

- Un éditorial de Jean-Claude Leclerc: le "précédent" international du gouvernement Bourassa. (page 4)
- Durement secoué et divisé, le FRAP se penche sur son orientation politique. (page 3)
- Un comité d'experts participera à la réforme de la carte électorale québécoise. (page 3)

la météo

Généralement nuageux. Plus frais. Maximum d'environ 45.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXI - NO 258

Montréal, vendredi 6 novembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fluve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

Vallières, Gagnon, Lemieux, Chartrand et Larue-Langlois

Accusés de conspiration séditionneuse

par Normand Lépine

Michel Chartrand, Pierre Vallières, Jacques Larue-Langlois, Charles Gagnon et l'avocat Robert Lemieux ont été accusés, hier, de conspirations séditionneuses et d'être ou de s'être déclarés membres de l'Association illégale définie par la loi sur les mesures de guerre, à savoir le Front de libération du Québec.

En tout 24 personnes, dont trois femmes, détenues en vertu de la loi d'urgence proclamée le 16 octobre, ont comparu devant le juge Ignace Deslauriers pour répondre de diverses accusations. Elles sont toutes accusées d'être ou de s'être déclarés membres du FLQ en violation de l'article 4 du règlement adopté en vertu de la loi d'urgence.

Cinq autres détenus, Robert Langevin, Gilles et Raymond Cormier, Jean Boisjoli et Côme Leblanc, sont accusés d'être partie à une conspiration séditionneuse et d'être membres du FLQ. Boisjoli et Leblanc sont de plus, accusés de possession illégale d'arme, alors que Langevin est accusé d'avoir publié un écrit séditionneux.

Un plaidoyer de non-culpabilité a été enregistré par la cour dans tous les cas. Est présumé avoir une intention séditionneuse, dit le Code criminel, quiconque enseigne, préconise, ou publie un écrit

qui préconise l'usage, sans l'autorité des lois, de la force comme moyen d'opérer un changement de gouvernement au Canada.

Les autres personnes accusées d'être ou d'avoir déclaré être membres du FLQ sont: Pierre Beauchamps, J.F. Brosin, Pierre Carrier, Gérard Lachance, André Lavoie, Jean-Luc Arenne, Gilles Lespérance, Clément Roy, Luc Samson, Normand Turgeon, Frederick Vickerson.

La comparution des inculpés a eu lieu au 6ème étage de l'édifice du quartier-général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais. Normalement, les comparutions ont lieu devant un juge de la Cour des sessions de la paix, au Palais de Justice de la rue Notre-Dame. Il faut voir dans le changement de décor d'hier, une procédure inhabituelle.

Les procureurs de la Couronne sont Mes Jacques Ducros, Fred Kaufman, Yves Fortier, Jean-Guy Boilard. Une douzaine d'avocats étaient présents en cour hier pour représenter les accusés, dont Mes Bernard S. Merrier, Robert Burns, Gaëtan Robert, Jacques Bellemare, Serge Ménard et deux avocats de l'assistance judiciaire.

Les cinq premiers inculpés, MM. Vallières, Larue-Langlois, Gagnon, Lemieux et Chartrand, ont refusé de plaider et leur refus a été considéré comme un plaidoyer de non-culpabilité.

En instance, ils ont fait valoir au juge Deslauriers que les accusations portées contre eux sont vagues et ont demandé leur rejet.

En ce qui concerne la conspiration séditionneuse, l'acte d'accusation porte que ces cinq personnes ont commis ce crime entre le 1er janvier 1968 et le 16 octobre 1970. Il s'agit d'une période très longue, ont expliqué les inculpés, et il n'est pas possible de savoir de quoi, au juste, ils sont accusés.

Des requêtes pour le rejet des accusations ont aussi été soumises par les avocats de la défense dans tous les autres cas.

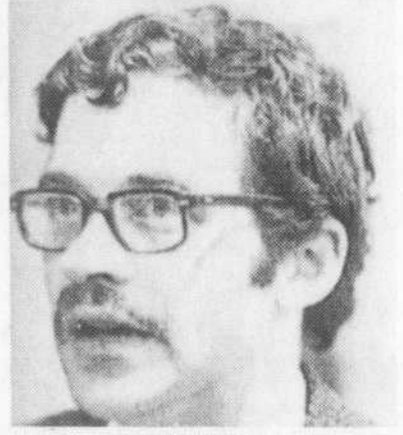
Le juge Deslauriers a soutenu que ces requêtes pourront être faites plus tard. Les avocats de la défense ont aussi fait valoir que dans le cas de 13 accusés, le crime qu'on leur reproche, à savoir être ou avoir déclaré être membres du FLQ, aurait été commis alors qu'ils étaient en prison...

Cautionnement. Aucun cautionnement n'a été accordé aux accusés. Les procureurs de la Couronne ont déclaré au juge que le

Voir page 2: Conspiration



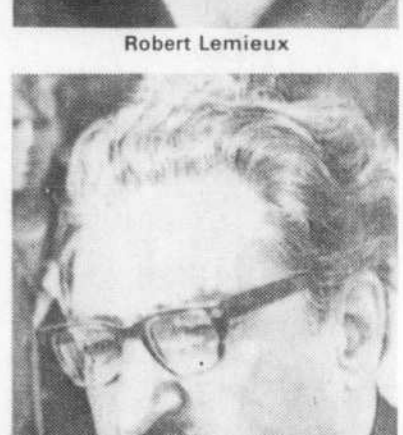
Pierre Vallières



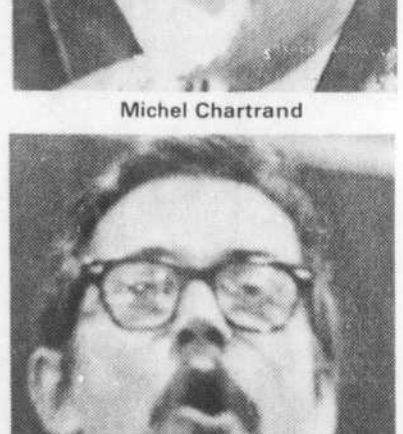
Charles Gagnon



Robert Lemieux



Michel Chartrand



Jacques Larue-Langlois

Le drame de Pointe-aux-Trembles: plusieurs ministères font enquête

par André Charbonneau

Même si cette tragédie semble purement accidentelle à première vue, une enquête sera effectuée par le commissariat des incendies.

Tel est le commentaire que le premier ministre et le ministre de la santé ont fait à la presse à la suite de la mort de 17 personnes dans l'incendie d'un foyer à Pointe-aux-Trembles, hier matin.

M. Bourassa a dit que cette deuxième tragédie en un an forcera le gouvernement à exercer un contrôle plus serré, et met en relief la recommandation récente de la commission d'enquête sur la santé de cesser de subventionner les établissements à but lucratif dans le domaine de la santé et du bien-être. Aucune décision n'a toutefois encore été prise à ce sujet.

Le premier ministre a dit qu'une inspection avait été faite en août dernier. Elle révélait que l'immeuble était en bon état et que les normes étaient respectées, sauf qu'il y avait à ce moment 37 pensionnaires au lieu des 34 permis.

L'immeuble était classé "A" par les inspecteurs du ministère du travail, et l'incendie semble purement accidentel, a indiqué M. Bourassa.

"Nous allons tirer les conclusions de l'enquête qui nous sera fournie, mais c'est clair qu'il faut exercer un contrôle plus serré", a déclaré M. Bourassa, qui ne saurait dire toutefois si les normes ont été resserrées à la suite de l'incendie de Notre-Dame-du-Lac, il y a onze mois.

De son côté, M. Claude Castonguay a dit ce qui suit: "Toutes les informations disponibles indiquent que le Foyer Bernadette répondait adéquatement aux exigences de sécurité du ministère du travail, la dernière inspection ne remontant qu'au 25 août dernier. Même si cette tragédie semble purement accidentelle à première vue, une enquête sera effectuée."

Entre-temps, les ministères de la justice, du travail, de la santé, de la famille et du bien-être social, ainsi que la Sûreté du Québec et celle de Pointe-aux-Trembles poursuivaient hier leur enquête respective à la suite de cet incendie. Selon toute vraisemblance, l'enquête du coroner en cours devrait confirmer que les victimes sont mortes d'asphyxie. Quant aux autres aspects de ce drame, on s'accorde jusqu'à maintenant pour exonérer le propriétaire et son aide-infirmière de tout blâme.

L'incendie, dont on ignore encore l'origine exacte a pris naissance, un peu avant quatre heures hier matin, au sous-sol de la maison de convalescence pour personnes âgées, un édifice en ciment formé de deux duplex semi-détachés à revêtement de pierres et de briques.

On n'écarte pas la possibilité que le feu ait pris naissance autour d'un radiateur pour se communiquer ensuite à un sofa adjacent. Il n'y eut aucune explosion et on n'a décelé aucun indice permettant de croire qu'il y eut fuite de pétrole. De même on écarte l'hypothèse d'un incendie criminel.

Trente-quatre vieillards (15 femmes et 19 hommes) dormaient alors dans l'établissement que surveillait garde Hélène Provencher. Après le déclenchement du système d'alarme, le propriétaire de l'hospice, M. Lucien Paradis qui habite la maison située derrière l'hospice, s'est immédiatement porté au secours des vieillards dont la plupart, invalides étaient ravis à leur lit. Après avoir secouru quatre personnes, déjà brûlé à la figure, il ne put retourner à l'intérieur à cause de la chaleur

Voir page 2: Le drame



Si le feu a causé divers dommages, hier, au Foyer Bernadette de Pointe-aux-Trembles, la tumée a exercé une action autrement plus dévastatrice en causant la mort de 17 personnes. Le coroner et le commissaire sur les incendies enquêtent sur les causes du sinistre.

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

Les accusés récusent le tribunal et le régime

par Guy Deshaies

Me Robert Demers, celui qui avait été nommé par le premier ministre Bourassa pour négocier avec le FLQ au nom du gouvernement provincial après les enlèvements de MM. Pierre Laporte et James Cross, aurait déclaré, à cette date, au représentant du FLQ, Me Robert Lemieux, que le gouvernement n'avait pas et n'avait jamais eu l'intention de négocier avec les terroristes.

C'est ce que Me Robert Lemieux a déclaré hier alors qu'il comparait devant le juge Ignace Deslauriers sous les accusations d'avoir été partie à une conspiration séditionneuse et d'avoir été ou s'être déclaré membre de "l'association illégale" aux termes de la loi sur les mesures de guerre.

Le juge Deslauriers, qui s'attendait manifestement à des esclandres de la part du bouillant avocat détenu depuis le 16 octobre, a permis à ce dernier, tout comme à ses compagnons Pierre Vallières, Charles Gagnon, Jacques Larue-Langlois et Michel Chartrand, de faire tous les commentaires qu'ils voulaient sur la situation.

Les nombreux journalistes et policiers, seuls admis à la cour du coroner, rue Parthenais, pour assister à la comparution des détenus, ont donc eu droit aux discours impétueux des cinq détenus, tous accusés de conspiration séditionneuse et d'affiliation au FLQ.

Me Lemieux, chevelure ébouriffée, survolté, vêtu d'une chemisette, jaune

Voir page 6: Le tribunal

L'Italie reconnaît la Chine

ROME (AFP-Reuter) - L'Italie annoncera officiellement aujourd'hui l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine à l'issue d'une réunion spéciale du cabinet, a déclaré hier soir un porte-parole du gouvernement.

Cette décision est l'aboutissement de pourparlers qui débutèrent officiellement en 1969, mais dont l'intention, en ce qui concerne le gouvernement de Rome, remonte à 1964.

Comme dans le cas du Canada, la pierre d'achoppement était le fait que l'Italie reconnaissait le gouvernement de Formose. Finalement, la formule adoptée est celle-là même utilisée pour l'établissement des relations diplomatiques entre Ottawa et Pékin.

Le porte-parole du gouvernement a en effet précisé que deux documents viendront consacrer les nouveaux rapports

Voir page 6: L'Italie

Le rapport de la commission Bossé

Le taxi relèvera de la régie des transports

QUEBEC (Par Gilles Lesage) - Des amendements seront apportés à la loi, cet automne ou au début de l'an prochain, pour que la réglementation relative à l'industrie du taxi au Québec relève de la régie des transports. De plus, les permis de voiture-taxi sera émis sur une base métropolitaine et sous l'autorité des communautés urbaines.

Ces décisions découlent du rapport sur les problèmes du taxi dans la région de Montréal: il a été préparé par M. Alfred Bossé, député de Dorion, et remis au premier ministre, M. Bourassa, il y a cinq semaines. Rendu public, hier, il a été commenté par MM. Bourassa et Bossé au cours d'une conférence de presse.

Le rapport formule quatorze recommandations. La première, qui est fondamentale, recommande que, pour toute municipalité de 25,000 habitants et plus, la limite pour l'émission des permis de voitures-taxis soit fixée à un permis pour 800 personnes.

En ce moment, dans la région de Montréal, il y a un permis par 383 personnes.

Le rapport de M. Bossé propose en outre que la régie des transports du Québec détermine les conditions d'émission de permis, tandis que les communautés urbaines se verraient confier la responsabilité de l'émission de ces permis.

M. Bossé propose également des solutions à trois problèmes épineux: les concessions, la location des voitures et la participation des intéressés à la bonne marche de l'industrie du taxi.

Le premier ministre a noté que l'application des recommandations de ce rapport implique certains amendements à la législation, amendements qui seront apportés "très prochainement". Dans l'intervalle, M. Bourassa invite les autorités municipales à ne pas émettre de nouveaux permis de taxi et à retirer tout permis pour lequel il n'y a pas de voiture en circulation.

L'étude visait en premier lieu à trouver des solutions au problème causé par le monopole détenu par Murray Hill pour desservir l'aérogare de Dorval. Effectivement, ce monopole n'existe plus et, a noté M. Bourassa, il sera encore touché par l'application de certaines recommandations du rapport Bossé. Il reste notamment un problème à régler: celui de la sollicitation à l'intérieur de l'aérogare et des grands hôtels de Montréal.

Voir page 2: La liturgie

"Des représentations sont faites, a dit M. Bossé à ce sujet, et nous nous attendons à ce qu'on règle le problème d'une façon définitive." Il a dit que si Murray Hill agit ainsi, c'est de la "fausse représentation".

Le rapport propose de mettre fin au système de louage des voitures, système qui ne respecte pas les conditions

Voir page 2: Le taxi

Cessez-le-feu mais non la paix

L'impasse demeure totale quant à la reprise de la mission Jarring

d'après l'Agence France-Presse

C'est sans aucun des espoirs et des illusions qui avaient marqué l'entrée en vigueur, le 7 août dernier, du premier cessez-le-feu que les pays impliqués dans le conflit du Moyen-Orient ont entrepris, hier, la nouvelle trêve de trois mois dont l'annonce a suivi l'adoption de la résolution afro-asiatique à l'Assemblée générale des Nations unies mercredi.

Satisfaites de la prolongation du cessez-le-feu, les autorités israéliennes sont inquiètes par ailleurs quant aux conséquences politiques du vote de l'ONU, jugé pro-arabe. Elles craignent notamment

que la position de Washington s'en trouve modifiée et qu'Israël soit pressé de reprendre les pourparlers avec l'ambassadeur Jarring sans avoir obtenu auparavant les rectifications souhaitées dans la zone du canal de Suez.

Une "minorité" de membres de l'ONU vient de créer avec cette résolution "de nouveaux obstacles sur la voie des négociations et de la paix" a déclaré hier à Londres Mme Golda Meir qui s'est dit attristée, d'autre part, par la position britannique sur le tracé des frontières dans un Moyen-Orient éventuellement pacifié.

Le cabinet israélien se réunira donc, dimanche prochain, afin d'examiner la situation à la lumière de la résolution adoptée par l'ONU qui met en question, selon Tel-Aviv, et sa participation à la mission Jarring et la résolution 242 du Conseil de sécurité sur laquelle elle était fondée.

Déjà, selon des sources israéliennes, M. Jarring a rendu visite hier à M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, à son bureau de New York. Il a tenté, sans succès, de renouer ses contacts avec Israël.

Voir page 6: Mission Jarring

Rome met un frein à la réforme liturgique

La réforme de la messe est maintenant achevée. La troisième instruction pour l'application de la constitution conciliaire sur la liturgie, rendue publique hier à Rome, clôture la réforme décrétée par Vatican II et propose une halte dans la réforme liturgique.

L'instruction est publiée à l'occasion de la parution officielle du nouveau missel romain, dont la traduction française est déjà en vigueur au Canada, depuis l'Avent 1969. Le document porte surtout sur la messe et il rappelle les diverses directives émanant de Rome depuis près de deux ans.

La Congrégation romaine préposée au culte divin invite pasteurs et fidèles à faire le point. Aux chrétiens essouffés par les changements, elle demande une meilleure compréhension des sensibilités

nouvelles et un plus grand désir de participation. Aux impatientes qui battent la marche sans souci des frères lambins, la congrégation propose de ralentir le pas pour favoriser l'harmonie à l'intérieur de la communauté chrétienne.

Le document contient plusieurs considérations disciplinaires concernant les textes bibliques et leur traduction, les chants et la musique liturgiques, le lieu de la célébration et les accessoires utilisés, le rôle des femmes dans la liturgie, etc.

avec l'autorisation préalable de l'évêque, la messe pourra être célébrée en dehors de l'église mais on ne célébrera pas, si possible, dans les salles à manger ni sur une table destinée aux repas.

suites de la première page

LE TAXI

de travail minimales pour les chauffeurs et qui favorise l'évasion fiscale. M. Bossé suggère aussi que, comme dans d'autres régions ou pays, les voitures ne puissent "travailler" plus qu'un certain nombre d'heures par jour, ce qui mettrait fin au "doubleage".

Voici, par ailleurs, la conclusion en quatorze points, du rapport Bossé, qui recommande:

1- que, pour toute municipalité de 25,000 habitants et plus la limite pour l'émission des permis de voitures-taxis soit fixée à un (1) permis par huit cents (800) personnes.

2- qu'à cause de la portée provinciale du problème, cette limite soit inscrite dans la loi de la Régie des transports du Québec.

3- l'annulation immédiate de tous les permis pour lesquels aucune voiture n'est en circulation et ceci sans compensation au détenteur.

4- le décret immédiat de la non-transférabilité des permis et la mise au point des mécanismes de Contrôle de cette non-transférabilité.

5- le retrait automatique et définitif de tout permis dont le détenteur

a) fait l'objet d'une condamnation en vertu du code criminel;

b) n'a pas comme occupation principale l'industrie du taxi;

c) abandonne le commerce du taxi; d) décède.

6- que nous invitons avec insistance les propriétaires de flottes de plus de vingt (20) voitures à se départir volontairement du plus grand nombre possible de leurs permis excédentaires.

7- l'imposition, à l'avenir, d'une limite de vingt (20) permis par flotte.

8- l'interdiction du doubleage dans l'utilisation des voitures-taxis

9- que les conditions de l'émission d'un permis soient déterminées par la Régie des transports du Québec.

10- que le permis de voiture-taxi soit émis sur une base métropolitaine et que la responsabilité de cette émission soit confiée aux communautés urbaines.

11- que, à l'émission d'un permis, soit rattachée une restriction à l'effet que le détenteur du permis ne doit pas être partie à une entente qui résulte en l'octroi d'une exclusivité, communément appelée "concessions" sans en avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de la Régie des transports du Québec.

12- qu'il soit établi, de façon non équivoque, dans la loi de la Régie des Transports du Québec, que le système de location de voitures-taxis tel qu'on le connaît soit formellement interdit et que toute dérogation à cette interdiction entraîne une perte automatique du permis.

13- que soit créée, au sein des communautés urbaines, une commission métropolitaine d'émission des permis qui aurait, de plus, pour fonction, la mise en application et la surveillance de la réglementation et de la législation placées sous la juridiction de la Régie des transports du Québec.

14- que soit mis sur pied un comité consultatif du taxi composé de

- deux représentants des autorités de la communauté urbaine;

- deux représentants des chauffeurs de taxis choisis et délégués par ces derniers;

- deux représentants des propriétaires-artisans;

- deux représentants des propriétaires de flottes.

CONSPIRATION

procureur général s'opposait à l'octroi d'un cautionnement.

On sait, en effet, qu'en vertu de la loi d'urgence, le procureur général du Québec peut s'opposer à la libération sous caution d'une personne inculpée en vertu de cette loi.

Le juge Deslauriers a fixé au 7 janvier prochain la date où les 24 accusés devront revenir devant la cour pour que la date de leur procès soit choisie.

D'autre part, Pierre Vallières est accusé d'avoir tenu des propos séditieux lors d'une assemblée publique, le 15 octobre; il est aussi accusé, avec Jacques-Laurie-Langlois, de voies de fait simples sur la personne d'un journaliste britannique, M. Ron Golden, le 14 octobre.

Clément Roy, à qui on reproche d'être membre du FLQ, est aussi accusé d'avoir préconisé les actes, desseins, principes et lignes de conduite de l'association illégale et d'avoir préconisé l'emploi de la force ou la perpétration de crimes pour réaliser un changement de gouvernement au Canada.

isolement et brutalité

Me Bernard Mergler, avocat de la défense, a dit au juge Deslauriers que deux des accusés auraient subi un traitement exceptionnel pendant leur détention au quartier général de la SQ.

Jean-Luc Arenne aurait été détenu dans l'isolement le plus complet, plus précisément dans une cellule sans fenêtre, depuis son arrestation, le 17 octobre. Me Mergler s'est élevé contre cette façon d'agir qui, a-t-il dit, entraîne parfois le suicide d'un prisonnier.

Normand Turgeon, d'autre part, aurait été battu par les policiers au moment de son interrogatoire.

Peines

Le Code criminel prévoit une peine maximum de 14 ans de prison dans le cas d'une conspiration séditieuse.

Le règlement adopté en vertu de la loi sur les mesures de guerre, d'autre part, prévoit une peine maximum de 5 ans de prison pour la violation d'une de ses dispositions, dont celle d'être ou d'avoir déclaré être membre du FLQ.

A Québec

Deux jeunes gens, dont un Américain résidant au Québec, ont été accusés hier en Cour des sessions de la paix de

Québec, d'avoir enfreint la loi d'urgence au sujet du FLQ.

Richard Hudson, 24 ans, né en Alabama, mais domicilié à l'Islet-sur-Mer, a été accusé d'avoir illégalement préconisé ou favorisé des actes, desseins, principes ou lignes de conduite du FLQ. Il a plaidé non-coupable et son enquête préliminaire aura lieu le 13 courant. La cour lui a refusé un cautionnement.

Renald Noël, 21 ans, de Québec, a comparu sous deux chefs d'accusation. En premier lieu, d'avoir préconisé les desseins du FLQ, puis de s'être déclaré membre de l'association illégale.

Enfin, Denis Roy, 26 ans, a été accusé de possession illégale d'arme. Il a été arrêté après la proclamation de la loi d'urgence. Son enquête préliminaire aura lieu le 13 courant et il a pu reprendre sa liberté sous un cautionnement.

LA LITURGIE

Le pain employé dans la célébration eucharistique devra apparaître comme un véritable aliment, et, avec la permission de l'évêque, des laïcs pourront être appelés à en faire la distribution aux participants. La communion au calice est, en principe, admise chaque fois que cela est pratiquement possible.

L'instruction n'autorise pas de lecture non biblique dans la célébration de la messe et elle rappelle que l'homélie ne peut être remplacée par un dialogue avec les fidèles.

En ce qui concerne la musique, le document se borne à demander qu'elle soit en harmonie avec le caractère sacré du lieu du culte et que les instruments ne soient pas trop bruyants.

Les femmes ne peuvent pas servir à l'autel mais elles se voient appelées à divers offices: proclamation des lectures à l'exception de l'évangile, direction du chant, accueil des fidèles aux portes de l'église, collecte des offrandes, etc.

Selon M. Guy Poisson, directeur des relations publiques à la CCC, l'instruction marque une halte dans la réforme liturgique. Il ajoute cependant que le document romain ne veut pas fermer la porte à toute évolution ultérieure: "Les évêques pourront étudier certaines expériences avec des groupes préparés et pour des périodes de courte durée, les conclusions de ces expériences devant être proposées à Rome."

M. Clément Farly, directeur de l'office national de liturgie, ne considère par l'instruction comme une halte mais plutôt comme une invitation aux pasteurs à utiliser toutes les possibilités du nouveau missel. Il admet que le ton ferme de l'instruction demande que tout soit fait dans l'ordre mais, selon moi cela ne ferme pas la porte aux adaptations requises dans chaque milieu. M. Farly est d'avis que c'est à l'épiscopat et aux organismes liturgiques de prendre leur responsabilité et d'assurer le leadership nécessaire à la continuation de la réforme liturgique.

LE DRAME

et surtout de la fumée.

Presque immédiatement, les pompiers arrivèrent sur les lieux. Ils étaient trente-six. Ils disposaient de trois pompes, d'une échelle et de cinq jets d'eau. Le feu vite maîtrisé et confiné au sous-sol ne se fit jamais vraiment menaçant. La fumée par contre épaisse et suffoquante, avait déjà envahi toute la maison, de la cave à l'étage supérieur, en empruntant notamment le puits du monte-charge situé à proximité du foyer d'incendie. A cause d'elle, c'est à taton que les secouristes durent chercher les pensionnaires prisonniers de leur lit.

Leurs masques en effet s'embaient en passant de l'extérieur glacial à l'intérieur surchauffé.

Malgré leurs efforts, les secouristes n'ont pu sortir à temps tous les vieillards. Huit de ces derniers succombèrent sur place à l'asphyxie tandis que neuf autres, dont une mère et sa fille, moururent avant de parvenir à l'hôpital Le Gardeur à Repentigny. A cet endroit, on eut tôt fait de mettre sur pied un service d'urgence et de faire appel à des renforts médicaux qui ne se firent point attendre. C'est là que 11 des dix-sept survivants reposaient hier. Les autres avaient été dépêchés à l'hôpital Maisonneuve.

Tous s'accordent pour louer le travail des pompiers, des policiers et des nombreux bénévoles qui se sont rendus sur les lieux. Les voisins ont notamment collaboré, assurant l'hébergement, le vêtement, la nourriture et le breuvage. Plusieurs ont en outre participé au sauvetage sans toujours échapper à certains inconvénients dus à la chaleur ou à la fumée.

Les deux femmes et les cinq hommes qui ont péri dans leur lit étaient âgés en moyenne de 78 ans. Aucun cependant ne fut touché par les flammes. Ces victimes occupaient principalement la partie est de l'édifice. Quant à ceux qui moururent en route vers l'hôpital ou peu après leur arrivée, ils ont sans doute résisté plus longtemps à l'asphyxie à cause de leur plus jeune âge. Ils avaient en moyenne 63 ans. Il s'agit de quatre femmes et de cinq hommes. Les dix-sept survivants (huit hommes et neuf femmes) ont entre 52 et 94 ans.

Deux pompiers ont subi des blessures: L'un fut asphyxié et conduit à l'hôpital, l'autre fut blessé au front en faisant éclater un panneau vitré.

Le directeur Pierre Gariépy a nié qu'il ait eu panique à l'intérieur de l'édifice. Certains criaient certes, admet-il, mais contrairement à ce qui se produit habituellement en pareille situation, les vieillards ne se sont pas réfugiés sous les lits ou dans les placards. M. Gariépy fit également remarquer que les pièces étaient suffisamment dégagées pour permettre aux secouristes d'opérer à l'aise. La fumée seule, dit-il, a causé ce désastre.

Selon lui, le propriétaire M. Lucien Paradis n'a pas à être blâmé. Non seulement, il a fait preuve d'héroïsme dans les circonstances mais en outre depuis l'incendie de Notre-Dame du Lac il avait redoublé de prudence, apportant à son établissement de nombreuses améliorations. Certaines d'entre elles auraient même nui à ses efforts de sauvetage.

Après le sinistre, M. Paradis s'a, en effet, expliqué qu'il avait par exemple remplacé les portes de son établissement pour adopter un système doté d'une barre transversale facile à pousser de l'intérieur. Cependant ces nouvelles portes ne s'ouvraient pas de l'extérieur ce qui a grandement nui à M. Paradis

Pour enrayer la montée du chômage

Bourassa accélérera certains projets

par Gilles Lesage

QUEBEC - Inquiet de la montée du chômage au Québec - le principal fleau à l'heure actuelle - le premier ministre a dit hier qu'il tentait de mettre au point un programme d'urgence, un "crash program" qui fait appel au secteur public et privé et qui comporte l'accélération de projets prévus pour l'an prochain.

Se refusant à confirmer ou à nier des projets précis, M. Robert Bourassa a indiqué au cours de sa conférence de presse hebdomadaire que la hausse du chômage s'explique par plusieurs raisons, dont la principale est la conjoncture nord-américaine.

Il a dit qu'il menait des négociations sur plusieurs fronts à la fois pour faire avancer la mise en chantier de certains projets et pour en lancer de nouveaux à brève échéance. "Il y a plusieurs projets d'investissements que j'espère pouvoir débloquer très prochainement."

Il y a également des plans pour lesquels le gouvernement fédéral va avoir un rôle à jouer, notamment des mesures de rechange à la caisse d'aide conjoncturelle que M. Bourassa aurait souhaité pour cette année, prévoyant la recrudescence du chômage au cours de l'hiver qui vient.

Il ne souhaite pas la reprise de la formule des travaux d'hiver, qui ne donnait pas de résultats efficaces à son avis, préférant d'autres solutions comme la construction de logements à loyer modique ou la rénovation urbaine.

Quant à l'utilisation des fonds des régimes de retraite - mise de l'avant la semaine dernière par le Parti québécois - M. Bourassa a dit qu'il y était favorable; mais cette mesure ne lui apparaît pas collée à la réalité immédiate, étant donné que seuls les nouveaux fonds pourraient être utilisés par l'Etat, les autres étant déjà investis dans divers secteurs.

Session

Au sujet du programme de la session qui reprend mardi prochain, le chef du gouvernement a indiqué que la première mesure sera probablement celle qui a trait à la protection des consommateurs et à la création d'un Office à cet égard.

M. Bourassa espère également pouvoir présenter avant les Fêtes un projet de loi concernant le regroupement scolaire à travers le Québec, y compris sur l'île de Montréal. Il n'a pas donné de détails, se contentant d'indiquer que le projet vise à réduire sensiblement le nombre des commissions scolaires, dans un souci de plus grande efficacité.

L'Assemblée nationale procédera aussi, par la fusion des ministères de la santé, de la famille et du bien-être social, à la création du ministère des affaires sociales, qui sera dirigé par M. Castonguay.

Le chef du parti libéral rejette, d'autre part, la suggestion faite par M. Marcel Masse pour que le minis-

tre du travail, M. Courmoyer, soit candidat indépendant dans Chambly. "Je pense que M. Courmoyer, en acceptant d'être ministre du travail, accepte la politique du parti libéral. Donc, je ne vois pas pourquoi il se présenterait indépendant... étant donné qu'il a accepté le programme (libéral) et qu'il va travailler dans un gouvernement."

Convaincu que la solidarité de son parti est sortie intacte de la crise suscitée par les enlèvements de MM. Cross et Laporte, M. Bourassa a dit, à l'instar de M. Choquette, que "les discussions ont été longues, mais elles ont été très franches et toutes les décisions ont été unanimes".

Interrogé à nouveau sur le résumé projet de gouvernement provisoire, le premier ministre n'a rien ajouté à ses propos antérieurs, sauf pour dire qu'il n'y avait rien d'anormal à ce que, dans l'exercice de leurs fonctions respectives, il consulte ou plutôt discute avec des personnalités de l'extérieur du gouvernement, tel M. Claude Ryan. Autrement dit, il n'y a pas là, pour M. Bourassa, de quoi fouetter un chat!

Le premier ministre est d'avis, d'autre part, que sa décision de faire appel aux services de M. Jean Courmoyer a été "largement acceptée" par les députés, les militants et la population. Les conversations qu'il a eues et le courrier qu'il a reçu prouveraient cette assertion!

M. Bourassa n'a rien dit de nouveau concernant le FLQ et les recherches policières, si ce n'est que

quatre personnes ont été appréhendées en rapport avec les activités de la cellule "communication" du FLQ.

Réforme administrative

Enfin, le premier ministre a annoncé qu'un comité de direction sur la réforme administrative a été mis sur pied par arrêté ministériel. Le mandat de ce comité sera le suivant:

• préparer et soumettre au conseil exécutif un plan d'ensemble de la réforme administrative qui comprendra l'identification des secteurs prioritaires;

• coordonner et surveiller la mise en oeuvre immédiate des réformes administratives approuvées par le conseil des ministres;

• faire rapport d'ici trois mois sur toutes les études administratives complétées et au sujet desquelles aucune action n'a été prise à ce jour;

• faire une évaluation et soumettre un rapport du mandat des consultants en voie d'exécution;

• conseiller le gouvernement sur tout projet de réforme administrative.

Le comité sera dirigé par M. Raymond Garneau, ministre des finances. Il comprend six hauts fonctionnaires, à savoir: MM. Julien Chouinard, qui agit comme président, Guy Langlois, Roch Bolduc, Arthur Tremblay, Michel Bélanger et Paul M. Tellier, qui agit comme secrétaire.

Par un vote de 152 contre un

La loi des pouvoirs d'urgence est adoptée en deuxième lecture

OTTAWA (PC) - Les Communes ont adopté, hier soir, par un vote de 152-1, en deuxième lecture, la "loi de 1970 sur l'ordre public", destinée à contrer la crise québécoise.

Tous les députés présents en Chambre, à l'exception du conservateur David Macdonald (Egmont) se sont prononcés en faveur de ce projet de loi, introduit par le ministre de la Justice, M. Turner.

M. Macdonald avait plus tôt, au cours du débat, annoncé qu'il voterait contre l'adoption du bill, précisant que rien dans ce que les ministres avaient déclaré jusqu'ici à l'appui de cette législation la justifiait.

Il avait dit qu'il avait appuyé l'adoption de la loi sur les mesures de guerre, le 1er octobre, mais que depuis il l'avait regretté.

Ce projet de loi qui a été présenté aux Communes, lundi, maintient dans l'illégalité le Front de libération du Québec, ou toute autre association du genre, mais permet à toute personne arrêtée de recourir sans délai à ses avocats et d'être libérée dans les trois jours, si aucune accusation n'a été portée contre elle.

Cette loi restera en vigueur jusqu'au 31 avril 1971. Son application pourra toutefois être levée ou prolongée, avant ou après cette date, sur le consentement des Communes et du Sénat.

Cette législation avait été promise par le gouvernement Trudeau, le 19 octobre, peu de temps avant que les Communes n'entérinent, par un vote de 190-16, la décision du cabinet de recourir à la "loi sur les mesures de guerre" pour contrer la crise québécoise engendrée par les terroristes du FLQ qui ont enlevé le diplomate britannique James

Cross ainsi que le ministre québécois Pierre Laporte, retrouvé assassiné le 17 octobre.

Les Communes étudieront aujourd'hui, en troisième lecture, cette législation provisoire qui lévera l'application de la loi sur les mesures de guerre, une fois adoptée et sanctionnée.

Hier, au cours du débat, le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, a précisé que le gouvernement avait longuement considéré les révélations de l'ex-président du Conseil exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, en mars 1969, au sujet de l'existence d'un vaste complot visant à renverser l'ordre établi au Québec.

Toutefois, a ajouté M. Pelletier, après avoir étudié tous les faits révélés par M. Saulnier, le gouvernement a conclu qu'il ne possédait pas de preuves suffisantes pour engager des poursuites contre les présumés auteurs de cette opération.

Le secrétaire d'Etat a aussi dénoncé rigoureusement l'attitude du chef du Ralliement créditiste, M. Caouette, vis-à-vis les membres du FLQ. Ce dernier a réclamé à plusieurs reprises que les ravisseurs de MM. Cross et Laporte soient capturés et fusillés.

Il a accusé le chef créditiste de tenir un langage irresponsable et indigne des nations civilisées.

"Il préconise les mêmes méthodes monstrueuses que celles du FLQ et s'abaisse au même niveau que ces gens", a commenté le secrétaire d'Etat.

De son côté, l'ancien premier ministre conservateur John Diefenbaker a blâmé le chef du gouvernement canadien, M. Trudeau de laisser entrer au pays des révolutionnaires comme l'est, selon lui, Raymond Hewitt, qui s'identifie comme

le ministre de l'éducation du groupe des Black Panthers des Etats-Unis.

Ce dernier vient d'obtenir des autorités canadiennes la permission de s'adresser aux étudiants de l'Université de Winnipeg.

M. Diefenbaker a soutenu que des personnes de son calibre ne devraient pas pouvoir venir prêcher la révolution au Canada notamment par ce temps de crise.

Pour sa part M. David Lewis (NPD - York-Sud) a dénoncé les abus de pouvoir perpétrés, selon lui, par les forces de l'ordre depuis la proclamation de la loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre dernier, à la demande du gouvernement Bourassa et du maire Jean Drapeau qui appréhendaient une insurrection.

Il a soutenu que les membres de son parti avaient raison de douter de l'efficacité de la loi sur les mesures de guerre, étant donné que la grande majorité des personnes arrêtées ont été relâchées, n'étant pas coupables d'activités terroristes.

En soirée, peu de temps avant que ne soit mise aux voix la deuxième lecture du bill, M. Paul Gervais (L - Sherbrooke) a reproché aux députés anglophones de l'opposition de ne pas comprendre ce qui se passe actuellement au Québec.

Il a soutenu que la grande majorité des Québécois acceptaient les inconvénients des mesures de guerre, étant donné qu'elle se sentait menacée par les terroristes.

"Aujourd'hui, c'est le FLQ, mais demain, ce pourra être le FLCB ou le FLO, Front de libération de la Colombie-Britannique et Front de libération de l'Ontario", a-t-il lancé en guise d'avertissement.

Chargements ferroviaires

Au cours de la semaine terminée le 14 octobre, le nombre de wagons chargés de fret payant au Canada s'est accru de 12.3% pour atteindre 77,080 contre 68,647 durant la période correspondante de 1969. Cette augmentation est due entièrement aux chargements effectués dans l'Ouest, où le nombre des wagons a augmenté de 34.0% pour se chiffrer à 33,527, tandis qu'à l'est de la Tête des lacs il a diminué de 0.2% pour tomber à 43,553.

Le nombre de wagons chargés depuis janvier a augmenté de 6.6% pour se chiffrer à 3,032,368 contre 2,844,009 durant la période correspondante de 1969. Dans l'Ouest, 1,179,503 (+9.0%) et dans l'Est, 1,852,865 (+5.2%). (BFS)

Le fait qu'il s'agissait dans les deux cas d'un hospice et que les incendies ont tous deux causé la mort d'au moins quinze personnes semblent toutefois les seuls rapprochements que l'on puisse faire entre les deux sinistres. On note en particulier toute la différence qui existe entre l'établissement moderne de M. Paradis et le vieil édifice deux fois centenaire qui avait brûlé, il y a treize ans.

Dans un télégramme adressé hier aux media d'information, M. Jean-Paul Deslaires, l'administrateur de l'Association des directeurs et des établissements privés de santé et de bien-être, a pour sa part déclaré que le Foyer Bernadette, communément appelé Foyer Paradis, était "un des établissements les mieux tenus". Après être allée s'enquérir sur place, l'association affirme qu'il s'agit "d'un accident malheureux et nullement imputable au propriétaire", que l'établissement qui opérait depuis plus de dix ans était "aménagé totalement selon les exigences formulées dès l'origine par la ville et le gouvernement" et que "toutes les normes de personnel et de sécurité ont été respectées et plus encore".

L'Association a fait en outre remarquer que les décès avaient été causés par la fumée "comme la chose peut se présenter dans n'importe quel établissement à l'épreuve du feu, qu'il soit privé ou public, familial ou corporatif".

De son côté le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger a fait parvenir un télégramme dans lequel il adresse ses condoléances aux familles éprouvées. Il a félicité également les sapeurs et les voisins qui ont prêté leurs concours et leur aide sous toutes les formes, hébergement, vêtements, breuvages, etc. "C'est dans des moments critiques, dit-il, que se révèlent les véritables valeurs de notre population.

Advertisement for Liebfraumilch, Bernkasteler, Moselle mousseux, Niersteiner, and Deinhard wines. Includes contact information for agents and importations.

Advertisement for La Salle Hotel, featuring Le Cavalier restaurant and Irish Lancer Pub. Includes address (1240 rue Drummond) and contact information (866-6492).



● Quiconque se rendait, hier, au 12355 rue Parent, à Pointe-aux-Trembles, avait peine à soupçonner qu'un grave incendie venait d'y causer la mort de 17 personnes. Pour éviter tout acte de vandalisme, la Sûreté de l'endroit avait fait placarder, en matinée, les fenêtres privées de leurs panneaux vitrés depuis que les pompiers les avaient fait voler en éclats pour permettre à la fumée de sortir. On aperçoit ci-contre l'arrière de l'édifice, formé de deux duplex semi-détachés revêtus en briques. C'est de ce côté que les secouristes ont fait évacuer la maison. C'est également à quelques pas vers la gauche que se trouve la résidence du propriétaire, M. Lucien Paradis, qui a été parmi les premiers à intervenir. En bas, on aperçoit une des chambres de l'hopital. Il appert que la fumée, bien plus que le feu confiné au sous-sol a causé des dommages dans ce sinistre.
 (Photo Le Devoir par Claude Léger)



La réforme de la carte électorale sera confiée à un groupe d'experts

par Pierre O'Neill

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa aurait décidé de confier à un comité de travail la tâche d'élaborer la réforme de la carte électorale du Québec.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre, hier, le ministre des finances, M. Raymond Garneau, devant un groupe d'étudiants du CEGEP François-Xavier Garneau à Québec. Dans le cadre des débats-midi de cette institution, le ministre avait été invité à commenter les événements d'octobre et répondait aux questions des étudiants.

Ce comité spécial, qui relèvera de la commission parlementaire, aura composé notamment d'experts, géographes, politiciens et autres spécialistes. Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Bourassa a admis avoir discuté de cette question mer-

credi, lors de la réunion du conseil des ministres.

Aux étudiants qui l'interrogeaient, M. Garneau s'est refusé à fournir plus d'explications, soulignant qu'il revenait au premier ministre d'annoncer la décision du gouvernement, la semaine prochaine, à l'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale. Selon le ministre, ce comité de travail indépendant, formé d'experts impartiaux, tout en complétant le travail technique de base, assurera la dépolitisation du débat. Cette phase préliminaire terminée, la commission parlementaire sera de nouveau convoquée pour étudier les recommandations des spécialistes et entendre le point de vue des représentants des partis politiques et des corps intermédiaires, avant de retourner à l'Assemblée nationale.

Tout au long du débat, le ministre des finances a été amené à excuser les avatars de la démocratie exercée au Québec, écoutant avec une certaine patience les plaintes souvent agressives d'étudiants qui en avaient long à dire sur les insuffisances d'un système électoral auxquelles ils attribuent la défaite du Parti Québécois.

Mais répliquant du tic au tac, tantôt applaudi, tantôt conquis, le jeune ministre a voulu rappeler à son auditoire que le Parti libéral, bien avant le Parti québécois, avait souffert depuis 1944, des déficiences du système électoral. Il a également énuméré les modifications apportées par le gouvernement Lesage de 1960 à 1966. Il a en outre fait valoir que le gouvernement libéral du temps n'avait pu poursuivre la réforme de la carte électorale, parce que l'ancien conseil législatif contrôlé par l'Union natio-

nale s'opposait à une redéfinition territoriale des comtés dits protégés.

A l'instar de nombreux dirigeants politiques, M. Garneau a pris l'occasion de commenter la rumeur prêtant à certaines personnalités québécoises l'intention de constituer un gouvernement provisoire. "Il m'apparaît qu'aucune mauvaise intention, ou qu'aucun plan machiavélique soutenant l'action de ces personnes, a dit le ministre. J'explique leur geste uniquement par le fait que ces gens n'ont pas encore réalisé qu'une nouvelle génération de Québécois préside aux destinées de notre société."

"Il est temps, ajoutait M. Garneau, que les pontifes de la politique québécoise acceptent le fait qu'une nouvelle génération est au pouvoir, que cette nouvelle génération est consciente de ses responsabilités comme la grande majorité de la jeunesse québécoise, que cette nouvelle génération d'hommes vise à faire du Québec un état prospère en tenant compte des courants modernes de pensée et que cette nouvelle génération entend utiliser les techniques et les concepts de gestion que commande l'ère dans laquelle nous vivons."

Toujours en réponse aux questions de l'auditoire, le ministre Garneau a été amené à traiter d'une foule d'autres sujets: il a notamment déclaré que le gouvernement Bourassa a contribué avec la société Golden Eagle, une somme de \$80.000 pour la traduction de l'anglais au français, des termes techniques, afin que le français devienne langue de travail dans cette compagnie.

Quant à l'application des mesures de guerre et la présence des forces ar-

Suite à la page 6

Durement secoué

Le FRAP se penche sur son orientation politique

par Pierre Richard

A l'issue d'une campagne électorale très dure, le Front d'action politique des salariés de Montréal (FRAP) est maintenant aux prises avec une grave crise interne dont l'enjeu est son orientation politique future et peut-être même son existence.

Cette crise, latente pendant toute la durée de la campagne électorale, a éclaté, dimanche dernier, lors d'une réunion du Conseil permanent, organisme qui regroupe les dirigeants du FRAP et des délégués des divers comités d'action des quartiers et qui est l'instance suprême de décision contre les congès.

Deux options majeures s'affrontent quoiqu'il y ait une gamme étendue de nuances. La première veut que le FRAP continue dans la ligne où il a commencé et qui a été définie dans le premier manifeste et par le congrès de septembre dernier, c'est-à-dire que le FRAP tende à se constituer en un mouvement politique de masse pour les travailleurs salariés. La deuxième tendance qualifiée de "dure", vise à radicaliser le FRAP et à lui faire prendre ses distances par rapport aux syndicats; les tenants de cette deuxième tendance reprochant au FRAP son orientation trop "sociale-démocrate" et voudraient qu'il prenne une orientation plus nettement révolutionnaire.

La première option, c'est-à-dire celle qui définit le FRAP comme devant devenir un mouvement politique de travailleurs ayant la base la plus large possible, semble nettement majoritaire; elle a l'appui du président du FRAP, M. Paul Cliche, d'au moins deux membres sur cinq du secrétariat permanent, de la grande majorité des 31 candidats à la dernière élection et de plusieurs militants de la base.

L'option "radicale" a comme leader un membre du secrétariat permanent qui est soutenu par un certain nombre de militants très actifs dans quelques comités de quartier; même si ce groupe est minoritaire, il a un ascendant très fort sur le Conseil permanent et, par un concours de circonstances diverses, il est représenté majoritairement au comité chargé de préparer un congrès spécial qui devrait avoir lieu en décembre ou janvier et où sera discutée l'orientation du FRAP.

Les récentes actions du FLQ en pleine campagne électorale, ont cristallisé la crise qui avait déjà commencé à se manifester entre les tenants de l'action électorale comme moyen d'implanter solidement le FRAP dans divers milieux, et les éléments plus radicaux qui rejetaient l'électoralisme comme forme d'action.

Devant l'impact des actions terroristes, le FRAP a été obligé de prendre position comme tous les autres groupes. La critique sociale et politique telle que formulée dans le manifeste du FLQ rejoignait celle faite par le FRAP même si, pour sa part, il avait choisi la voie démocratique; là où les éléments radicaux ont marqué un point, c'est en laissant confuser la position du FRAP par rapport aux moyens employés par le FLQ; la quasi abstention du FRAP à ce chapitre laissait place à toutes les interprétations et malentendus et ouvrait la porte à des interventions comme celles de Jean Marchand et Jean Drapeau.

La tendance majoritaire évalue, pour sa part, qu'il n'y a aucune conciliation possible entre l'action terroriste et l'action d'un mouvement comme le FRAP.

Plusieurs sont convaincus qu'un des objectifs du FLQ est d'empêcher la mise-sur-pied d'un mouvement démocratique cherchant un changement social et politique profond et que, dans ce sens, le FLQ a choisi consciemment la campagne électorale pour intervenir. Selon eux, le FLQ et "l'Establish-

ment" essaient de situer le débat de la même façon: faire choisir la population entre deux pôles extrêmes sans tolérer de positions intermédiaires. De plus en plus, ces militants font une distinction très nette entre l'action terroriste anonyme qui se fait par-dessus la tête de la population et une action violente qui peut devenir indispensable dans certaines situations (ex: Cabano).

Ce qui a contribué fortement à enve-

nimer la crise, est le fait qu'elle s'est confinée très longtemps entre les quatre murs du secrétariat permanent; elle s'est très vite personnalisée et a pris l'allure d'un conflit de personnalités. En éclatant dimanche dernier au Conseil permanent qui a décidé de convoquer un congrès spécial pour débattre l'orientation du FRAP, le débat a pris depuis quelques jours une tournure plus dém-

Suite à la page 6

Les ministres étudient les conditions faites aux personnes détenues

Le ministre fédéral de la justice, M. Turner, s'entretiendra avec M. Choquette, des conditions "inacceptables" qui seraient faites aux personnes détenues dans les cellules montréalaises de la Sûreté du Québec en vertu de la loi sur les mesures de guerre.

Interrogé aux Communes par le chef du Nouveau parti démocratique, M. Douglas, M. Turner a répété que l'appli-

cation de la loi sur les mesures de guerre relevait des autorités québécoises mais s'est dit prêt à discuter avec M. Choquette des conditions de détention dans les cellules de la SQ.

Les questions de M. Douglas faisaient suite à un rapport du Comité d'aide aux détenus, rendu public dimanche, selon lequel "des personnes détenues se sont plaintes de certains policiers qui auraient utilisé des procédés psychologiques et parfois physiques absolument inacceptables".

Hier, M. Jacques Hébert, président de la ligue des droits de l'homme et membre du Comité d'aide, a précisé qu'il s'agissait uniquement des personnes détenues au 4ème étage du centre de détention de la rue Parthenais, à Montréal.

Les cellules qui s'y trouvent sont celles de la SQ et ne relèvent pas du Service de détention du Québec. Elles ne sont pas équipées pour une longue détention, a précisé M. Hébert.

M. Hébert a révélé que 13 personnes y étaient détenues hier.

Selon le Comité d'aide aux détenus, 81 personnes étaient encore détenues à midi jeudi, dans les prisons du Québec. Mais, en soirée, un porte-parole de la SQ a dénombré 57 détenus en vertu de la loi d'exception.

Outre les 13 détenus du 4ème étage, 41 personnes étaient encore sous les verrous au 10ème étage et aux étages supérieurs de l'édifice de la rue Parthe-

Suite à la page 6

aujourd'hui

Colloque, à huis clos, des substituts du procureur général, à la Maison Montmorency, à Beauport.

De 7 à 23 heures, au centre culturel, 5025 rue Joffre, bazar au profit de la fabrique Saint-Justin.

A 10h00, les journalistes seront mis au courant du programme des fêtes du 60ème anniversaire de l'École des Hautes Etudes commerciales qui commenceront le 13 novembre.

De 10h00 à 21h00, au 1101 rue Clark, bazar oriental organisé par les Dames auxiliaires de l'Hôpital chinois de Montréal.

A 14h30, réunion du club féminin du premier vendredi du mois à l'Oratoire Saint-Joseph. Mme Laurette Verdy, présidente du club, prononcera une causerie intitulée "Réflexions en escaladant l'Acropole".

A 15h00, inauguration des travaux du centre commercial Place Jacques-Cartier à l'angle du chemin de Chambly et du boul. Désormeaux, à Longueuil. Réception à La Barre 500.

A 17h00, à la salle de conférence de l'édifice B-122 du parlement de Québec, le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, rencontrera les journalistes.

A 19h00, au 515 avenue Viger (3ème étage), conférence de presse de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, à la suite des derniers développements dans la mise en marché provinciale.

A l'occasion du congrès annuel des enseignants anglophones du Québec, l'Association des professeurs de français-langue seconde-du Québec invite les intéressés à participer à une table ronde sur "La valeur de l'enseignement du français-langue seconde-sur le marché du travail." A 14h30, à la salle Peribonka de l'hôtel Reine Elizabeth.

Une 2ème foire commerciale a lieu au centre Mgr Pigeon, 5550, rue Angers (Côte Saint-Paul).

A 22h00, sur les ondes de Radio-Canada, à l'émission Format 60, il y aura des entretiens avec MM. Jean-Jacques Bertrand, Camil Samson et René Lévesque à la veille de la rentrée parlementaire ainsi qu'un reportage sur film ayant pour thème: "Les fermes forestières sont-elles la solution gaspéenne appropriée pour l'exploitation forestière?"



Le département

de philosophie de

l'Université de Montréal pourra accepter des étudiants à la session de janvier '71 au grade de Baccalauréat maîtrise et doctorat en philosophie pourvu que les demandes d'admission parviennent au bureau du registraire avant le 16 novembre 1970.

Des formules de demandes d'admission sont disponibles au département de philosophie

Tél.: 343-6464 ou au bureau du registraire

Journée d'Étude

organisée par
 La Société Saint-Jean-Baptiste
 DE MONTRÉAL



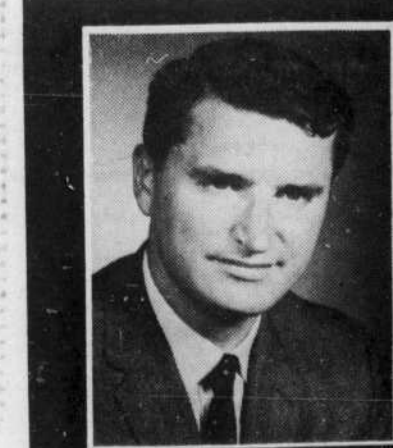
le samedi 7 novembre 1970
 de 9 hres 30 à 17 heures

Collège Marie-Anne
 100 est, rue Sauvé
 Montréal

Renseignements: 866-1761

Invitation à tous les
 Québécois qui veulent la
 réforme du système électoral.

AUCUN FRAIS D'INSCRIPTION



VIENT DE PARAÎTRE...

INDÉPENDANCE ET MARCHÉ COMMUN QUÉBEC — ÉTATS-UNIS

par RODRIGUE TREMBLAY

- Un ouvrage provocateur qui illustre les pertes substantielles que le Québec subit à l'intérieur du marché commun canadien.
- Une solution séduisante pour accroître le niveau de vie québécois.
- Un livre important.

En vente partout à \$2.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

AUX ÉDITIONS DE JOUR



ÉDITIONS DU
 JOUR...
 Président et
 directeur général
 Jacques Hébert

éditorial

Le "précédent" international du gouvernement Bourassa

S'il faut en croire le ministre québécois des institutions financières, M. William Tetley, le gouvernement Bourassa aurait créé un précédent international en refusant de négocier avec le Front de libération du Québec alors que la vie d'un membre du cabinet était en danger. Ce gouvernement, si peu maître de son territoire qu'il a dû en confier la garde aux forces armées fédérales, aurait de lui-même tracé la voie et donné l'exemple aux divers Etats du monde! Ces propos incroyables tiendraient de l'opérette, s'ils ne faisaient si tragiquement peu de cas du diplomate James Cross, dont la vie dépend encore du FLQ.

Une analyse sommaire des enlèvements politiques depuis le rapt célèbre de l'ambassadeur américain Elbrick à Rio de Janeiro, révèle que ce n'est pas un "principe", fut-il celui de la résistance au "chantage", mais des intérêts politiques sinon des considérations humanitaires qui ont dicté aux gouvernements les décisions dramatiques qu'ils ont dû prendre. Non seulement le gouvernement Bourassa, avec son "précédent Laporte", n'impressionnera-t-il pas plus les gouvernements étrangers que les Québécois, mais on peut s'attendre que d'autres jalons juridiques et politiques, bien différents, seront posés dans l'avenir par les divers gouvernements aux prises avec des choix aussi déchirants.

Le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce ne doute pas que le Québec sera fier de son gouvernement, du premier ministre Bourassa et du ministre de la justice Jérôme Choquette. "Nous avons été un des premiers gouvernements du monde à dire "NON" aux terroristes et nous l'avons fait alors que la vie de l'un des nôtres que nous connaissions si bien était en danger, déclare-t-il. Dès maintenant, lorsque les gouvernements seront soumis au chantage, ils auront un précédent pour se guider."

L'histoire récente des enlèvements politiques enseigne au contraire que d'autres précédents ont été posés, contradictoires, dont un impliquant justement un ministre. Dans les autres cas d'enlèvements qui hélas ne manqueront pas de survenir dans les prochaines années, bien diverses seront vraisemblablement les attitudes des gouvernements.

Ainsi le gouvernement du président Montenegro au Guatemala, en pleine guerre avec les "Forces armées rebelles", a accepté de libérer le guérillero Jose Vicente Giron Calvilho pour sauver la vie de son ministre des affaires étrangères Alberto Fuentes Mohr. Ce gouvernement n'avait pas la réputation d'être "mou"; on lui impute au contraire des exécutions massives de paysans, y compris au napalm, qu'on suspectait de sympathie à l'endroit des révolutionnaires. Le même gouvernement n'a pas craint de s'effondrer en acceptant de libérer trois ou quatre "prisonniers politiques" en échange de la

libération de l'attaché américain Sein Michael Holly.

Le refus du président élu du Guatemala, le colonel Carlos Arana Osorio, de négocier la libération de 24 prisonniers contre la vie de l'ambassadeur ouest-allemand Karl von Sprei, exécuté par les rebelles le 5 avril dernier, n'a pas mis fin aux enlèvements en Amérique latine. Le gouvernement de Bonn, qui était prêt à payer la rançon, créait à cette occasion un précédent chez lui, pour le cas où il serait sommé de libérer des détenus en échange d'otages.

Le gouvernement du Brésil n'a rien à envier à la fermeté du gouvernement Bourassa; seul Ottawa semble au contraire ignorer jusqu'à quelles tortures ses services de sécurité recourent pour y préserver la démocratie. Pourtant, Brasilia a libéré 15 prisonniers pour sauver la vie de l'ambassadeur américain Charles Burke Elbrick, puis cinq autres pour éviter la mort du consul japonais Nobuo Okuchi, et finalement 40 détenus contre la vie de l'ambassadeur ouest-allemand Ehrenfried von Holleben.

L'Argentine au contraire a dit non aux terroristes. Le consul paraguayen, Waldemar Sanchez, que le dictateur Alfredo Stroessner avait abandonné à son sort, refusant même par écrit de verser un sous de rançon, a été libéré sain et sauf, même si ses ravisseurs n'ont pas obtenu la libération de deux "prisonniers politiques". Cette fermeté n'a pas empêché que, peu de jours plus tard, on tente d'enlever l'attaché commercial soviétique Pivovorov. Elle n'a pas non plus empêché le pays voisin de connaître plusieurs enlèvements: après avoir relâché un ami personnel du président de l'Uruguay, les Tupamaros, devant son refus de négocier, n'ont pas hésité à tuer le policier argentin Dan Mitrone.

Ni le refus de négocier ni l'acceptation de conditions "terroristes" ne semblent donc avoir d'influence décisive sur le développement de la guérilla, urbaine ou rurale, ou sur le recours à des méthodes comme l'enlèvement politique. Le premier ministre du Canada n'a pas condamné d'ailleurs d'une façon absolue l'emploi de telles méthodes. "Il y a peut-être des lieux dans le monde où la loi est si inflexible et si impitoyable qu'on peut songer à de tels recours", disait-il dans sa déclaration télévisée du 16 octobre.

Or, les cas récents d'enlèvement enseignent que même les régimes "durs" n'ont pas tous la même attitude dans de si cruels dilemmes: les uns acceptent de négocier, d'autres non. Pourquoi faudrait-il que ce soit des régimes "civilisés", où la prospérité et la liberté sont supposées freiner la multiplication du terrorisme, qui se targuent de créer les précédents juridiques et politiques de l'inflexibilité? Aurait-il abso-

lument fallu que Pierre Laporte soit ministre dans le cabinet brésilien ou guatémaltèque pour ne pas être sacrifié au refus du chantage politique?

On peut espérer au contraire que les Etats ne se laisseront pas tous enfermer dans une telle politique. Si impitoyables que leurs conflits aient pu être, les Etats depuis longtemps ont appris à échanger des prisonniers. Plus récemment, ils ont accepté d'échanger des "espions". Pourquoi faudrait-il qu'aucune forme de droit ne soit acceptable dans la "guerre de guérilla" ou ses manifestations mineures comme le terrorisme? Un pays comme Israël accepte déjà de libérer des fedayine pour ramener chez lui ne serait-ce qu'un seul citoyen.

Au reste, même si tous les gouvernements du monde refusaient de négocier avec des groupes terroristes, ils n'auraient vraisemblablement pas davantage assuré leur sécurité ni celle des diplomates étrangers à qui ils doivent une assistance spéciale. Si les enlèvements deviennent "non rentables", vont-ils cesser pour autant? Y aura-t-il moins d'exécutions? Ne recourra-t-on pas à des coups encore plus spectaculaires sinon plus sanglants?

Aussi longtemps qu'il y aura des "prisonniers politiques", que cette expression plaise ou non, tant que les Etats les traitent comme des criminels de droit commun, il risque d'y avoir des enlèvements ou d'autres drames semblables. Les vieilles catégories royales du code criminel, comme le crime de trahison, ne peuvent rendre compte des phénomènes modernes de dissidence. Combien de Soviétiques, de Hongrois ou de Tchécoslovaques ne donnent plus leur allégeance à des régimes étrangers? Toutes les polices du monde n'y feront rien. Pourquoi ne pas forger un droit à la mesure de ces problèmes?

Au Canada, le gouvernement tient le FLQ pour un groupe de bandits et d'assassins. Ces dissidents se réclament au contraire d'une lutte politique. Dans cette perspective, la libération de James Cross, même sans contrepartie gouvernementale, ne serait pas un précédent international, mais n'en aurait pas moins un grand retentissement local et mondial. D'autres vies humaines en dépendront à travers le monde, vie de révolutionnaires prisonniers, vie de diplomates ou d'hommes d'Etat épargnés. Qui ne voit qu'il y a là une importante relation humanitaire à sauvegarder?

Jean-Claude LECLERC

Lettre au directeur du Devoir

Le testament politique de Pierre Laporte

● Tandis que le Québec émerge avec peine de la crise des dernières semaines, nous recevons d'un groupe d'hommes qui furent très proches de Pierre Laporte une lettre inspirée, entre autres, de conversations que certains d'entre eux eurent avec le ministre assassiné, quelques jours avant son enlèvement. Cette lettre, datée du 30 octobre, a été signée par M. Pierre Laporte, René Gagnon, Michel Lemoine et Luc Beauregard au nom d'un groupe "d'amis de Pierre Laporte".

Nous avons peut-être tort dans notre refus de l'alternative, nous avions peut-être raison. Notre propos n'est pas de distribuer les blâmes. Nous avons tous encore le nez trop collé sur les événements pour définir les jugements qu'on voudrait voir retenus par l'histoire à l'endroit de nos gouvernements, des ministres et députés libéraux collègues de Pierre Laporte. Les héros de ce drame resteront peut-être encore longtemps partagés en plusieurs équipes.

A ce stade cependant, nous croyons de notre devoir d'hommes de réitérer notre position exprimée au cours de notre conférence de presse nocturne d'il y a deux semaines. D'une part, il faut saisir cette occasion pour faire face carrément à l'urgence d'un redressement social. A cet égard, le Livre blanc de Pierre Laporte, qui avait valu à l'aspirant à la chefferie les commentaires les plus élogieux du "Devoir", pourrait constituer le document idoine pour jeter les bases de la réforme. Désormais, c'est le sens que prendra l'action de certains d'entre nous au sein de notre parti. D'autre part, il y a toujours la vie d'un homme en jeu et nous renouvelons pour lui la foi que nous lançions à la fois pour Pierre Laporte et pour lui il y a deux semaines.

Certains d'entre nous ont identifié le cadavre de Pierre Laporte à la morgue dans la nuit du 18 octobre. Nous aurions tout pour être revanchards. Mais le serions-nous qu'il y aurait toujours le temps pour cela. Ce qui compte pour l'instant, c'est toujours la vie d'un dénommé Cross que nous ne connaissons pas et c'est celle du Québec que nous connaissons.

langage de ses lettres et en saisir l'urgence, il n'y avait pas d'alternative: à ce stade, il n'y avait qu'une solution et ce n'était pas celle qui flatait l'orgueil de l'Etat. Nous avions peut-être tort. Mais le risque d'avoir raison en valait la peine. Nous, qui passions des nuits entières à prévoir les lendemains qu'annonçaient diverses interventions sibyllines, ne parvîmes pas à croire l'effroyable destin que de jour en jour et d'heure en heure on était en train de tracer.

D'où notre double intervention publique au cours de cette fameuse semaine. D'abord, un message à Pierre lui-même, dans lequel nous l'assurions que le groupe était là et qu'il faisait pression. Si ce dernier était informé de ce qui se passait, il pouvait tirer ses propres conclusions. Puis, une douzaine d'heures plus tard, dans la nuit de mercredi à jeudi, nous élargissons notre cercle pour lancer un appel au nom des Amis de Pierre Laporte.

lettres au DEVOIR

Un coup bas au FRAP

A la suite de l'éclatante victoire de M. Drapeau, il sera intéressant de surveiller le poids de la politique montréalaise au cours des prochains mois. La campagne électorale nous a, en effet, laissé à la bouche, un goût amer qui pourrait décevoir ceux qui croient encore à la démocratie.

Au cours de sa campagne, M. Drapeau s'est souvent présenté comme le "sauveur" de l'ordre et de la démocratie dans une ville assiégée par la terreur et l'anarchie. Il est toutefois regrettable que ses gestes n'aient pas été à la hauteur de sa philosophie. Car M. Drapeau nous a révélés, lors des derniers jours, un aspect bien profond de sa personnalité qu'il avait si difficilement, jusque-là, maîtrisé au fond de lui-même: ses tendances nettement dictatoriales qui amènent à poser des gestes déplorables mais sans équivoque. Ce fut d'abord le limogeage des conseillers qui avaient osé s'opposer aux vues de Monsieur le Maire; puis les déclarations intempestives, tantôt inopportunes au sujet du FRAP et de certains complots qui traitaient les anti-démocrates.

Quels sont les motifs qui ont pu inciter M. Drapeau à utiliser ces méthodes si peu héroïques et di-

gnes du gouvernement fédéral? Est-ce vraiment l'absence nécessaire d'un gouvernement municipal fort qui saurait maîtriser les éléments gauchistes et même révolutionnaires de la population métropolitaine? Est-ce effectivement un désir du maire de mener son peuple sur la voie de la prospérité et du salut qui semble être le seul à connaître et à posséder? Ou est-ce plutôt l'incertitude des autorités en place face à la réaction des 82% de Montréalais locaux qui participaient pour la première fois à l'élection de leurs magistrats? Nous croyons plus volontiers à cette dernière hypothèse.

Depuis dix ans, M. Drapeau a toujours été élu par une minorité de propriétaires qui n'ont pas saisi dans une meilleure situation financière que l'ouvrier de Saint-Henri, pouvait se permettre le luxe d'une exposition universelle et de jeux olympiques. Dans cette politique de prestige, le pauvre, qui pouvait en être la victime et même s'y opposer, n'avait qu'à se taire et payer la note.

Cette année, la situation était différente. Pour la première fois, le peuple accédait à la démocratie et avait véritablement droit de cité. M. Drapeau semble avoir trévi-

le poids de cette justice trop lourde pour ses épaules. Non seulement a-t-il dû assener un "coup bas" au FRAP mais il a, en plus brandi la menace du terrorisme et de l'anarchie se posant comme la solution à tous les maux. Appuyé tacitement dans ce terrorisme moral par son grand frère du gouvernement fédéral et le père du gouvernement provincial, M. Drapeau a facilement atteint son but, le pouvoir.

Il est dangereux pour une société qui se veut démocratique d'utiliser les moyens mis en oeuvre par M. Drapeau à Montréal lors de la dernière élection. En plus de révéler de graves maux internes, cette démagogie qui empêche le citoyen de se prononcer lucidement sur une alternative qui en fait n'en est plus une, peut, dans une situation différente, se retourner contre ceux qui la manient si bien. M. Drapeau s'est souvent manifesté comme un fin psychologue de la masse; il sait très bien que celle-ci n'a pas d'opinion mais que des émotions. Il a su exploiter à fond la situation pour atteindre le pouvoir. Et, dans la démocratie, au moins aussi longtemps qu'elle nous maintient au sommet!

Jean-Pierre PROULX
Ottawa, 27-10-70

La reconnaissance de la Chine rouge: une erreur d'Ottawa

"Le Canada vient d'établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste". Voilà en quels termes la radio du monde rapportait ce dernier développement dans l'histoire diplomatique (1) du Canada. Le lendemain, l'ambassadeur de la République quittait le Canada non sans avoir protesté énergiquement, mais assurant le peuple canadien que son pays demeurait l'ami des Canadiens.

A mon tour, comme ami de la Chine et comme Canadien, je viens contester le bien-fondé d'un tel geste de la part du Canada.

Notre gouvernement établit maintenant des relations diplomatiques avec les usurpateurs du pouvoir, faisant fi des avertissements répétés du gouvernement officiel de Chine, celui de Taipei. L'exemple des pays qui ont reconnu un tel régime n'aura pas servi: le Canada veut faire l'expérience de l'Angleterre et de la France, un peu comme l'adolescent en crise de personnalité qui certainement ne servira guère votre pays. Plusieurs Canadiens renseignés, les services de sécurité nationale et bien d'autres organisations anti-communistes ont averti votre gouvernement à plusieurs reprises. L'Ambassadeur de la Chine rouge au Canada de-

viendra un nid d'espions d'où partira une propagande subversive bien orchestrée.

(2) C'est un pity pour les 770 millions de Chinois qui n'ont pas voix dans les affaires internationales, dit-on, qu'on a reconnu le régime. Mais ces 770 millions ravant: les quelques centaines d'opportunistes qui contrôlent le pays décideront de tout sans consulter personne. Et gare à ceux qui voudraient "contester". L'argument tiendrait si le peuple chinois avait librement choisi le communisme comme "sa" forme de gouvernement. Mais ce n'est pas le cas. Si les Chinois avaient choisi le communisme j'aurais aimé le geste du Canada. Je suis en cela disciple de Jefferson. Et c'est pourquoi je proteste si énergiquement. L'esclavage d'un peuple n'est pas pour moi, Dieu merci! Et le peuple de Chine communiste est esclave d'une poignée d'anciens brigands, pour ceux qui connaissent un peu l'histoire de Chine.

Le gouvernement canadien a été dupé. On lui a été dupé par les "sinologues de salon", ces gens qui ont peut-être étudié l'histoire de la Chine et sa civilisation, ces gens qui ont vécu quelques heures ou quelques semaines en Chine et s'accaparent du titre de spé-

cialistes. Il a été dupé aussi par la propagande intelligente de Pékin. Tout ceci tient du dilettantisme et de la fumisterie. Ceux qui ont vécu la situation pour atteindre le pouvoir, et qui ont fait de la démocratie au moins aussi longtemps qu'elle nous maintient au sommet!

Jean-Pierre PROULX
Ottawa, 27-10-70

Nuancer ses réactions

et d'injustice sociale.

Mais pour le reconnaître et ne pas céder aux tentations de l'indignation pharisaïque, il fallait à un journaliste beaucoup de lucidité afin de toujours faire le partage entre les gestes inadmissibles de certains terroristes et les légitimes aspirations du peuple québécois, un immense courage pour ne pas céder au climat de panique générale trop souvent encouragé par des affirmations démagogiques, un sens aigu de la dignité humaine et du respect de soi pour ne pas

renoncer, en dépit des circonstances tragiques, aux perceptions réfléchies des situations d'injustice réelle.

Il faut être reconnaissant à un des maîtres à penser de notre littérature journalistique, M. Claude Ryan, d'avoir su lever l'ambiguïté de la situation dans les éditoriaux historiques qu'il nous a livrés en ces jours sombres.

Jacques LALONDE
montréal, 21-10-70

bloc-notes

Un précédent pour tout

l'Ontario français

La Commission scolaire d'Ottawa, à forte majorité anglophone, vient d'accepter, par un vote de 10 à 6 - avec une abstention - le principe de l'école homogène française pour les étudiants francophones du niveau secondaire de son territoire. Cette décision signifie que, chaque fois que les statistiques démographiques justifient la création d'une école pour les élèves francophones de la neuvième à la treizième année, cette école devra non seulement être accordée mais réservée uniquement à l'enseignement en français.

Dans l'immédiat, on règle ainsi la controverse qui s'était élevée à propos de la nouvelle école secondaire que les francophones désirent obtenir dans le sud-est d'Ottawa. Cette école devra éventuellement être accordée. Le conseil consultatif francophone l'a demandée pour septembre 1972, alors que la population étudiante française de niveau secondaire atteindra les 1.300.

Mais, c'est à plus long terme que cette décision prend toute son importance. Il ne sera plus question, en effet, de reprendre les sempiternels débats sur les droits scolaires de la minorité dans la capitale canadienne. On pourra encore discuter d'emplacements d'écoles, de calendriers de construction ou d'aménagement de locaux, mais, au moins, les francophones seront sur le même pied que les anglophones à cet égard. On devrait cesser de parler d'écoles bilingues ou de cohabitation d'élèves anglophones et francophones sous un même toit.

On peut même dire de ce geste de la commission scolaire d'Ottawa qu'il constitue un précédent pour tout l'Ontario français. En effet, on a donné au fameux bill 141 une interprétation qui devrait faire jurisprudence. On devrait dorénavant accepter un peu partout, à travers la province, que les commissions scolaires n'ont pas le choix d'accorder ou de ne pas accorder une école française quand le nombre d'étudiants francophones le justifie. En d'autres termes, à l'avenir, les critères pour l'octroi d'une école française homogène devraient être exactement les mêmes que ceux déjà acceptés pour la création d'une école anglaise.

De toute façon, on peut espérer que le ministre ontarien de l'éduca-

tion sera amené à clarifier au besoin sa loi scolaire pour assurer une ligne de conduite uniforme dans tout l'Ontario. On réalisera, sans doute, qu'il est préférable d'avoir les situations bien claires et de ne pas laisser à la discrétion locale lorsqu'il est question de protéger des droits aussi importants que ceux du choix de la langue d'enseignement.

Le courage des conseillers scolaires

Autrement, on exige vraiment trop de courage des commissaires d'écoles, au moins dans certaines régions. Les contribuables sont faciles à amener contre l'octroi d'une école française, surtout quand on peut dresser devant eux le spectre d'une hausse de leurs taxes scolaires.

En réalité, il a fallu une bonne dose de courage aux commissaires anglophones d'Ottawa pour en arriver à la décision qu'ils viennent de prendre. Et il convient de le mentionner, car c'est tout à leur honneur. Ces commissaires ont été l'objet de pressions très considérables d'un grand nombre de leurs compatriotes. Le débat a été, par moments, très passionné. Un référendum dans la population aurait probablement été négatif et quelques-uns des commissaires favorables à la résolution pourraient fort bien ne pas être réélus lors du prochain scrutin.

C'est d'ailleurs pourquoi, même s'il y a lieu d'espérer que l'initiative des commissaires d'Ottawa fera jurisprudence pour tout l'Ontario, nous répétons qu'il serait probablement préférable qu'on clarifie la législation. Des débats chargés d'émotivité comme ceux dont on vient d'être témoin à Ottawa ne sauraient contribuer à accroître l'harmonie entre les deux communautés ethniques. Il faut chercher à les éviter autant que possible.

Grands progrès à Ottawa

Pour en revenir à Ottawa, il faut souligner que c'est la deuxième victoire majeure en autant d'années pour la minorité francophone au niveau scolaire. L'École secondaire Champlain, dans l'ouest de la capitale, est en train d'être transformée d'institution anglaise en institution française. Cette transformation progresse même plus rapidement qu'on l'avait espéré au départ puisqu'on y compte déjà cinq cents francophones sur une population de onze cents étudiants. Il est possible que cette école devienne entièrement française dès 1971 ou, au plus tard, dès 1972.

Dans la région sud-est de la capitale, qui a été à l'origine de la décision dont nous parlons dans cet article, on ne sait pas encore si l'on

attribuera aux francophones une des quatre écoles secondaires actuellement au mains des anglophones ou si l'on construira un nouvel édifice. La première solution serait la plus économique, d'autant plus qu'on pourrait regrouper tous les anglophones dans trois des quatre écoles existantes.

On a surtout envisagé jusqu'ici justement de convertir une de ces quatre écoles en école française, soit l'école Hillcrest. Cette école serait de dimension idéale pour répondre au groupe d'étudiants francophones qu'on veut accommoder. Malheureusement, les parents des étudiants anglophones qui fréquentent présentement l'institution n'entendent point la céder pour aucune considération. C'est le débat qu'on avait connu pour l'école Champlain, dans l'ouest, qui reprend.

Il ne nous appartient pas de suggérer de solution concrète aux commissaires d'écoles. Devant le courage qu'ils ont manifesté lors de l'adoption de leur résolution de lundi soir, nous sommes naturellement portés à leur faire pleine et entière confiance. Le président de l'organisme, M. Ken Boucher (un anglophone), a demandé aux francophones de ne pas se montrer trop impatient. Il est bien sûr qu'il faut éviter, dans toute la mesure du possible, de détériorer un climat déjà fort tendu. Mais puisque l'on a reconnu un droit à la minorité française, il est également important de prendre les mesures qui s'imposent pour y donner suite dans le concret le plus tôt possible. On devrait avoir accompli le temps de fournir cette école française pour la date indiquée de septembre 1972.

Vincent PRINCE

L'hécatombe de Pointe-aux-Trembles

L'incendie qui a fait dix-sept victimes au Foyer Sainte-Bernadette dans la nuit de mercredi à jeudi démontre que les autorités doivent prendre des mesures de sécurité exceptionnelles pour les hospices de vieillards. Lors de certains désastres antérieurs, on a constaté que les règlements de sécurité établis par le ministère de la famille et du bien-être social n'étaient pas observés, mais tel cas au foyer de Pointe-aux-Trembles.

Après le sinistre survenu à Notre-Dame-du-Lac, où 38 personnes avaient péri, l'an dernier, le ministre responsable de la surveillance de ces établissements avait adopté des normes plus sévères. Selon les renseignements publiés hier, le Foyer Sainte-Bernadette avait fait l'objet d'inspections durant les der-

niers mois, et les recommandations formulées par les inspecteurs avaient été suivies à la satisfaction des autorités concernées. L'institution classée "A" était donc considérée comme excellente sur le plan de la sécurité contre l'incendie.

Ces précautions n'ont pas empêché l'hécatombe. Il semble aussi que les secours sont arrivés rapidement et que c'est le dévouement des secouristes qui a permis de sauver plusieurs vieillards. Cet incendie est survenu peu après la publication du cinquième rapport de la Commission Castonguay-Nepveu qui a souligné l'insécurité des établissements privés dans le domaine du bien-être. Sur le plan de la sécurité, un bon nombre d'hospices pour vieillards dans la province comportent probablement plus de dangers que n'en comportait le Foyer Sainte-Bernadette. Les autorités devront donc adopter des règlements plus sévères.

Quels que soient les moyens de sécurité observés, soit quant à la construction et à l'aménagement des lieux, ou encore au sujet du système de chauffage, il faut tenir compte du fait que dans un asile de vieillards le moindre incendie est dangereux, car les pensionnaires sont en partie des impotents qui ne peuvent sortir par leurs propres moyens et qui risquent d'être asphyxiés.

La surveillance

Dans ces conditions, il faudrait que le personnel de surveillance soit suffisant non seulement pour répondre aux besoins normaux, mais aussi pour faire face aux cas d'urgence, notamment durant la nuit. Au Foyer Sainte-Bernadette, il n'y avait qu'une surveillante durant la nuit, et cela répondait aux exigences du ministère. La preuve est faite que c'est insuffisant.

Avec l'augmentation du nombre des vieillards que l'on prévoit durant les prochaines décennies, l'Etat doit prendre des dispositions pour l'aménagement d'un nombre suffisant de maisons de retraite dont la sécurité répondra pleinement aux besoins particuliers des vieillards. Il faudra que ces établissements soient construits à l'épreuve du feu, ce qui suppose des règlements de construction plus sévères que ceux d'aujourd'hui, et il faudra aussi que le personnel soit suffisant, même durant la nuit, pour faire face à toutes les urgences.

Le rapport Castonguay-Nepveu recommande que le gouvernement provincial cesse graduellement de subventionner les établissements hospitaliers et de bien-être à but lucratif, mais ne voit pas d'objection à ce que des entrepreneurs privés aient le droit d'héberger des personnes âgées

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3381

des idées

des événements

des hommes

Le gouvernement et les négociations

La rémunération des médecins pose un problème sérieux

par RAYMOND GARNEAU, ministre des finances

Le ministre québécois des finances, M. Raymond Garneau, a exposé lundi le 26 octobre devant la Chambre de commerce de Sainte-Foy, la position du gouvernement de Québec dans ses négociations avec les professionnels de la santé. Après avoir précisé que c'est à titre de ministre de la fonction publique qu'il avait contribué à préparer les offres de Québec, M. Garneau a expliqué la proposition monétaire du gouvernement. Voici les extraits principaux de cette allocution. Les sous-titres sont du Devoir.

La rémunération des professionnels de la santé constitue un problème sérieux et complexe, d'abord en raison des millions de dollars que cela représente, mais aussi en termes de modes ou systèmes de rémunération.

Suivant l'évaluation que nous avons faite, la rémunération annuelle des quelque 5.300 médecins dits "de pratique libérale" totaliserait 265,7 millions pour le Régime de l'assurance-maladie. La rémunération de quelque 1.200 autres médecins, travaillant dans les hôpitaux, représente plus de \$30 millions. Il s'agit donc d'une masse monétaire importante qui s'ajoute au milliard et demi de dollars que représentent les traitements des quelque 280.000 membres des secteurs public et para-public. L'évolution de l'ampleur de ces deux masses monétaires ne peut être séparée, car la rémunération des médecins proviendra aussi des fonds publics sous forme d'une taxe spéciale imposée aux salariés et aux employeurs et versée à la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour les fins de l'assurance-santé.

Mise en garde

Je m'empresse de mettre en garde ceux qui pourraient avoir l'intention d'assimiler la R.A.M.Q. à une entreprise d'assurance qui, prévoyant un surplus d'opération, s'avisait d'augmenter la rémunération de son personnel en conséquence, sans tenir compte d'aucune autre considération. Dans le cas qui nous concerne, je dois signaler qu'un surplus hypothétique pourrait fort bien résulter d'entrées de cotisation ou de demandes de services différentes des prévisions.

Et, s'il y avait déficit, que ferait-on en se basant sur ce critère?

Quant à nous, nous croyons que, s'il y avait un surplus de revenus par rapport aux dépenses, on pourrait alors, soit accroître la couverture des soins, soit réduire cet impôt spécial. Quant à la rémunération des médecins, comme celle des autres personnes qui émergent au budget des secteurs public et para-public, elle doit être définie en fonction des ressources globales de l'économie en faisant l'hypothèse, dans ce cas particulier, que les entrées de la taxe spéciale suffiront à couvrir les frais.

Modes de rémunération

De quelle façon rémunère-t-on les médecins au Québec? Présentement, et en vertu aussi des propositions gouvernementales, les quelque 5.300 médecins de pratique libérale sont et seront rémunérés à l'acte médical et nous n'avons pas jugé opportun de changer ce mode de rémunération. Quant aux quelque 1.500 autres médecins de laboratoire d'hôpitaux et du gouvernement, ils sont présentement rétribués soit à l'acte (radiologiste), à la vacation (1) (pneumologues), ou sur une base salariale (psychiatres, médecins du gouvernement).

Dans ses négociations avec les membres de la profession médicale, et, compte tenu des circonstances, habitudes et objectifs, le gouvernement a proposé l'un ou l'autre de ces trois modes de rémunération.

Le paiement à l'acte a été retenu pour les médecins de pratique libérale et nous croyons que dans les circonstances présentes ce mode de rémunération est de beaucoup préférable au salariat à cause du type de relation qui existe entre le patient et le professionnel de la santé qui pratique librement. Le gouvernement n'a jamais mis en doute cette question et depuis le début il a toujours considéré qu'il fallait maintenir la rémunération des médecins à l'acte médical, en s'appuyant sur la liberté professionnelle et sur la liberté qu'ont les patients de consulter le médecin de leur choix.

Quant aux pathologistes et à certains autres médecins de laboratoire, le gouvernement leur offre un choix entre la rémunération à l'acte médical ou à la vacation. De leur côté, les psychiatres et les médecins du gouvernement et de certains organismes sont plutôt régis par un système de rémunération à salaire.

Le gouvernement est donc souple à ce titre. Cependant, comme toutes ces personnes sont des médecins, bien que pratiquant leur profession selon des habitudes et des traditions différentes, il fallait nécessairement qu'il existe des équivalences entre les divers systèmes de rémunération pour une même période d'effort ou de travail.

L'expression "équivalence" implique qu'il faut tenir compte, pour chacun des groupes de médecins, de l'ensemble des éléments composant la rémunération de même que des frais ou dépenses reliés à la pratique de la médecine. Ainsi, lorsque l'on envisage la rémunération d'un médecin de pratique dite libérale, il faut reconnaître que, par rapport à un médecin de laboratoire, il doit entretenir un bureau et faire face à certains frais additionnels et, que, par rapport à un médecin salarié, il ne bénéficie pas d'avantages marginaux reliés soit à la maladie, aux vacances ou à la pension. Aussi, faut-il tenir compte de tous ces facteurs lorsque l'on compare la rémunération de ces différents types de médecins et de pratique.

C'est en tenant compte de tous ces facteurs, et en toute équité pour les différents groupes de médecins et les autres classes de la société, que le gouvernement, à partir d'études et d'analyses, a défini des propositions monétaires applicables aux médecins dans le cadre du R.A.M.Q.

Signification des propositions

En pratique, quelle sera la rémunération des médecins spécialistes, membres de la F.M.S.Q. et des médecins omnipraticiens, membres de la F.M.O.Q. Tel que l'a fait connaître publiquement, en août dernier, mon collègue M. Claude Castonguay, et sur la base d'une utilisation annuelle probable des services médicaux à raison de 35 millions d'actes de nature variée, il en résultera, pour une population d'environ 5.300 médecins, une rémunération moyenne de \$52.000 par année dans le cas du médecin spécialiste et de \$48.400 par année pour l'omnipraticien; la semaine de travail du médecin spécialiste se situe autour de 48 heures par semaine et celle de l'omnipraticien, de 58 heures par semaine, avec une période moyenne de vacances de quatre (4) semaines par année.

Il est bien entendu qu'il s'agit d'une rémunération moyenne et que cette dernière variera d'un médecin à l'autre et d'une spécialité à l'autre. De même, cette rémunération augmentera si le nombre d'actes excède les 35 millions d'actes établis à partir d'études statistiques des comportements québécois et canadien. L'inverse, bien que peu probable, est également vrai mais il exigera moins d'efforts de la part des médecins.

Déjà au sommet

La première constatation que l'on peut faire, c'est que les médecins, comme groupe, se situent, au niveau des rémunérations québécoises, bien au-delà de tous les autres professionnels exerçant leur occupation, soit au gouvernement, soit dans les universités, soit dans les entreprises. Par ses propositions, le gouvernement accepte qu'il en soit ainsi; cependant, il est difficile d'imaginer d'aller plus loin dans cette direction puisqu'il les place déjà au sommet. A ce point, je me dois de répondre à deux objections courantes au sujet de la carrière du médecin, c'est-à-dire, la longueur des études et la courte durée de vie active.

Au Québec, le médecin qui se spécialise reçoit, pendant ses années de résidence, un traitement comparable à celui des jeunes professionnels (ingénieurs, économistes, statisticiens) à l'emploi du gouvernement ou d'autres entreprises, soit actuellement, de \$6.700 à \$9.800 par année, et l'an prochain, de \$7.400 à \$10.750.

D'un autre côté, lorsque le médecin a atteint un certain âge, et après un bon nombre d'années actives, il lui est possible d'avoir accès à une carrière réduite et d'obtenir un emploi à fort salaire, soit dans l'industrie, au gouvernement ou ailleurs. A cela doit s'ajouter le fait que le médecin de pratique privée effectue annuellement un nombre d'heures de travail substantiellement plus élevé que la normale lui permettant ainsi de gagner, pendant une période relativement courte, une rémunération équivalente sinon supérieure à celle résultant d'une carrière régulière.

Il est aussi à noter que l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie mettra un terme aux créances plus ou moins mauvaises; le médecin n'aura plus de comptes en souffrance ni de déboursés dits de collection. En conséquence, il sera payé pour tous les actes qu'il posera. La loi encore ré-

cente de l'assurance médicale avait déjà substantiellement corrigé cette situation et le R.A.M.Q. règlera définitivement le problème. De plus, l'assurance-santé au Québec provoquera une plus grande demande de services de la part de la population, d'où une possibilité de rémunération accrue pour les professionnels de la santé.

La situation ontarienne

On a, du côté des médecins spécialistes surtout, maintes fois invoqué la situation ontarienne. Avant même d'établir les faits, je tiens à vous faire part de certaines considérations quant aux comparaisons avec cette province.

D'un côté, on le sait, l'Ontario est une province plus prospère que le Québec: en 1968, le revenu personnel par habitant se situait au Québec à \$2.406 et celui de l'Ontario à \$3.065, c'est-à-dire 78% de celui de l'Ontario. D'un autre côté, les traitements et rémunérations du secteur public de la province voisine ne sont pas déterminés de la même façon qu'ici, c'est-à-dire centralisée, coordonnée et négociée globalement. La normalisation des conditions de travail, telle que nous la connaissons ici depuis quelques années, n'existe pas encore en Ontario. Le contexte global n'est donc pas le même et les effets d'entraînement non plus. De plus, et pour éviter toute méprise, je rappelle que l'Ontario, pour nous du Québec, constitue surtout, quant aux conditions de travail, un guide pour situer les emplois les uns par rapport aux autres, de même qu'un objectif quant au niveau général de l'ensemble des rémunérations.

Dans le domaine de la rémunération, comme dans bien d'autres, le Québec a et peut avoir des objectifs et des priorités qui lui sont propres et nous ne voyons pas pourquoi il faudrait qu'il en soit autrement. A titre d'exemple, je mentionne que l'écart entre les traitements les plus bas et les plus hauts des salariés du secteur public est plus large ou aéré en Ontario qu'au Québec. De même, les salaires des cadres sont substantiellement plus élevés là-bas... Dans le domaine de la santé, une certaine revalorisation de l'omnipraticien ne peut-elle pas devenir une priorité particulière au Québec compte tenu de nos besoins?

De plus, et c'est là un fait de toute première importance, l'Ontario compte, par rapport aux omnipraticiens, une proportion moins grande de spécialistes que le Québec: le rapport se situe autour de 1 en Ontario et de 1,3 au Québec. En conséquence, l'Ontario peut se permettre, indépendamment de tout autre encadrement, une structure de tarifs différente et favoriser, à moindre coût qu'ici, les spécialistes.

Ces considérations faites, voici, à titre d'information, ce que peuvent donner les comparaisons avec l'Ontario et la Saskatchewan sur la base des tarifs que les gouvernements en question consentent à payer, à l'exclusion des dépassements d'honoraires possibles.

Si l'on prend la Saskatchewan, une province au revenu personnel équivalent à celui du Québec, on constate que le Québec offre en moyenne 98,2% de leurs tarifs. Par rapport à ce que le gouvernement ontarien verse, en vertu du régime d'assurance-maladie, le Québec paiera en moyenne 84% des tarifs de cette province. Dans le cas des spécialistes, ce pourcentage est de 79,6% et celui des omnipraticiens est de 91,3%.

Augmentation pour certains actes

La conclusion principale qui se dégage de ces réflexions, c'est qu'à mon avis les propositions gouvernementales procurent un traitement très équitable à ce groupe de professionnels en les situant dans les plus hautes sphères de la hiérarchie des traitements payés au Québec.

Néanmoins, à partir des propositions que nous avons faites, il a été clairement indiqué par le gouvernement que la négociation se faisait sur un tarif d'honoraires et non sur une masse monétaire globale. Evidemment, nous avons fait des projections pour connaître le coût de l'ensemble du projet de l'assurance-maladie. Les négociations présentes portent sur la structure des tarifs proposés dans le but de corriger toute inégalité qui pourrait s'être glissée à l'égard d'une catégorie particulière de médecins. Cette négociation pourra nécessiter des augmentations de tarifs pour certains actes spécifiques.

Le gouvernement a convenu d'accepter de telles augmentations qui pourront s'avérer justes en autant que leur effet sur le coût global du régime n'excède pas un montant limité qu'il a déjà déterminé. Toutefois, le gouvernement ne peut divulguer publiquement pour le moment ce montant, étant donné que, comme je l'ai mentionné, la négociation porte sur un tarif d'honneur et non sur une masse monétaire globale.

Effets d'entraînement

Je ne vois aucun motif qui pourrait justifier une démarche ayant pour effet un changement substantiel autre qu'un réaménagement des présentes propositions gouvernementales. Il s'agit, selon moi, d'une question d'équité pour tous les autres participants de notre société de même qu'une question financière importante en raison des effets d'entraînement qu'une telle démarche pourrait amener.

Pour vous permettre d'évaluer le sens des proportions dans cette affaire, je vous invite à réfléchir sur le calcul suivant: un accroissement de l'offre pour les spécialistes de l'ordre de \$19 millions — un chiffre qui circulait il y a quelques temps dans les journaux et corridors — correspond à une addition de revenu de quelque \$6.000 par médecin spécialiste, c'est-à-dire, environ \$1.000 de plus que le salaire moyen annuel de quelque 280.000 employés des secteurs public et para-public. L'exemple, s'il était étendu à l'ensemble du Québec, donnerait des résultats encore plus ahurissants.

Le sens social des nantis

Cet exemple, à lui seul, pourrait démontrer jusqu'à quel point la marge de mouvement dont dispose le gouvernement dans cette affaire est mince, surtout si on l'insère à l'intérieur des difficultés que connaît le Québec actuellement. Les mouvements de contestation, en dehors de ceux provoqués par des terroristes qui ont des objectifs bien précis à réaliser, ces mouvements de contestation que l'on connaît tirent leur origine bien souvent de certains groupes défavorisés de notre population. L'évolution nécessaire que doit subir le Québec pour éliminer le plus possible les inégalités sociales exige de la part des classes les mieux nanties un sens social aiguisé, voire même des sacrifices qui, au demeurant, paraissent bien minimes, si on les compare à ces milliers de personnes qui se sentent privées de conditions de vie ou d'opportunités de chance égales aux autres classes de la société.

Je comprends que le régime de l'assurance-santé constitue pour nos médecins un changement social très profond. Mais, quelle classe sociale n'aura pas à se plier à une évolution profonde au cours des prochaines années...? Ces mutations, elles seront imposées, non pas par un gouvernement qui veut imposer sa volonté envers et contre tous, mais bien plutôt par une opinion publique alerte, et surtout, par la jeunesse qui est de plus en plus imbuë d'équité et d'égalité sociales et qui commandera le changement.

Je pense que tous les Québécois doivent se donner la

main pour opérer ces mutations dans l'ordre, à l'intérieur de notre système démocratique, et compte tenu de nos possibilités financières. C'est dans cet esprit que nous, du gouvernement, nous avons abordé la question de l'assurance-santé et grâce à l'appui que nous avons reçu de la population et d'une grande partie des professionnels de la santé, une mesure sociale importante est entrée en vigueur le 1er novembre. L'assurance-santé sera bénéfique pour le Québec et elle contribuera à éliminer une bonne partie des inégalités sociales en plaçant tous les citoyens sur un pied d'égalité face à l'accès aux soins médicaux.

(1) Rémunération forfaitaire pour chaque période de 3½ heures de présence et de travail en milieu hospitalier.



VOTRE CHEVELURE LE CUIR CHEVELU ET NOTRE CONTESTATION...

Il est certes normal que des personnes doutent et soient sceptiques en ce qui concerne la repousse des cheveux. LE CENTRE CAPILLAIRE PIERRE le conçoit, l'admet et se range de votre avis.

ET NOUS ALORS?

Depuis 15 ans au service du public, nous sommes en permanente contestation avec nous-mêmes, cela veut dire que nous ne nous asseyons pas sur nos lauriers cueillis. Cela explique que de brillants chimistes travaillent votre réussite et la nôtre, car le Centre sans vous n'est rien.

Le Centre Capillaire Pierre utilise des chercheurs du Québec d'abord, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le tout réétudié et mis en valeur par les Laboratoires "Accurate" de Montréal, qui selon notre politique de programmation des soins individuels les compile d'après les cas appropriés.

À savoir, une consultation initiale de 90 minutes ou plus, qui déterminera la ou les causes du non remplacement de votre chevelure au taux de leurs chutes. Les soins à livrer la durée de vos traitements.

SCEPTICISME?

Cela fait certes bien de paraître ou d'être sceptique, néanmoins, il faut faire la juste part des choses et ne pas confondre scepticisme avec entêtement et ignorance héréditaire. Admettons en toute objectivité que la science et la biologie ne cessent de progresser.

Disons donc que l'arrêt de la chute anormale des cheveux peut être enrayeré et rééquilibrée. Que la calvitie peut et doit être prévenue, si prise à temps par vous et par nous. Ne pas l'admettre serait refuser tout progrès.

Un homme doté d'une chevelure normale ne se complexe pas à ce sujet, la majorité des autres en voie de calvitie en font un. Le nez-vous? C'est aujourd'hui une réalité, combattez cet effet destructeur d'une apparence physique amoindrie qui vieillit prématurément. L'ignorer serait absurde.

Si vous demeurez sceptique grand bien vous fasse, mais cessez donc de glaner des avis professionnels à gauche et à droite habituellement auprès des gens non qualifiés à vous en donner. Les "Guérit-Tout" tels que Moelle de Boeuf, Graisse d'Ours, vaseline, Shampooing spéciaux et autres divagations collectives ont causé plus de calvities accélérées que si rien n'avait été fait.

Soyez surtout logique avec vous-même et pour vous-même, prenez conscience de votre réalité, soyez votre propre juge en matière de cuir chevelu et chevelure. Sommes-nous bien d'accord?

Les consultations sont privées et sur rendez-vous seulement.

DR P. PIERRE
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri Suite 390 -

Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 1 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le Samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

lettres au DEVOIR

On engage des ratés comme professeurs?

M. Robert Bourassa.

Je viens de prendre connaissance des récentes déclarations de votre whip en chef et président du caucus des députés libéraux, M. Louis-Philippe Lacroix. Ce que j'ai personnellement retenu des déclarations de M. Lacroix, c'est l'affirmation suivante:

"Des gars qui ont manqué leur droit, leur médecine, leur notariat ou leurs sciences, on en fait deux choses: des professeurs ou des journalistes."

Admettons, si vous voulez bien, que M. Lacroix, comme membre éminent et renseigné de votre parti, sache très bien ce qu'il dit et qu'il ne se soit pas trompé. Je ne peux m'empêcher alors de souligner le caractère très grave des affirmations de M. Lacroix.

Car il s'agit bel et bien, si M.

Lacroix a raison, du plus retentissant constat d'échec qu'un membre d'un gouvernement ait jamais fait en ce qui concerne la formation des matières.

Cette formation est bien, si je ne me trompe, de votre ressort. Dire par conséquent, qu'on engage des ratés pour professeurs équivalait pour le gouvernement, à s'accuser lui-même d'une faute que je pourrais qualifier de tragique, puisqu'elle concerne l'activité primordiale d'un gouvernement: l'éducation.

Je ne veux pas pousser la naïveté jusqu'à considérer que le corps enseignant du Québec est le lieu béni où ne se rencontrent que les lumières les plus majestueuses de la province. Tout ce que je sais, c'est que, là comme ailleurs, nous n'avons pas inventé la perfection.

Comme le gouvernement connaît ces choses aussi bien et même mieux que moi, ce que je lui demande c'est de m'aider et d'aider tous les Québécois à se donner un système d'éducation et de professeurs - encore meilleurs qu'ils ne le sont en ce moment.

Je suis personnellement prêt à faire ma part et je connais beaucoup d'étudiants, prêts, eux aussi, à faire quelque chose pour l'éducation au Québec. Je me demande, dans ces circonstances, à qui peuvent rimer les déclarations de M. Lacroix. Je voudrais savoir si le gouvernement avoue effectivement à la population et aux étudiants qui s'apprentent à devenir professeurs que tout ce qu'il a réussi à faire jusqu'ici a été d'engager des ratés pour former ses citoyens.

Avant de me considérer moi-même comme un raté, je demande à votre gouvernement de préciser sa position face à la formation des professeurs. Les récentes déclarations de M. Lacroix sont assez graves pour amener le premier ministre et le ministre de l'éducation à se situer eux-mêmes face à la position de leur confrère.

Je ne peux manquer, en terminant, d'éprouver une certaine amertume à cause de cette déclaration d'un membre du gouvernement. Je veux croire que ce n'est pas ainsi que le gouvernement se juge lui-même et juge ceux qui veulent participer à l'éducation du Québec.

Pierre MARCHAND

Montréal, 29-10-70

Jésus et les terroristes

pouvant l'être): 1. "Certains spécialistes pensent que Judas aurait été un zélateur"; 2. "Pierre pourrait bien être aussi un homme qui aurait aimé tirer l'épée"; 3. "Quant à Jacques et à Jean, ce devait être des jeunes gens prêts à faire éclater des bombes". Un enseignement qui se base aussi candide sur des conditionnels invérifiables ne se compromet-il pas au départ? On entend encore plus hésitant

quand on voit l'autre poser allégrement, à partir de ces suppositions, une conclusion absolue: "Jésus a donc été entouré de terroristes". C'est là une étonnante faiblesse de logique! Au moins il faudrait conclure: "Jésus pourrait..."

On pardonnerait facilement cela à un cégépien avide de trouver en Jésus le premier des yogis, des hippies ou des anarchistes; on le pardonne beaucoup moins à un pro-

fesseur d'université, même si on doit reconnaître des éléments intéressants dans sa pensée, particulièrement la clarté avec laquelle il montre que Jésus a résisté aux tentatives temporelles de ses disciples et leur a révélé le vrai sens de sa mission.

Paul-André GIGUERE, prêtre
Centre Biblique de Montréal
22-10-70

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS ICI RADIO-CANADA ET AUX ÉDITIONS DU JOUR

ENTUNISIE

par Eugène Cloutier

• Voyageur, Eugène Cloutier reste écrivain et, avec une intuition et un humour assez rares dans notre littérature, il nous apprend à aimer un pays qu'il aime. Grâce à Eugène Cloutier, la Tunisie vivra toujours dans l'esprit de quiconque aura lu ce livre.

En vente partout à \$3.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328.

(si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS
ICI RADIO-CANADA

ej

suites de la première page

L'ITALIE

entre les deux pays. L'un sera une déclaration conjointe sur l'établissement de relations diplomatiques comportant, de la part de Pékin, l'affirmation que Formose est partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine.

Dans le deuxième document, unilatéral cette fois, l'Italie prendra acte de cette position du gouvernement chinois, ajoutant qu'il ne lui appartient pas de porter jugement sur l'attitude de Pékin à ce sujet.

Les relations commerciales entre la Chine et l'Italie sont appelées à se développer à la suite de l'établissement d'ambassades dans l'un et l'autre pays. Les importations italiennes en provenance de Chine se sont élevées, en 1969, à soixante-quatre millions de dollars, et les exportations de l'Italie vers la Chine à cinquante-six millions de dollars. L'Italie importe des soieries, des porcelaines, des graines oléagineuses. Elle exporte des fibres synthétiques, des produits finis et des produits de l'industrie mécanique.

La négociation, qui a été laborieuse, a été menée à Paris entre les représentants de la république populaire et le conseiller ministre de l'ambassade d'Italie, M. Walter Gardini.

A noter que l'établissement de ces relations ne modifie en rien celui existant entre le Saint-Siège, dont le territoire est enclavé dans celui de la république italienne, et la Chine nationaliste.

Les premières réactions enregistrées en Italie sont favorables à la décision du gouvernement italien.

M. Pietro Henni, ex-leader du parti socialiste et ancien ministre des affaires étrangères, qui en sa qualité de chef de la diplomatie italienne, fut à l'origine de l'ouverture des négociations, s'est déclaré très heureux. "Je considère, a-t-il dit, comme positive la formule qui a été trouvée pour résoudre la question de Formose. On peut penser de Formose ce que l'on veut. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a pas deux Chines, mais une seule."

A propos du problème de l'entrée de la Chine aux Nations Unies, l'ancien leader du P.S.I. a dit qu'à son avis "l'Italie doit voter pour l'assignation du siège au Conseil de sécurité à la Chine populaire".

M. Francesco de Martino, également

du P.S.I., a déclaré pour sa part: "L'établissement de relations diplomatiques mettra un terme à une authentique absurdité historique et juridique, et sera utile au développement des rapports entre les deux pays sur le plan économique et dans le domaine politique. Il constituera une importante contribution pour soustraire la Chine à son isolement, fait essentiel tendant à associer ce grand pays à la responsabilité de sauvegarder la paix dans le monde et à confirmer l'amitié entre tous les peuples quels que soient leurs régimes politiques et sociaux."

LE TRIBUNAL

vif, vociférant contre les gouvernements actuels et lançant l'anathème aux autorités policières et judiciaires, a déclaré d'abord que le gouvernement du Québec n'avait jamais voulu négocier avec le FLQ.

JE VEUX SAVOIR

C'est alors qu'il a rapporté les affirmations que lui aurait faites Me Demers à l'époque où il était question de négociations. Puis Me Lemieux s'étonne d'être accusé de conspiration séditeuse "entre le 1er janvier 1968 et le 16 octobre 1970."

"Je veux savoir, s'est-il écrié avec force, si j'ai conspiré parce que j'ai dit que le juge Turgeon avait émis l'opinion, dans un jugement de la cour d'appel, que mon client Vallières avait pu être condamné pour ses idées plutôt que pour un acte criminel! Je veux savoir si j'ai conspiré parce que j'ai obtenu l'acquiescement de mon client Charles Gagnon. Je veux savoir si j'ai conspiré parce que je ne suis élevé contre le fait qu'à Matazami les 25 p.c. d'anglophones reçoivent 50 p.c. de la répartition des fonds scolaires. Je veux savoir si j'ai conspiré lorsque j'ai dit que Bourassa était un menteur en promettant 100.000 emplois!"

"Vous devriez tous avoir honte, s'est alors exclamé l'avocat en transes, si vous acceptez de jouer ce jeu éhonté, cette bouffonnerie sans nom, cette farce extraordinaire! Vous le juge, vous les procureurs de la Couronne, vous les journalistes et les policiers, vous devez avoir honte si vous p.étez votre concours à cette folie!"

Me Lemieux laisse alors la parole à Michel Chartrand portant la barbe grise et la longue chevelure blanche, plus satanique que jamais, vêtu d'une chemise mandarine.

Le dernier orateur est M. Jacques Larue-Langlois, président du Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon. Il affirme que c'est toute la jeunesse du Québec qui, bientôt, jugera ceux qui jugent aujourd'hui et que cela va être terriblement dur. M. Larue-Langlois demande aussi si on l'accuse d'avoir conspiré parce qu'il a déjà déclaré que "Bourassa avait volé les élections" ou parce qu'il est président du Comité d'aide au groupe Vallières et Gagnon.

Les cinq accusés, Chartrand, Vallières, Gagnon, Larue-Langlois et Robert Lemieux, n'ont jamais eu semblable occasion de dire publiquement, officiellement, et devant un juge de la Cour du Banc de la Reine, tout ce qu'ils ont sur le cœur, et dans le langage non censuré qui est le leur. Il est clair que le juge Deslauriers avait décidé de les laisser parler, surtout dans cette enceinte de la cour du coroner, dans l'édifice même du quartier général de la Sûreté du Québec et où le public n'était pas admis.

Je conspire depuis 1938

Comme tous les autres, M. Chartrand explique qu'il voulait faire une requête pour rejeter l'acte d'accusation. "Vous m'accusez, commença tranquillement le président du Conseil central de Montréal (CSN), d'avoir conspiré depuis 1938. C'est une erreur. Je conspire depuis 1938, à l'époque où j'ai commencé à lutter contre les rouges de Taschereau et les bleus de Duplessis!"

Cette "erreur" corrigée, Michel Chartrand, haussant progressivement le ton, distribuait allègrement l'invective, l'insulte et le blasphème, brosse une sorte de tableau succinct de ses activités depuis 1938. Les grèves de Trois-Rivières, de Murdochville, ses séjours en prison, ses activités syndicales, les personnalités qu'il rencontra, dont M. Duplessis à qui il réserve certaines éphémères peu flatteuses, pour finir avec des commentaires sur la famille Trudeau, la famille Simard (M. Bourassa) et le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette. Le discours de Michel Chartrand réussit tout de même à dérider le paisible juge Deslauriers qui, pour le reste, fait face sans mot dire, sans même sourciller, à un torrent sans précédent d'injures, de cris, d'outrances verbales qui à plusieurs reprises, déclenchèrent l'éclat de rire des "spectateurs".

L'aventure recommence

Pierre Vallières et Charles Gagnon prennent ensuite la parole tour à tour pour dire en gros que "l'aventure" qu'ils ont vécue depuis 1966, date de leur première arrestation, recommence. Vallières dénonce le chômage, le colonialisme anglo-américain, la machine judiciaire et fait remarquer au tribunal qu'on lui impute un crime qui aurait été commis à l'époque où il était en prison. Vallières, plus violent que jamais, révolté par le sort qu'on lui fait, rappelle ses nombreux mois passés derrière les barreaux sans avoir été reconnu coupable de quoi que ce soit, ses nombreux procès, etc.

Tout cela, dit-il, est une farce, un "frame-up", une folie et il accuse le gouvernement de se replier derrière l'armée pour gouverner.

Le juge se tourne ensuite vers Gagnon, qui, plus calmement, rappelle ses expériences de procès et de prison et déclare que rien ne le surprend désormais puisque "j'ai déjà été accusé d'avoir incité une bombe à sauter".

Le dernier orateur est M. Jacques Larue-Langlois, président du Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon. Il affirme que c'est toute la jeunesse du Québec qui, bientôt, jugera ceux qui jugent aujourd'hui et que cela va être terriblement dur. M. Larue-Langlois demande aussi si on l'accuse d'avoir conspiré parce qu'il a déjà déclaré que "Bourassa avait volé les élections" ou parce qu'il est président du Comité d'aide au groupe Vallières et Gagnon.

Les cinq accusés, Chartrand, Vallières, Gagnon, Larue-Langlois et Robert Lemieux, n'ont jamais eu semblable occasion de dire publiquement, officiellement, et devant un juge de la Cour du Banc de la Reine, tout ce qu'ils ont sur le cœur, et dans le langage non censuré qui est le leur. Il est clair que le juge Deslauriers avait décidé de les laisser parler, surtout dans cette enceinte de la cour du coroner, dans l'édifice même du quartier général de la Sûreté du Québec et où le public n'était pas admis.

Des précautions sans précédents

avaient du reste été prises pour assurer l'ordre aux comparutions. Les journalistes devaient présenter leur carte, étaient tous fouillés et ne pouvaient pas entrer avec leurs appareils photographiques non plus qu'avec des magnétophones.

Au début, les policiers avaient même enlevé aux journalistes de la presse écrite crayons et calepins, mais ils se ravisèrent.

Toutes les personnes qui étaient détenues depuis 21 jours ont comparu hier, soit à Montréal, soit en province.

D'autres comparutions sont prévues pour la semaine prochaine, mais ni les dates ni les lieux n'ont encore été précisés.

MISSION JARRING

M. Eban a plutôt profité de la situation pour expliquer au médiateur de l'ONU ce qu'Israël considère comme des obstacles à la reprise de sa mission. C'est-à-dire le refus égyptien "d'éliminer les conséquences" des violations du statu quo militaire et la recommandation adoptée par l'ONU, qualifiée d'"ingérence dans la mission Jarring" telle que définie antérieurement.

"Le cessez-le-feu constitue un élément important de la politique américaine de cessation des combats et d'ouverture des conversations; l'heure a sonné de revenir à la diplomatie privée", a déclaré de son côté hier à Washington le porte-parole du département d'Etat. M. Robert McCloskey.

Interrogé sur l'impasse créée par l'affaire des fusées égyptiennes sur le canal de Suez, M. McCloskey a répondu: "nous continuons de croire que la rectification qui créera des conditions dans lesquelles les parties peuvent reprendre les conversations est une question d'intérêt primordial."

Les observateurs s'attendent toutefois à des discussions intensives entre Washington et Tel-Aviv à ce sujet dans les prochaines semaines.

Au Caire, la prorogation du cessez-le-feu est accueillie avec satisfaction mais sans enthousiasme par la population qui s'y attendait. Aux déclarations intransigeantes qui ont suivi la mort de Nasser avait fait place, en effet un silence significatif. Désirant éviter toute apparence de "capitulation", les autorités égyptiennes ont présenté la nouvelle discrètement, en insistant d'abord sur la victoire que constitue, pour le monde arabe, l'adoption de la résolution afro-asiatique en dépit de l'opposition déclarée d'Israël et des Etats-Unis.

La Jordanie, de son côté, se félicite de l'approbation de cette résolution, en faveur de laquelle elle a voté avec la RAU et le Liban, mais la position des Etats-Unis qui avec Israël ont voté contre, est jugée sévèrement.

Les Américains, affirme-t-on dans les milieux dirigeants jordaniens, sont toujours pour Israël lorsqu'ils doivent se prononcer sur une question intéressant les rapports Israël-Arabs. Ils se rangent du côté du gouvernement jordaniens uniquement lorsqu'il s'agit de régler des conflits entre Arabes, indique-t-on de même source.

La résistance palestinienne, de son côté, n'a pas pris position à la suite de l'adoption de la résolution afro-asiatique. Le journal "Al Fath", organe du Comité central de la résistance, n'a publié hier matin aucun commentaire à ce sujet. La position des Palestiniens reste inchangée: ils se prononcent contre toute résolution des Nations unies qui reconnaît l'existence de l'Etat d'Israël. "Les précédentes résolutions évoquaient le problème des réfugiés", déclare-t-on au siège de l'Organisation de libération de la Palestine. Il ne s'agit plus d'une question de réfugiés mais du retour des Palestiniens dans leur patrie. Pour les dirigeants de la résistance, la lutte doit continuer jusqu'à la libération de toute la Palestine.

CINÉMA

Suite de la page 15

le du rail, "Gervaise", et tout récemment, "Paris brûle-t-il?" est voué à nous surprendre, pour ne pas dire, nous décevoir.

"Le passager de la pluie" nous entraîne en effet dans l'une des plus farfelues intrigues policières qu'il se puisse imaginer. En fait, à y bien réfléchir, on s'aperçoit que seules les dix premières minutes sont invraisemblables. Mais cela suffit à tout gâcher... Qu'une jeune femme, violée par un inconnu, trouve non seulement le courage et la présence d'esprit de le tuer, mais de le transporter dans sa voiture pour aller le jeter du haut d'une falaise, et ensuite nier désespérément y être pour quelque chose dans ce meurtre que per-

LE FRAP Suite de la page 3

cratique et les membres de la base commentent à y participer. Même si on a voulu tenir les médias d'information à l'écart, de plus en plus de militants croient nécessaire que le débat se déroule au grand jour.

Un des principaux points de divergence est l'attitude que le FRAP doit adopter par rapport aux syndicats, aux syndicalistes et au "deuxième front". Dès sa naissance, le FRAP qui est issu des comités de citoyens et du milieu de l'animation sociale, a opéré un rapprochement avec les syndicalistes du "deuxième front" qui prônaient eux aussi la nécessité d'une action politique chez les travailleurs. Même si les centrales syndicales et le FRAP se sont réciproquement tenus à distance, ce dernier a su se rallier les syndicalistes les plus politisés: une bonne partie de ses 31 candidats sont de ce groupe et M. Paul Cliche est permanent au secrétariat d'action politique de la CSN.

Alors que l'aile majoritaire croit nécessaire de travailler conjointement avec les éléments les plus actifs du syndicalisme pour parvenir à faire du FRAP un véritable mouvement de travailleurs, l'aile radicale qualifie de réformiste l'approche adoptée par le "deuxième front" et voudrait que le FRAP rompe complètement le mouvement syndical qu'il juge réactionnaire: dans ce sens, les "radicaux" sont déterminés à avoir la tête de Cliche.

Dans l'ensemble, il semble que les militants du FRAP évaluent comment positifs les résultats de la campagne électorale, compte tenu du climat dans lequel elle s'est déroulée, et sont déterminés à poursuivre la lutte tout en sachant pas en core sur quel terrain. Déjà des assemblées ont eu lieu dans quelques comités de quartier tandis que d'autres sont prévues pour la semaine prochaine. Le Conseil permanent se réunit à nouveau dimanche pour préparer le prochain congrès.

MINISTRES Suite de la page 3

nais, selon le Comité, tandis qu'une autre personne recevait des soins psychiatriques à la prison de Bordeaux.

De plus, deux femmes étaient détenues à la prison Tanguay, de Montréal, 13 personnes à Québec, 7 à Rimouski, 2 à Sherbrooke, une à Saint-Jérôme, et une dernière à Baie-Comeau.

Exception faite des détenus du 4ème étage au quartier général de la SQ, "les conditions de détention nous ont paru très bonnes à des degrés divers dans les neuf prisons que nous avons visitées", a tenu à dire M. Hébert.

M. Hébert a ajouté que le Comité d'aide avait rencontré depuis 10 jours plus de 100 détenus à travers le Québec et qu'il devait rencontrer les deux derniers aujourd'hui - à moins naturellement que d'autres arrestations ne soient effectuées entre-temps.

LA RÉFORME Suite de la page 3

mées, M. Garneau a ajouté une nouvelle explication aux raisons déjà connues: "Nous avons des informations valables selon lesquelles des groupes de droite s'organisaient pour entreprendre une réaction violente."

Enfin, le ministre des finances a déclaré qu'un gouvernement qui ne se donne pas d'instruments pour protéger les libertés individuelles s'en va vers l'anarchie: il s'est dit d'accord avec un étudiant qui accusait M. Réal Caouette d'avoir usé de violence verbale; il a exprimé l'avis que les doléances du Parti québécois relativement à l'affaire "Brink's" étaient le fait d'un slogan imaginé pour tenter d'excuser la défaite; il a affirmé que la question des caisses électoraux est un mythe qui fait peur à beaucoup de monde et a dit douter que le PQ se finance strictement à même les cotisations de ses membres; il s'est dit assuré que le Québec parviendrait, par l'entremise des programmes spéciaux, à récupérer d'Ottawa les \$200 millions de la taxe du progrès social.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

moeyonnant l'obtention d'un permis, et de fournir des services aux personnes disposées à les payer.

Si l'Etat hausse ses exigences de sécurité dans les hospices pour vieillards, notamment quant à la surveillance, les dépenses seront plus élevées, non seulement pour les personnes qui peuvent payer ces services, mais aussi pour l'Etat durant la période où il devra maintenir ses subventions aux établissements privés. Comme on ne peut pas transformer du jour au lendemain les foyers d'hébergement des vieillards, l'imposition de normes de surveillance plus élevées paraît l'un des moyens les plus appropriés de pallier aux autres insuffisances de ces foyers sur le plan de la sécurité. Cela paraît nécessaire même si le coût est élevé.

Paul SAURIOL

Les eaux troubles de MM. Choquette et Bourassa

Pendant que le premier ministre Trudeau s'arrogeait le droit, à la télévision, de parler au nom du gouvernement du Québec (aurait-il reçu secrètement une procuration de M. Bourassa?) M. Jérôme Choquette entretenait tranquillement, lui, de faire mentir le chef de son gouvernement.

"C'était une crise sans précédent pour un gouvernement, affirmait M. Bourassa le 29 octobre, et il y a eu une solidarité qui a été manifestée du début à la fin. Trouvez-moi un iota de déclaration de la part d'un seul ministre... je vous défie d'en trouver un qui peut donner foi à ces rumeurs de dissensions!"

Les Québécois n'auront pas eu à le chercher longtemps, ce "iota". Commentant les rumeurs voulant qu'il ait menacé de démissionner si la ligne dure préconisée par lui n'avait pas prévalu au conseil des ministres, M. Choquette déclarait le 3 novembre: "Je crois que je n'aurais pas eu le choix. Parce que, comment auriez-vous voulu que, deux jours après qu'on aurait cédé au chantage, je demande à nos policiers, à nos procureurs, de faire des causes contre ceux qui avaient pratiqué les enlèvements?"

Et M. Choquette d'ajouter qu'il était normal, durant ces jours difficiles, qu'il y ait eu différentes façons de voir les choses au conseil des ministres. Et M. Choquette de dissiper les rumeurs d'un complot en évoquant la réflexion - sans dire pourtant qu'elle était tout aussi normale - de gens qui se sent "peut-être sentis une mission, au cas où les choses iraient mal" mais qui "n'auraient pas pensé en termes d'une action immédiate pour devenir le gouvernement provisoire."

Cela vient bien tard et cela est bien condescendant, mais la déclaration de M. Choquette à la mesure d'être moins ambiguë que celle faite plus tôt par le premier ministre sur le même sujet. Qui donc parle au nom du gouvernement québécois? Le premier ministre, ou le ministre de la justice?

Les journalistes québécois doivent décidément pêcher en eau trouble, depuis quelques temps. Le ministre des affaires culturelles les exhortait avant-hier à l'autodiscipline. M. Cloutier pourrait avec avantage exhorter semblablement ses collègues du cabinet. A défaut d'être transparent, le gouvernement Bourassa devrait au moins être cohérent.

Claude LEMELIN

Les Antipropos de Jean Lévesque Les Américains, le "show off" et nous



Les Américains vont aux urnes tous les deux ans pour participer soit aux "grandes" soit aux "petites élections". Les grandes élections reviennent tous les quatre ans, au cours desquelles on choisit un collège électoral lequel désigne le président et le vice-président. Les États-Unis viennent de connaître leurs petites élections, leurs élections à mi-temps, ou à mi-course du mandat présidentiel. Habituellement, le président et son vice-président ne s'en mêlent guère, et habituellement, phénomène normal d'érosion des équipes au pouvoir, celles-ci connaissent certains reculs.

Cette année, le président Nixon et le vice-président Agnew se sont lancés à corps perdus dans la mêlée des "petites élections" ce qui est inhabituel. Le président Nixon étant un stratège reconnu, on peut penser, ou qu'il voulait se débarrasser du cran d'arrêt de l'opposition qui le ralentit ou le bloque au niveau des Chambres, ou qu'il y mettait toutes ses énergies pour ne pas être humilié, ce qui pourrait avoir pu lui porter préjudice aux élections présidentielles de 1972. Quelles qu'aient été ses raisons de se lancer dans la mêlée avec tant de vigueur, il faut convenir que les résultats ne correspondent pas à l'argent et à l'énergie dépensés par MM. Nixon et Agnew. En fait, les Démocrates conservent le contrôle du Sénat et de la Chambre et s'assurent un gain net de neuf sièges de gouverneurs. Les Républicains peuvent répondre que grâce à leur stratégie, ils n'ont pas subi les reculs habituellement enregistrés à mi-temps par les équipes au pouvoir.

Pour nous, Canadiens français, le résultat de ces élections américaines peut et doit revêtir un certain intérêt. La campagne des Républicains de M. Nixon avait été forcée et conduite dans un seul sens: la lutte contre les criminels, la drogue, la violence, les gauchistes, l'insécurité dans les rues, tous les "méchants" ensemble, dont tous ceux qui n'étaient pas du "bon bord", à savoir du côté du pouvoir. M. Nixon avait ouvert la lutte contre "les radicaux, les protestataires, les contestataires, les barbus, les hippies, tous ceux qui s'acharnaient à détruire l'ordre établi". Pendant plus de deux semaines, les citoyens américains ont entendu sans cesse les mêmes accusations, les mêmes mises en garde, les mêmes rappels au danger de contester l'ordre établi. Résultats: le blitz électoral de droite, d'extrême-droite même, de MM. Agnew et Nixon n'a guère porté. Malgré le Sud droitiste, malgré la crainte des classes majoritaires moyennes de perdre leur tranquillité, malgré l'argent et l'omniprésence des accusations de MM. Agnew et Nixon, malgré les attaques contre les théoriciens de la démocratie, et malgré les scénarios de M. Agnew voulant faire croire qu'en dehors de son gouvernement, le pays était voué à sombrer sous les coups de la violence organisée, les Américains ne sont pas tombés dupes. Le "show off" ne les a pas tellement impressionnés. En fait, les Américains ont montré, malgré les pressions exercées sur eux, et malgré les malaises réels de leur société que sommeillaient toujours en eux l'esprit libéral qui remonte à la Déclaration d'Indépendance de leur pays. Les Américains sont parfois naïfs mais, globalement, ils ne sont pas prêts à gouverner toutes les romances que peuvent leurs présenter certains dirigeants politiques. Ce n'est pas tout le monde qui peut en dire autant.

Les difficultés restent nombreuses dans les polyvalentes de la CECM

"Dans notre polyvalente, les professeurs comme les élèves sont victimes du gigantisme de l'école, de structures et de l'horaire rigide."

Cette déclaration d'un professeur de la polyvalente Edouard-Montpetit résume bien l'entrevue accordée par trois d'entre eux au Journal "L'École publique" de la CECM.

Au terme d'une expérience d'un an, le verdict de ces trois enseignants est plutôt déterminé par l'absence de vie sociale et de relations interpersonnelles dans une école où l'éloignement des locaux empêche les rencontres, plusieurs professeurs ont dû prendre un repos prolongé l'an dernier.

Les professeurs disent aussi n'avoir que très peu de chances de rencontrer les élèves hors des heures de cours. En classe, les étudiants moyens restent anonymes puisque le professeur ne peut connaître que ceux qui se distinguent: les pires et les meilleurs.

Il est vrai, souligne cependant un enseignant, que les jeunes d'aujourd'hui, surtout vers la fin du secondaire, ont moins besoin d'un "confident" que les générations précédentes. Ils désirent plutôt un amateur pour l'organisation de leurs activités.

Les contacts ne semblent pas meilleurs avec la direction à cause de structures "très belles sur papier" mais qui, à l'usage, se révèlent trop lourdes et compliquées. "Plusieurs professeurs préfèrent laisser tomber."

"Nos contacts les plus fréquents sont avec le chef de division responsable de la matière que nous enseignons, soutient un autre enseignant. Mais là encore, les rencontres ne sont pas assez nombreuses."

Les enseignants questionnés pensent aussi qu'il est difficile d'évaluer la qualité de l'enseignement dans une polyvalente malgré la présence de nombreux spécialistes. Un d'entre eux précise cependant que cela tient davantage à l'ensemble du système scolaire qu'à la polyvalente.

Le climat social n'aime pas non plus la loi du moindre effort chez les étudiants, les parents et les professeurs.

DE L'ÉPICIER AU POSEUR

Suite de la page 15

dans le personnage de l'épicier que dans celui du cultivateur, il réussit à donner une image fidèle de l'homme québécois complètement dépassé par la situation et qui ne sait voir que ses intérêts personnels. La vérité à laquelle il atteint réussit même parfois à faire douter de la caricature. Amulette Garneau et Yvon Leroux campent eux aussi des personnages fortement typifiés et caricaturés; pourtant, encore là leur interprétation ne tombe en aucun moment dans la facilité.

La mise en scène de Paul Buissonneau, de même, s'attache à souligner dans les moindres petits détails la grande part de vérité qui découle des textes de Faure. Extrêmement soignée, réaliste à souhait elle structure en quelque sorte les questions posées par le texte en les rendant plus évidentes encore. Mêmes préoccupation d'ailleurs au niveau du décor et des costumes.

Tous ces éléments font de la production du Quat'Sous un autre spectacle à voir absolument. Si, encore aujourd'hui, l'expression "théâtre populaire" peut trouver un sens, des productions comme "L'effet des rayons Gamma sur les Vieux garçons", "N'écrivez jamais au facteur" et "Le diable en été" y seront sans doute pour quelque chose. Pour certains ce sera peut-être aussi l'occasion de prendre conscience d'une des données fondamentales de ce que l'on s'est plu à nommer le "problème québécois": celle de l'exaspération.

M. Jean-Guy Cardinal, député de Bagot, sera l'invité de Jean Lévesque à l'émission "Le Point du Jour" cet après-midi de 13 à 14 heures, sur les ondes de CKAC.



Noces d'argent ?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusque dans les moindres détails: salles, repas et rafraîchissements. Adieu soucis! Rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

Le Pistonné
Avec Claude Berri, point de surprise. Après "Le vieux homme et l'enfant" où il nous racontait sa prime jeunesse; après "Mazel Tov" où il nous contait son mariage, voici "Le Pistonné", troisième volet d'une oeuvre résolument autobiographique. "Le pistonné", c'est l'histoire de son service militaire qu'il espérait faire Place Balard grâce à un piston. Il finira néanmoins à Bourg-St-Maurice et de là, au Maroc, alors en pleine guerre pour

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC AVIS

LES PERSONNES CI-APRÈS MENTIONNÉES ONT DEMANDÉ LE PERMIS SUIVANT:

Table with 3 columns: NOM, ADRESSE, CATEGORIE. Lists names and addresses of individuals who have applied for permits.

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au: GREFFIER DE LA RÉGIE CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES, MONTREAL, P.Q.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

informations

Les Noirs ont réussi une percée

WASHINGTON (AFP) — Un des résultats marquants des élections législatives de mardi dernier est l'augmentation du nombre de législateurs de race noire à la Chambre des représentants. Il passera en effet de neuf à douze lorsque le Congrès se réunira en janvier prochain.

Tous les sept Noirs qui siégeaient à la Chambre pendant la session parlementaire en cours ont été réélus. D'autre part, les sièges de représentants de New York et de l'Illinois qui étaient détenus par les démocrates noirs, M. Adam Clayton Powell et James Dawson ont été remportés par des membres noirs du même parti.

Les trois nouveaux Noirs élus mardi dernier à la Chambre des représentants proviennent de Californie, de Maryland et d'Illinois.

Aussi marquante que soit l'augmentation du nombre de Noirs à la chambre fédérale, (total: 435 membres) les plus grands succès des candidats noirs ont été remportés à l'échelle des Etats et des municipalités.

C'est ainsi que pour la première fois depuis le début du siècle, des Noirs ont été élus à la Chambre du parlement des Etats sudistes de Caroline du Sud et d'Alabama.

Dans le premier, quatre candidats noirs s'étaient présentés à l'élection: tous les quatre ont été élus.

Jusqu'à mardi dernier, la Chambre de l'Assemblée législative de l'Etat d'Alabama était composée uniquement de Blancs. Un avocat de race noire, Fred Gray, qui s'était présenté sur la liste démocrate et M. Thomas Reed, président

de la section locale de l'Association pour le progrès des gens de couleur" qui se présentait sous l'étiquette du "Parti national démocrate", un organisme groupant des Noirs, ont été élus.

Dans l'Alabama le Dr John Cashin, un dentiste de Huntsville (Alabama) fondateur du Parti national démocrate a été vaincu au poste de gouverneur par M. George Wallace mais des candidats du parti du Dr Cashin ont été élus à plusieurs postes. C'est ainsi notamment qu'un shérif noir (chef de la police locale) a été élu dans le comté de Lowndes.

En Californie, un Noir, M. Wilson Riles, est le premier de sa race à être élu à un poste important du gouvernement de cet Etat. Il a en effet été choisi par les électeurs californiens comme nouvel inspecteur général de l'enseignement de cet Etat, les plus peuplés des Etats-Unis.



RON DELLUMS, élu à la Chambre des représentants dans un district californien à majorité blanche incluant Berkeley et Oakland, après sa victoire. Une nouvelle coalition politique "va changer ce pays", a-t-il déclaré. (Téléphoto AP)

Le traité RFA-Pologne pourrait être paraphé la semaine prochaine

VARSOVIE (AFP) — La négociation entre l'Allemagne fédérale et la Pologne s'est enfin nouée hier. Il a fallu attendre le troisième jour des pourparlers ouverts mardi à Varsovie par les deux ministres des affaires étrangères, MM. Walter Scheel et Stefan Jedyrchowski, pour voir se dessiner la con-

clusion du traité sur la normalisation des relations entre les deux pays dont il est question depuis dix mois.

"La véritable phase des négociations est maintenant ouverte", a déclaré hier matin M. Ruediger Von Wechmar, porte-parole du gouvernement de Bonn après la première réunion de la commission d'experts.

M. Von Wechmar a annoncé officiellement que le ministre fédéral allemand des affaires étrangères avait renoncé à se rendre à Bonn pour le débat européen qui s'ouvre aujourd'hui au Bundestag. Dès hier après-midi, il a retrouvé en tête-à-tête M. Jedyrchowski, pendant que le groupe d'experts poursuivait ses travaux. M. Scheel s'est déclaré très satisfait de ce troisième tête-à-tête d'une heure et demie.

Le ministre fédéral des affaires étrangères, a en effet indiqué que les conversations avaient largement débordé le cadre des actuelles négociations et qu'elles avaient notamment porté sur les problèmes internationaux, conduisant à une meilleure compréhension réciproque.

"Cela ne veut pas dire que tous les problèmes sont pour autant réglés entre la Pologne et la RFA, a-t-il ajouté. Cependant, nous nous sommes déjà placés dans la perspective de nos relations après la conclusion d'un traité de normalisation."

M. Scheel visitera Cracovie demain après-midi et l'ancien camp de concentration d'Auschwitz dimanche matin. Les Polonais se montreront certainement sensibles à ce geste.

La présence de M. Scheel permettra une bonne avance des travaux. Cependant le ministre allemand se rendra

à Bruxelles lundi soir pour l'ouverture des négociations entre les "Six" et les pays neutres. Les Polonais se sont montrés compréhensifs pour les obligations de M. Scheel qui est également président en exercice du conseil des ministres du Marché commun. Il sera de retour à Varsovie dès mercredi matin, sans même repasser par Bonn.

On ne peut pas dire pour autant que les négociations se termineront dès jeudi. Le porte-parole allemand a mis en garde contre des spéculations à ce sujet. Mais les calendriers des deux ministres des affaires étrangères seront chargés dans la deuxième quinzaine de novembre et les observateurs estiment que le traité entre les deux pays pourrait être paraphé avant la fin de la semaine prochaine. C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué M. Carlo Schmidt, vice-président social-démocrate du Bundestag, venu en observateur à Varsovie avec son collègue libéral, M. Ernst Achenbach.

Incident à la conférence de Paris

PARIS (AFP) — Un vif incident entre les chefs des délégations nord-vietnamiennes et américaines a subitement animé hier la fin de la 91ème séance de la conférence du Vietnam qui avait été jusqu'alors particulièrement terne.

M. Xuan Thuy, représentant de Hanoi, a en effet déclaré que le président Nixon avait "menti au peuple américain", faisant allusion aux propos tenus par le chef de la Maison Blanche au cours de la récente campagne électorale.

M. David Bruce, chef de la délégation américaine a fort mal pris la chose et a répliqué: "Les termes employés par le chef de la délégation nord-viet-

internationales

Sombres perspectives pour 1972

Nixon se retrouve aux prises avec les mêmes problèmes économiques

par Claude Moisy, de l'AFP

(Claude Moisy) WASHINGTON — Les élections passées, le président Richard Nixon se retrouve aujourd'hui confronté à la même situation économique difficile qui assombrit les perspectives de son parti républicain pour les élections présidentielles de 1972.

Il est clair que le chômage croissant, la hausse continue du coût de la vie, le marasme des affaires aggravé par la grève de General Motors et le retour au déficit budgétaire ont empêché les candidats républicains de profiter du mouvement vers le centre que révèlent les résultats des élections de mardi.

Dans de nombreux Etats industriels, et notamment dans ceux du Middle-West, la mauvaise situation économique a permis au parti démocrate de regagner à lui une bonne partie des ouvriers et des "petits blancs" qui auraient pu être tentés de rejoindre le camp des partisans de la loi et de l'ordre à l'appel du président Nixon.

L'horizon économique risque encore de s'assombrir dans les jours qui vont venir avec la publication de l'indice du chômage pour le mois d'octobre que l'on s'attend de voir passer de 5,5 à près de 6 pour cent à cause des répercussions du ralentissement de la production automobile. Ce serait son plus haut niveau depuis plus de sept ans.

Les stratégies du parti républicain découvrent aujourd'hui qu'il est impossible de faire de la bonne politique avec de la mauvaise finance. Ils vont sans doute presser maintenant M. Nixon de concentrer ses efforts sur le redressement de l'économie plutôt que sur la recherche d'une "majorité silencieuse" qui pourrait bien ne pas exister.

Il y a pourtant peu de choses que le gouvernement Nixon puisse faire — après les élections comme avant — pour ac-

célérer la stabilisation de l'économie américaine. Compte tenu de la philosophie non-interventionniste du parti républicain, les objectifs jumeaux d'un retour au plein emploi avant 1972 et d'un arrêt de l'inflation apparaissent un peu contradictoires.

Il serait politiquement difficile pour M. Nixon d'avoir recours à une augmentation sensible de la fiscalité tant que le chômage demeure élevé et que les affaires restent déprimées. Le seul autre moyen d'éviter que son budget ne retombe dans les déficits inflationnistes de l'administration Johnson serait de comprimer radicalement les dépenses de l'Etat. Mais cela ne contribuerait certes pas à relancer l'expansion économique surtout dans l'important secteur des industries de la défense et de l'espace qui a déjà beaucoup souffert des économies anti-inflationnistes.

Il est donc probable que pour avoir une économie ranimée avant 1972, les Etats-Unis devront s'accommoder d'une bonne dose d'inflation, d'un niveau de chômage élevé et d'un budget en déficit. L'opposition démocrate aurait alors contre le président Nixon les mêmes arguments qui ont fait son succès aux élections de mardi.

Sur le plan international, les élections n'ont rien changé aux perspectives de conflit ouvertes par le projet de loi commerciale protectionniste. Le Congrès, qui ne s'y attèlera qu'après le 15 novembre, ne sera pas celui qui a été élu mardi mais les Congrès sortant qui se réunira pour une exceptionnelle session post-électorale.

Les chances d'adoption des mesures de contingentement, qui ont déjà été critiquées par la Communauté européenne, l'Amérique latine et les autres partenaires commerciaux des Etats-Unis, demeurent ce qu'elles étaient, c'est-à-dire à peu près également partagées.

Les réactions

Une nation troublée en période de transition

NEW YORK (AFP) — Commentant les résultats des élections du 3 novembre le New York Times écrit notamment dans son édition d'hier:

"Les résultats paradoxaux des élections de mardi donnent une nouvelle preuve que la nation passe par une profonde période de transition politique. Il est trop tôt pour dire si la conséquence finale de cette transition sera soit un remodelage des républicains et des démocrates en des partis purement conservateur ou libéraux sur le plan idéologique soit si tous deux fragmenteront en quatre ou cinq parties du type européen... Aucun de ces développements est inévitable mais il y a de fortes pressions vers la polarisation et vers la fragmentation". Et le grand journal de New York, rappelant que la candidature de M. Barry Goldwater avait constitué il y a quelques années une menace à la stabilité politique aux Etats-Unis ajoute: "La façon dont MM. Nixon et Agnew ont procédé dans cette campagne constitue une nouvelle menace. Elle n'a pas atteint ses buts cette année. Qu'elle y parvienne soit en 1972 soit en 1976 dépendra de beaucoup d'impondérables parmi lesquels il faut inclure le courage de républicains progressistes, la ligne suivie par les démocrates et aussi, et pour le moins, des tensions intérieures et internationales qui assaillent cette nation troublée".

Dans les capitales étrangères, une légère inquiétude se fait jour à Saigon, tandis qu'à Hanoi, le premier commentaire officiel donné par l'agence

nord-vietnamienne d'information constate que "Nixon a échoué", puisqu'il n'a pu obtenir le contrôle du Congrès, malgré les appels aux électeurs.

Après deux jours de réflexions, plusieurs parlementaires sud-vietnamiens s'inquiètent en constatant que la majorité démocrate s'est renforcée.

Alors que le gouvernement de Saigon, par la bouche de M. Tran Van Lam, ministre des affaires étrangères, estime que la politique de soutien américaine au Sud-Vietnam ne sera pas modifiée, M. Phan Huu Giao, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, affirme le contraire.

Les résultats de ces élections, a-t-il déclaré, peuvent nous inquiéter à juste titre car le président Nixon devant faire face à de difficiles problèmes intérieurs, ne sera pas aussi libre pour aider le peuple vietnamien à lutter contre les communistes.

D'autres députés et sénateurs craignent que le Congrès, dominé par les démocrates, ne soit moins désireux de voter des programmes d'aide financière et d'assistance militaire au Sud-Vietnam.

L'ancien sénateur Pham Van Sach pense même que le président Nixon pourrait adopter "une attitude plus conciliante vis-à-vis des communistes aux pourparlers de paix de Paris". La presse saïgonnaise fait preuve également d'un certain pessimisme.

A Moscou, l'agence Tass diffuse un commentaire signé Igor Orlov estimant que "les problèmes aigus restent à l'ordre du jour".

Après avoir souligné l'échec des objectifs républicains et l'absence de "changement fondamental dans l'organe législatif suprême", le commentateur dénonce "la crise du système politique des Etats-Unis qui donne la possibilité aux principaux partis politiques de se livrer à des accusations réciproques et de s'écarter des problèmes fondamentaux qui agitent le pays".

"Les problèmes aigus sociaux, économiques et politiques restent à l'ordre du jour", ajoute-t-il.

La Maison Blanche admet l'incidence de l'économique sur le vote

WASHINGTON (AFP) — Le porte-parole de la Maison Blanche a admis, hier, que la situation actuelle de l'économie américaine a influé de façon décisive sur les résultats des élections de mardi dernier, particulièrement dans l'ouest et en Californie.

"Nous continuerons à appliquer les restrictions adoptées préalablement en vue d'assainir l'économie", a affirmé cependant ce porte-parole, M. Ronald Ziegler.

Ces restrictions s'appliqueront avant tout aux dépenses de l'Etat, a-t-il précisé en se refusant à exclure une possible injection d'argent dans l'économie afin de contrecarrer le chômage.

M. Ziegler n'a pas hésité, une fois de plus à qualifier le résultat des élections du 3 novembre de "succès énorme" pour le président, qui a réussi à modifier à son avantage "la composition idéologique" du Sénat.

Le président Nixon a réuni, hier matin son cabinet pour faire le bilan des élections, mais aussi pour relancer l'examen de certains programmes de politique intérieure, entamer celui des budgets de l'année fiscale 1971-1972, et enfin refaire le point de la situation intranationale.

Ce matin, le président réunira son conseil national de sécurité, avant de quitter Washington une fois de plus, cette fois-ci pour Key Biscayne en Floride, où il se reposera pendant une semaine environ.

Le porte-parole de la Maison Blanche a souligné que M. Nixon avait renouvelé son entière confiance dans le vice-président, M. Spiro Agnew, dont il a qualifié les efforts, lors de la campagne électorale, de "extrêmement utiles".

Le Canada s'impatiente

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Le représentant du Canada, M. Yvon Beaulne, a fait des vœux hier pour le succès des consultations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS sur la codification des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix mais a ajouté que la patience des membres des Nations unies à l'égard du résultat de ces consultations "n'était pas inépuisable".

Il ne semble pas que ces négociations bilatérales aient vraiment avancé, depuis plusieurs années a constaté M. Beaulne, en ajoutant: "Si nous croyons sincèrement que le maintien de la paix est une question d'importance fondamentale pour l'Organisation des Nations unies et pour chacun de ses membres, nous nous attendons indéfiniment que les grandes puissances règlent les choses entre elles".

Le délégué du Canada estime que les éléments d'une entente existent et a suggéré à la commission politique spéciale qu'une solution pourrait être trouvée en créant une organe subsidiaire du Conseil de sécurité ou en ayant recours au comité d'état-major de l'ONU, prévu par la charte, mais jamais utilisé encore.

St-Léger un scotch de grande lignée

Léger, clair et sec,

c'est le scotch de qualité pour ceux qui le préfèrent ainsi.

Distillé en Ecosse par Hill Thomson & Co. Ltd. et distribué par: IMPORTATIONS DURANO L.T.E.

La vente d'armes à Prétoria peut faire éclater le Commonwealth

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne pourrait être amenée à se retirer du Commonwealth si elle livrait des armes à l'Afrique du Sud car une telle décision serait sans doute incompatible avec les opinions et les intérêts de ses partenaires, a déclaré hier le Dr Okoi Arikpo, ministre des affaires étrangères du Nigeria, au cours d'une conférence de presse.

"Il dépendra alors entièrement de la Grande-Bretagne que le Commonwealth continue ou non d'exister", a-t-il ajouté. Réaffirmant l'opposition catégorique de son pays à la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud, le Dr Arikpo a déclaré que si la Grande-Bretagne donnait suite à son projet, le Nigeria "serait libre de prendre des mesures pour protéger ses intérêts" de telles mesures pourraient affecter les intérêts britanniques dans la fédération nigérienne.

Le Dr Arikpo a d'autre part affirmé que les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud affecteraient la sécurité du Nigeria.

"Nous possédons des preuves convaincantes que l'Afrique du Sud n'a pas abandonné ses tentatives de démembrer le Nigeria et d'y fomenter la subversion, de concert avec le Portugal", a-t-il déclaré.

Le Dr Arikpo estime en outre "inacceptable" la proposition de M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire, de

régler "par le dialogue et par des contacts" le problème sud-africain.

Le chef de la diplomatie nigérienne a d'autre part rejeté l'argument selon lequel la Grande-Bretagne était obligée de livrer des armes à l'Afrique du Sud pour défendre ses intérêts dans l'Océan Indien contre une prétendue menace soviétique.

Minuit?

Couronner une soirée au théâtre par un arrêt au Kon-Tiki, par un cocktail et un fin goûter, c'est du savoir-faire! Boissons exotiques et amuse-gueule dont vous vous souviendrez. Ouvert jusqu'à 2 h. a.m. du lundi au samedi inclusivement et le dimanche jusqu'à minuit.

KonTiki Ports

LES ENSEIGNANTS
Coût: \$3.00 par année (10 numéros)

Envoyez votre chèque à:
Journal Les ENSEIGNANTS
8350, Dulous
Montréal 457

Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455 RUE PEEI
HOTELS ET MOTELS SHERATON SERVICE INTERNATIONAL ITI

Berlitz peut améliorer votre anglais

Comment? La Méthode Berlitz®. Nos 90 années de recherches vous aident à apprendre l'anglais plus facilement et plus rapidement.

Incroyable? Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... italien... ou français.

Berlitz®
Langues vivantes • Leçons pratiques

Montréal, 2055, rue Peel, Tél. 288-3111
Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 387-2566
St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

Deux colloques sur le rôle de l'information en temps de crise

"L'information en temps de crise": tel est le thème qui sera étudié samedi, à Québec, au cours d'un colloque spécial organisé conjointement par les professeurs et étudiants du programme en journalisme et d'information de l'université Laval, et par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Ce colloque est ouvert à tous, mais les journalistes québécois qui vivent précisément depuis quelques semaines au cœur de la crise politique y sont spécialement invités.

Le thème de l'information en temps de crise sera approfondi notamment sous l'angle des défis nouveaux posés aux journalistes et aux organes d'information, et des effets de la loi d'exception sur le travail des journalistes et des organes d'information.

Le colloque débutera à 13h30 le samedi 7 novembre par une présentation générale de ces thèmes, suivie de discussions en ateliers. Soirée, un panel réunira, sous la conduite de l'animateur Louis Martin (Radio-Canada), MM. Jacques De Guise (U. Laval), Michel Roy (Le Devoir), Dominique Clift (Montreal Star) et Louis Fournier (CKAC).

Un des aspects inédits de ce colloque est qu'il permettra, pour la première fois, aux journalistes de tout le Québec de profiter des travaux de recherche et d'enseignement conduits à l'université Laval depuis la création de son programme d'études en journalisme et information.

Au cours de l'actuelle crise politique, les étudiants inscrits à ce

programme ont concentré leurs efforts sur l'étude du comportement des organes d'information et une documentation fort utile en a été tirée.

Le colloque se tiendra au pavillon de Koninck. L'entrée est libre.

D'autre part, l'Association des journalistes de la presse anglaise du Québec organise un colloque sur le rôle et les responsabilités des journalistes en temps de crise, le samedi 7 novembre, à 14 heures, au Press Club (Sheraton Mount Royal).

Les panélistes sont MM.: Pierre Pascau (CKLM), Rod Blaker (CJAD), W. A. Wilson, (Montreal Star), Claude Lemelin, (Le Devoir), Rod Dewar, (Formerly CJAD). Suivra une discussion par l'assemblée.

Tous les journalistes y sont invités.

Au Québec, après un an

14 hôpitaux seulement se sont dotés d'un comité d'avortement

par Gérard Alarie, de la PC

QUÉBEC — Seulement 14 hôpitaux au Québec sont dotés de comités d'avortement et, durant les premiers douze mois de l'application des dispositions du code pénal qui autorisent les avortements thérapeutiques, la province n'a enregistré que 85 avortements.

De ce nombre, 67 ont été pratiqués au Jewish General Hospital de Montréal. Onze des 14 hôpitaux où l'on a constitué des comités d'avortement sont situés dans la région de Montréal. Les trois autres sont à Sherbrooke, Québec et Shawinigan.

Ces chiffres sont tirés de données communiquées hier à la Presse Canadienne, par les services compétents du ministère québécois de la santé.

M. Jean-Paul Marcoux, directeur du service de l'Assurance-hospitalisation, a noté, dans un entretien, qu'il appartient au conseil d'administration de chaque hôpital, de déterminer s'il doit s'y constituer un comité d'avortement.

Les dispositions du code pénal autorisant les avortements, et comprises dans le "Bill Omnibus" adopté par les Communes en 1968, ont été proclamées le 26 août 1969. Durant la période menant à la date correspondante de 1970, 101 requêtes d'avortement ont été formulées, en vertu de ces dispositions. Treize demandes ont été refusées, une est encore à l'étude et une autre est "en suspens".

Le code pénal canadien autorise les avortements lorsqu'un comité de médecins d'un hôpital juge que la continuation de la grossesse met en danger la vie ou la santé de la mère.

A lors que durant la période sur laquelle porte le rapport du ministère de la santé, il s'est pratiqué 67 avortements thérapeutiques, au Jewish General Hospital de Montréal, le comité d'avortement a néanmoins repoussé six requêtes.

Le comité d'avortement du Queen Elizabeth Hospital,

à Montréal, a accepté quatre requêtes durant cette période.

Le Lakeshore General Hospital, également dans la région de Montréal, a enregistré sept avortements et quatre requêtes ont été refusées.

Au Reddy Memorial Hospital, aussi dans la région métropolitaine, il y a eu quatre avortements, un refus et une requête est "en suspens".

L'hôpital Maisonneuve, à Montréal, a enregistré un seul avortement et une requête a été repoussée.

Au Lachine General Hospital, il y a eu deux avortements et une requête demeure à l'étude, selon un document du ministère de la santé qui porte la date du 28 octobre.

Les hôpitaux Fleury, St. Mary's et Barrie Memorial, à Montréal, et l'hôpital générale Chénier, à Verdun, où existent des comités d'avortement, n'ayant reçu aucune requête.

L'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, où existe un comité d'avortement, n'a

enregistré aucun avortement, n'ayant pas reçu de requête durant la période qui fait l'objet du rapport. Pas de requête non plus à l'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan où existe un comité d'avortement.

La clinique hospitalière de l'université de Sherbrooke n'a, de son côté, enregistré aucun avortement, mais une requête d'avortement fut refusée.

Les données du ministère de la santé ne font nulle mention de l'état civil des femmes qui ont sollicité l'avortement thérapeutique ou qui l'ont subi.

Il est, par ailleurs, loisible, à des femmes enceintes, au Québec, qui souhaitent l'avortement de se rendre dans l'Etat de New York où, depuis le 1er juillet 1970, l'avortement est légalement tenu comme affaire strictement personnelle entre une femme et son médecin, à condition que cet avortement soit provoqué par un médecin autorisé, avant la 24ème semaine de grossesse. La loi new-yorkaise ne tient pas compte du lieu de résidence de la femme qui sollicite l'avortement, elle ne requiert pas non plus que celui-ci soit pratiqué dans un hôpital. Le ministère de la santé du Québec ne possède, toutefois, aucune statistique à ce sujet.

En situation de crise

Le ministre François Cloutier invite la presse à pratiquer l'auto-discipline

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC — Selon le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, dans une situation de crise, les restrictions au niveau de l'information sont inévitables et les journalistes autant que les médias d'information devraient pratiquer l'auto-discipline.

C'est en ces termes que le ministre a voulu hier assouplir quelque peu et expliciter une déclaration que lui prêtèrent plusieurs journaux et selon laquelle il aurait proposé une limitation de l'information au Québec. M. Cloutier a expliqué que les propos tenus la veille sur les ondes d'un poste de radio de la métropole, avaient été isolés de leur contexte. Lorsqu'il est arrivé à la réunion du Cabinet Bourassa, hier après-midi, le ministre s'est heurté à une horde de journalistes avides d'explications. Au barrage de questions, il se prêta de bonne grâce et servit courtoisement aux membres de la galerie parlementaire une leçon de catéchisme qui dura plus d'une heure.

différentes fractions de l'opinion publique prennent leurs responsabilités". Puis M. Cloutier a repris alors le thème de l'instantanéité de l'information "Nous ne sommes plus à l'époque où l'information est propagée de bouche à bouche. Nous sommes à l'époque où tout ce qui se passe au monde est connu au même moment. Et ceci amène une responsabilité accrue pour les démocraties."

"Il n'y a plus de frontières pour les idéologies. On est instantanément au courant de ce qui se passe au Vietnam. Il y a une modification sociologique qui est extrêmement importante. Nous avons actuellement chez les jeunes, les manifestations d'une nouvelle génération audio-visuelle."

Dans le sens de ces préoccupations, le ministre des affaires culturelles souhaite que les journalistes réfléchissent

davantage sur certains phénomènes sociologiques et assument leurs responsabilités. Et que cette responsabilité s'incarne dans un code d'éthique professionnel. "Il est inévitable, note toutefoits M. Cloutier que les journalistes prennent partie à un moment donné, il n'est pas question de les empêcher d'avoir des opinions. Mais même s'ils ont des opinions, ils doivent tenir compte du contexte."

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables agréés 159 o., rue Craig 861-1491	DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS Comptables agréés 60, rue Saint-Jacques Montréal 845-5208	NADEAU, PAQUET & CIE Comptables agréés 1420 ouest, Sherbrooke, Ch 502 842-6812
ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS Comptables agréés 3785 ouest, Jean-Talon RE-1-7601 Ville Mont-Royal	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés 561 est, boul. Crémazie Montréal 354 384-1430	NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SENECAI & ASSOCIÉS Incorporant 215 rue St-Jacques Montréal 849-7791
BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS Comptables agréés 1500 St-Jacques Montréal 354-2221	GLENDDINNING, JARRETT GOULD & CIE Comptables Agréés 715 Carré Victoria 844-3307 Montréal, Québec, Toronto, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver et représentants dans le monde.	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables agréés 5 Place Ville-Marie 866-9701 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.
BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE Comptables Agréés 3500 Parc Lafontaine, suite 306 Montréal 132-Que. Téléphone: 527-9221	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 1015 Côte Beaver Hall 866-8563	PROULX, D'ORSONNENS & CIE Comptables agréés 360 ouest, Saint-Jacques Suite 2004 844-3017
LORENZO, BELANGER & ASSOCIÉS Montréal - Paris, France Chicoutimi, Qué.	LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE Comptables agréés 110 ouest, Place Crémazie Suite 750 - 381-9323	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE associés de la firme nationale 820 Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal 3, Québec. Montréal, Sherbrooke, Les Mélanges, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penitence.
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Paris, France - Montréal 1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238	LACOURSE, LAMARRE & CIE., Comptables agréés 2235 est, rue Sherbrooke Montréal 24 - 523-3189	RIDDELL, STEAD & CIE McIntosh Main Laurents & Co. Comptables agréés 630 ouest, boul. Dufferin 866-7351 Calgary, Courtenay, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean, T. Toronto, Vancouver, Winnipeg.
BESNER, TREMBLAY, BOURDELAIS, RICHARD & CIE Comptables Agréés 222 est, Henri-Bourassa Montréal 357-Que. Tél.: (514) 389-5995 QUÉBEC 150 ouest, 73ième Rue, Québec 7, Qué. Tél.: (418) 626-2874	MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW ont bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto Montréal et dans d'autres villes au Canada Correspondants en Grande-Bretagne et au États-Unis d'Amérique 507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 - 842-6651	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000 Ave. du Parc, Suite 301 Montréal 15 274-2797
PAUL E. BONNIER Comptable agréé Suite 3100, Place Victoria Montréal 3, Qué. 861-5741	MALLETTE, NORMANDIN & CIE Comptables agréés Yvon Normandin, C.A. Paul E. Mallette, C.A. Gilles R. Normandin, C.A. André Roussel, C.A. Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A. Jean J. Lecrolier, C.A. Jean La Courche, C.A. René Chénier, C.A. Jean Blouin, C.A.	ST-GEORGES, HÉBERT & CIE Comptables agréés 5004, St-Georges, C.A. J.G. Hébert, C.A. E. Groulx, C.A., J. Nadeau, C.A., J.C. Legault, C.A.
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A. A.M. Cameron, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. M.A. Denegre, C.A. W.A. Farlinger, C.A. J.B. Guik, C.A. A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A. J.P. Grenville, C.A. D.C. Hooper, C.A. G.P. Keating, C.A. K.A. MacKenzie, C.A. M.A. Mackenzie, C.A. R. Normandin, C.A. R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A. W.J. Smith, C.A. S.S. Saffelle, C.A.	McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140	SAMSON, BELAIR, CÔTE, LACROIX ET ASSOCIÉS Comptables agréés Montréal - Québec Rimouski Suite 3100, Place Victoria Montréal 115 861-5741
ASSOCIÉS - RÉSIDENTS Montréal - Québec Halifax, Saint-Jean (N.B.), Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Port Arthur, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.	MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOULE, QUIMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. Jacques Desmaris, L.S.C., C.A. Robert Houle, B.A., C.A. Yvon Maréchal, C.A. Guy Messier, L.S.C., C.A. André Montgrain, L.S.C., C.A. Guy Quimet, C.A.	THORNE, GUNN & CIE Comptables agréés Halifax, Bridgewater, Dartmouth, Kentville, Sydney, Yarmouth, Bathurst, Fredericton, Moncton, Saint-John, Montréal, Brockville, Chatham, Fort William, Galt, Kingston, Kitchener, London, North Bay, Ottawa, Pembroke, South Ste-Marie, Sudbury, Toronto, Parage la Prairie, Winnipeg, Bowden, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Cambridge, Grand Forks, Inverness, Kelowna, Vancouver, Freeport et Nassau, (Bahamas), Bridgetown, (Barbade). Correspondants dans la plupart des pays du monde. Suite 2604, LA TOUR DE LA BOURSE Montréal 115, Qué. 878-3011
PAUL E. BONNIER Comptable agréé Suite 3100, Place Victoria Montréal 3, Qué. 861-5741	COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS Comptables agréés Marency, Gagnon & Cie Robert Moreau & Cie Michel H. Gosselin & Cie	LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS Comptables agréés Charles A. Gouveau, C.A. Fernand Rhealet, C.A. 210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés Luc Cloutier, M.S.C., C.A. Raymond Fontaine, C.A. Guy Crôteau, C.A. Claude Charbonneau, C.A.	700 ouest, boul. Crémazie, Montréal 303, 270-3121	YVON VIAU & ASSOCIÉS Comptables agréés 506 est, rue Ste-Catherine Suite 810 Montréal 132 849-9281
CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés 506 est, rue Ste-Catherine Suite 810 Montréal 132 849-9281	COURTOIS, FREDETTE, CHARENTÉ & CIE Comptables Agréés Rogier Courtois, C.A. Martin Lapointe, C.A. Hubert Marier, C.A. Raymond Poirier, C.A. Louis Bellefleur, C.A. Gilles Fausse, C.A. Honoré Marcar, C.A. Claude Tardif, C.A. Jean-Paul Berni, C.A.	DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables agréés 50 ouest, Place Crémazie Suite 1010 Tel. 384-1890

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

APPARTEMENTS A LOUER GRANDS 1 1/2, 2 1/2 et 3 1/2 meublés ou non, avec balcon, dans gracieux moderne, rue Sherbrooke ouest près métro, toutes commodités, à partir de \$105, immédiatement. Tél. 842-5818. 7-11-70	ESPACE COMMERCIAL A LOUER RUE ST-JACQUES OUEST Endroit de location idéal pour les affaires. A quelques minutes du nouveau Palais de Justice. - ÉTAGES COMPLETS DE 1500 ET 2500 PIEDS CARRÉS - LOCATAIRE PEUT SUBDIVISER SELON SON GRÉ - ALLOCATION POUR CLOISONNAGE Planchers, plafonnage et éclairage très modernes plus climatisation et proposé à l'entretien journalier inclus dans ces locations de prestige. Pour de plus amples renseignements, sans obligation, appeler ROBERT CHAMPAGNE 935-8541 WESTMOUNT REALTIES COMPANY 7-11-70	LOGEMENTS A LOUER IDEAL POUR PROFESSIONNELS: bas-duplex, neuf, chauffé, 5 1/2, salle de jeux, \$185, 12, 398 Ernest Robitaille, près Boul. Léger. Tél.: 389-6439. 9-11-70 Pour mal desirons louer 5 ou 6 pièces, secteur Christophe-Columb à Papineau - Sauvé à Fleury. Aussi bungalow ou cottage. Tél.: 389-6439. 9-11-70 CÔTE STE-CATHERINE: près Plantagenet, 7 pièces, chauffé, meublé, éclairé, eau chaude et taxes d'eau comprises, bas libre. Tél.: 353-6308. 9-11-70 AHUNTSIC: Grande-Allée, près Henri-Bourassa, bas, 5 pièces, très propre, \$160 chauffage à l'électricité non compris. Garage, salle de lavage, libre le 1er décembre. Tél. 384-2778 7-11-70 WOODBURY, près Côte Ste-Catherine, spacieux 7 pièces, garage. \$210. Tél. 276-5954 9-11-70
A VENDRE Bottine de ski à clips, pointure 6 1/2. Tél. après 6 p.m. 739-7148 9-11-70	GARDERIE Dame garderait fin de semaine seulement, régulièrement. Tél. 738-8572 7-11-70	PROPRIÉTÉS A VENDRE VOISINAGE MARIE-FRANCE • quartier résidentiel • jardins splendides Cottage détaché en pierre, 3 pièces, 2 1/2 salles de bain, pavé, cheminée marbre, nombreux placards, magnifique jardin avec patio, \$47,500 incluant meuble. Comptant \$8,000 conditions faciles. Occupation immédiate. M.S. Possibilité de location. ISABELLE LAFRENIÈRE INC. courtier 482-1381 "N'ait intention féminine ou aïdéra". 10-11-70
BUREAUX A LOUER SHERBROOKE OUEST: 175, près métro, 675 p.c., dans gracieux, tapis mur à mur, idéal pour médecins, dentistes, avocats, C.A. Prix raisonnable. Immédiatement. Tél. 842-5818 7-11-70	HOMMES DEMANDÉS MONTEUR Pour usine de textile, de préférence avec expérience dans le tissage. Emploi permanent pour homme habile. Bonnes conditions de travail et avantages usuels. Faire parvenir curriculum vitae à: Textile Manufacturing Co. Ltd. 1384 Dufferin St. Toronto 4, Ont. 9-11-70	PERSONNEL Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-6536. 7-11-70 Faites un mariage heureux: Un Service discret et efficace. Esprit chrétien. Informations: Club X, C.P. 254, Arthabaska, Qué. 9-11-70 RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG, 6365 Delormier. Pour rendez-vous: 729-0680 7-11-70 ROUSSILLE TRANSPORT ROUSSILLE TRANSPORT démontage local. Longue distance, Emballage, entreposage. 725-2421 9-11-70
CHALET A LOUER VAL-DAVID: Toutes commodités, bord de l'eau, foyer, saun 8000. Tél.: après 5 p.m. 388-1933. 7-11-70	REPRÉSENTANT D'ÉQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE Un important manufacturier recherche un représentant pour la Province de Québec, ayant bureau à Montréal. Il devra visiter les fournisseurs en gros dans les domaines de l'automoteur, électricité, industrie et plomberie. Expérience dans ces sphères serait un atout. Doit être bilingue. Faire parvenir curriculum vitae et salaire demandé à: Case 73 Le Devoir 9-11-70	TRAVAIL DEMANDÉ Dame honnête avec expérience et bonnes références demande travail de ménage dans maison privée ou presbytère. Jours disponibles: lundi, mardi, mercredi. Tél.: après 16.30 hrs. 523-6986. 7-11-70 TERRAINS A VENDRE ST-VINCENT-DE-PAUL: terrain bord de l'eau 100 x 135', \$6,000, prêt à bâtir, endroit tranquille. Tél.: 661-3552. 9-11-70
CHALET A LOUER LAC L'ACHIGAN: 35-36e avenue, 5 pièces, chauffé, tout fourni, saun 750. Tél.: 722-0278 9-11-70	DEMANDE D'EMPLOI Universitaire - Diplômé Sarbonne - (Licence - DES - CAPES) plusieurs années d'expérience dont 2 aux États-Unis et 2 en Allemagne cherche poste enseignement littérature française ou langue allemande. Tél. 288-5050 10-11-70	DÉCÈS Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.
CHAMBRE A LOUER Grande chambre de préférence professeur ou infirmière, quartier Westmount. Tél.: 933-2478. 16-11-70	COMMERCÉ A VENDRE GRANBY: salon de coiffure, équipement moderne, clientèle établie, appartement à même, cause de vente: santé. S'adresser: 28 Principale, Granby, P.Q. 7-11-70	Magnus Poirier Inc 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520 ST-DENIS 10526 ST-LAURENT 185 est DeCASTELNEAU Tél.: 277-2135
DEMANDE D'EMPLOI Universitaire - Diplômé Sarbonne - (Licence - DES - CAPES) plusieurs années d'expérience dont 2 aux États-Unis et 2 en Allemagne cherche poste enseignement littérature française ou langue allemande. Tél. 288-5050 10-11-70	SECRETÀIRE DEMANDÉE Poste de responsabilités • Très bonne connaissance du français et de l'anglais. • Précision et rapidité dactylographiques • Esprit d'initiative. • Expérience nécessaire. • Travail intéressant et diversifié. Tél.: 845-3291 7-11-70	RESIDENCES FUNÉRAIRES 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520 ST-DENIS 10526 ST-LAURENT 185 est DeCASTELNEAU Tél.: 277-2135

Lutte à la pollution :

Un nouveau manuel de biologie présente l'écologie aux jeunes du secondaire

par Gilles Provost

La lutte à la pollution sera perdue d'avance tant que l'ensemble de la population ne connaîtra pas et ne comprendra pas les grands mécanismes qui régissent les rapports entre les diverses formes de vie et leur habitat.

C'est ce que déclarait au Devoir un des auteurs du premier manuel scolaire de biologie conçu dans une perspective écologique. Jusqu'à maintenant, explique M. Paul Thibault, on a toujours fait étudier le chat, le rat, la sauterelle, la fleur et le reste sans se soucier des relations qui existent entre chacun de ces organismes.

"Au contraire, les jeunes de 8ème année qui étudient aujourd'hui dans une perspective écologique prennent conscience de l'existence de chaînes alimentaires, étudient les relations entre les divers animaux qui se mangent les uns les autres, et apprennent, en général, comment chaque être vivant évolue en fonction de son milieu."

Le manuel d'introduction à la biologie rédigé par M. Paul Thibault (écologiste) et M. Réal D'Aoust (professeur) et publié chez HMH est déjà utilisé par plus de 20.000 étudiants du Québec même s'il n'est sorti des presses qu'à la fin du mois d'août.

Bien présenté, abondamment illustré, ce manuel accorde une attention toute spéciale au milieu québécois. Il est accompagné d'un cahier de rapports d'expérience qui peut servir à 51 expériences simples faites par l'étudiant lui-même. Pour aider les enseignants qui doivent souvent s'aventurer dans un domaine pour lequel ils ont été peu préparés, les auteurs ont aussi préparé un guide méthodologique.

Ce manuel représente en effet une petite révolution dans l'enseignement de la biologie au Québec et il exige des enseignants un rôle de tuteur et d'animateur avec lequel ils n'ont pas toujours été familiers.

Simple comme illustration, la première partie du livre porte sur la technique de la récolte des végétaux et des animaux sur le terrain. On y explique quoi observer et comment conserver les échantillons. On indique aussi comment conserver vivants divers types d'animaux et de plantes pour de futures expériences, toutes choses que l'étudiant doit expérimenter concrètement.

La deuxième section explique les fondements des mécanismes biologiques, les facteurs qui régissent l'évolution des populations, les divers types de relations entre êtres vivants, les grands écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que les comportements des êtres vivants (structure sociale, vie sexuelle, raisonnement, etc.).

La troisième section présente les divers types d'organismes recommandés par le programme du ministère et conclut par un chapitre sur le déséquilibre apporté par l'explosion de la population humaine et sur les moyens de lutter contre la pollution pour rétablir l'équilibre naturel.

En plus des expériences proposées dans le texte du manuel et auxquelles correspondent des formulaires de rapport, les auteurs proposent des laboratoires libres sur un sujet que les équipes d'étudiants auraient choisi elles-mêmes. Elles devraient notamment élaborer le montage nécessaire à la vérification de leur hypothèse de travail et interpréter les résultats pour en arriver à une conclusion qui serait discutée avec toute la classe.

C'est dire que ce manuel doit nécessairement servir

Retour du Saturday Evening Post

PHILADELPHIE (AFP) — Le magazine américain Saturday Evening Post qui, pour des raisons financières, avait dû cesser sa publication il y a 22 mois, va paraître à nouveau au printemps prochain, a indiqué un porte-parole de la société éditrice, la Curtis Publishing Co., à Philadelphie. Le premier numéro de la nouvelle série qui sera trimestrielle est prévu pour avril prochain. Le tirage prévu est de 500.000 exemplaires pour commencer, vendus uniquement par dépositaires. Le magazine ne sollicitera pas d'abonnements avant l'analyse complète des résultats du lancement et du rendement publicitaire.

Une industrie s'implante à St-Jean d'Iberville

QUEBEC (OIPQ) — Une nouvelle entreprise comportant un investissement de l'ordre de \$175.000 dès la première année et ayant son siège à Saint-Jean d'Iberville, constitue le dénouement d'une initiative du service de la coopération technique franco-québécoise, au ministère des affaires intergouvernementales, en collaboration avec le ministère de l'industrie et du commerce.

Il y a un mois à peine, le service de la coopération

technique organisait un voyage d'études dans le but de développer des relations de coopération entre la France et le Québec dans le domaine des techniques frigorifiques et de la fabrication des compresseurs frigorifiques. Participèrent à cette expérience les présidents et vice-présidents de la compagnie Sofrica Ltée.

Durant leur séjour en France ces industriels québécois se familiarisèrent avec la fabrication des compresseurs et de matériel frigorifique varié. Après avoir acquis la certitude qu'il était possible d'importer pour assemblage au Québec, des pièces et unités frigorifiques semblables aux unités françaises et de les adapter au marché québécois, ils signèrent immédiatement des protocoles d'accord avec les compagnies françaises Comet, Friga et Cliref.

De retour au Québec, les dirigeants de l'entreprise qui avaient participé à ce voyage et signé des protocoles d'accord, convinrent d'implanter leur usine d'équipement frigorifique à Saint-Jean d'Iberville. En plus d'y assembler les compresseurs frigorifiques achetés en France, on y manufacturera, sous licence, du matériel divers, notamment des échangeurs thermiques, des refroidisseurs de liquide, des climatiseurs et des unités de condensation, le tout à base d'éléments français. Une quarantaine de personnes devraient trouver du travail à cette usine d'ici un an.

VOS INVITÉS SE SOUVIENDRONT LONGTEMPS

D'UN DINER "AU LUTIN"

- Spectacles
- Pas de frais de couvert
- Pas de minimum



Reservations: 271-1188
DÉJEUNER: LUN. - VEN. - DINER TOUTS LES SOIRS: DE 5 P.M. À LA FERMETURE

CINÉ-JEUNE

L'Union des Familles Cartierville-Bordeaux présente un festival de célèbres films Farou, samedi le 7 novembre, à 1 h 30 p.m., au cinéma Commodore à Cartierville.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme excellente présentation. Diplômes universitaires. Connaissance parfaite français - allemand - parlant anglais (Sérieuse expérience direction d'une maison française aux U.S.A., traductrice en Allemagne) **cherche poste** traduction, correction d'épreuves, maison d'édition, relations publiques. Tél.: 288-5050.

Le Conseil du parti libéral (Québec) approuve la fermeté des gouvernements

Devant la mise en péril de la démocratie par un groupe de terroristes, le Conseil général du parti libéral du Canada (Québec) a donné son appui aux gouvernements provincial et fédéral pour avoir agi avec fermeté.

Dans un communiqué émis à la suite d'une réunion tenue en fin de semaine à Lévis, le Conseil général a indiqué que l'action policière, tout en étant né-

cessaire pour pourchasser les coupables, ne devrait pas nous faire oublier que des injustices, parfois graves, subsistent dans notre société. Le parti libéral du Canada (Québec) a donc lancé un appel à tous ceux qui sont en position de le faire de travailler sans relâche pour apporter les correctifs nécessaires aux injustices et aux inégalités existantes.

Le Conseil général a, par ailleurs, condamné l'attitude de ceux qui, tout en réprouvant pieusement la violence et la terreur, maintiennent une position ambiguë quant à la justification du terrorisme. Il réprime les critiques démesurées et souvent démagogiques dont plusieurs leaders de l'opposition ont fait usage à l'endroit des gouvernements fédéral et provincial. A ce sujet, le Conseil général du parti libéral du Canada (Québec) a blâmé certains leaders d'avoir répandu de fausses informations sur la portée réelle du règlement adopté en vertu de la loi des mesures de guerre. Il rappelle que le gouvernement n'a pas suspendu de façon inconsidérée l'usage des libertés civiles: il n'a que donné le pouvoir aux forces de l'ordre de perquisitionner, d'arrêter sans mandat et de détenir pour une période limitée certains suspects sans porter d'accusation contre eux de façon immédiate.

Le Conseil général a indiqué de plus que la tâche des gouvernements n'est pas facile dans des périodes comme celle que nous vivons et a rappelé que le droit à la dissidence subsiste et que les circonstances actuelles exigent de tous un sens aigu des responsabilités.

Le parti libéral du Canada (Québec) a invité les militants libéraux et l'ensemble de la population à ne pas succomber à la tentation de répondre à la violence des terroristes par des attitudes qui, tout en voulant refléter le désir de justice et de protection des droits des citoyens, versent néanmoins dans la haine et la vengeance.

Qui paiera la note de l'armée au Québec ?

OTTAWA (CP) — Le premier ministre Trudeau a révélé hier aux Communes qu'il s'est entendu avec son homologue du Québec pour remettre à plus tard la discussion sur le paiement des militaires affectés au Québec depuis trois semaines.

En réponse à une question de M. Martial Asselin, député conservateur de Charlevoix, le premier ministre a accusé la presse d'avoir lancé "la rumeur que je voulais faire tout payer par Québec".

En réalité, a dit M. Trudeau, la question de savoir lequel des deux gouvernements paiera la note de l'armée a été mise de côté et sera examinée plus tard.

Le premier ministre a également répondu à M. Gilbert Rondeau, député créditiste de Shefford, que les autorités de Québec n'ont pas à s'inquiéter de savoir qui paiera l'armée au Québec.

Assurance-maladie: l'envoi de documents est complété

La Régie de l'assurance-maladie vient de compléter l'envoi, aux professionnels de la santé et aux institutions hospitalières de toutes catégories, de la documentation et du matériel requis pour faire fonctionner le régime entré en vigueur dimanche.

Un des principaux documents expédiés par la Régie est la fiche des professionnels de la santé. Le retour à la Régie de ce document dûment rempli est indispensable pour valider les relevés d'honoraires. A défaut, la Régie ne pourra payer les professionnels participant au régime.

Cette fiche permet de préciser le statut de chacun des 9.000 professionnels de la santé au Québec, qu'il soit en pratique, à la retraite, à l'emploi d'un gouvernement, d'un hôpital, d'une université, d'une industrie ou en recherche, dans l'enseignement, en administration, en résidence ou en internat.

La régie a envoyé, entre autres, 9.900 manuels des professionnels, 12.600 manuels des tarifs, 6.300.000 relevés d'honoraires et plus d'un million de pièces diverses.

en bref

DETROIT (AFP) — Le gouverneur républicain sortant du Michigan, M. William Milliken, a remporté la victoire au cours des élections de mardi dernier.

Le candidat démocrate, M. Sander Levin, a en effet reconnu hier qu'il ne pourrait pas combler la différence de voix le séparant de M. Milliken.

Carrières et Professions

RELATIONS PUBLIQUES

Un important bureau de conseils en relations publiques recherche, pour son bureau de Montréal, un journaliste d'expérience, possédant une solide formation académique.

Le candidat doit être bilingue et avoir de l'expérience dans la rédaction en français de textes traitant de finance et d'économie.

Salaire selon l'expérience.

Faire parvenir tous renseignements utiles à:

Case 1402, Le Devoir

Collège de Maisonneuve

recherche

PROFESSEURS DE PÉDIATRIE

pour le cours de recyclage des auxiliaires en soins infirmiers.

Qualifications:
- Baccalauréat en sciences infirmières de préférence ou poste scolaire en pédiatrie.
- Expérience dans l'enseignement souhaitée.

Date limite:
Envoyer curriculum vitae avant le 14 novembre 1970 à:

Mlle Louise Graton,
Direction des services pédagogiques,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Directeur du laboratoire de contrôle

Candidat:
Diplômé en pharmacie ou sciences, de préférence avec expérience.

Conditions:
Salaire suivant qualifications. Bonnes conditions de travail.
Faire parvenir curriculum vitae à:

Desbergers Limitée,
a/s M. Bernard Laporte,
8480 boul. St-Laurent,
Montréal 351.

La Commission Scolaire Régionale de Chambly

recherche

- 2 professeurs de Sciences commerciales, sec. III, IV, V.
- Cours d'initiation aux affaires et à la vie économique.
- 1 professeur de Céramique et Poterie
- Enfance inadaptée, classes du secondaire.
- 1 professeur de menuiserie-construction, sec. IV, V.
- 2 professeurs (féminins) d'Éducation Physique, sec. III, IV, V.
- 1 professeur d'initiation aux sciences expérimentales (I.S.E.), sec. II.
- 2 professeurs de français, sec. V.
- 3 professeurs d'arts plastiques, sec. I, II, III.
- 1 professeur de géographie, sec. I, III.
- 2 professeurs d'anglais - sec. III, IV.
- 1 professeur d'anglais - sec. I, II.
- 1 Orthopédagogue - secteur élémentaire

Ces postes sont à combler immédiatement.

Les candidats intéressés sont priés de s'adresser **par écrit** au:

Directeur des services du personnel,
Commission Scolaire Régionale de Chambly,
2, boul. Desaulniers, suite 500,
St-Lambert, Qué.

DIRECTEUR MÉDICAL

Un important hôpital de Montréal recherche immédiatement les services d'un directeur médical à temps complet.

Le candidat devra posséder une maîtrise en administration hospitalière ou une expérience équivalente comme directeur médical.

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à:

Case 1401, Le Devoir

La Société Radio-Edmonton Ltée

est à la recherche d'un

Directeur des programmes

pour son poste CHFA, à Edmonton

Toute personne intéressée et compétente est priée d'adresser son offre de services à:

M. B. J. Gagnon, gérant
10012 - 109e rue,
EDMONTON 14, Alberta.
Tél.: 424-2157 (403)

LE C.E.G.E.P. DE THETFORD MINES

RECHERCHE LES SERVICES

D'UN ADJOINT AU COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FONCTIONS:
Conseiller le coordonnateur de l'éducation permanente; Planifier l'enseignement professionnel aux adultes, en collaboration avec les départements et les entreprises; Servir d'agent de liaison entre le collège et le monde du travail; Faire des recherches sur les besoins des adultes du milieu de formation professionnelle; Vérifier avec l'entreprise l'efficacité des programmes établis; Agir comme conseiller auprès des adultes.

QUALIFICATIONS:
Minimum de 16 ans de scolarité ou l'équivalent Formation professionnelle Expérience dans l'industrie ou les services, de préférence dans la région. Connaissance de la langue anglaise. Connaissance de l'enseignement collégial.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Pour tout renseignement, s'adresser avant le 15 novembre au sous-joint:

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
C.E.G.E.P. de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, P. Québec

N.B. Les pièces justificatives sont exigées avec le curriculum vitae.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Le Centre de Recherche Industrielle du Québec a pour objets:

la recherche en sciences appliquées et la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques.

POSTE:

Directeur des Services Administratifs
Sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire du poste est responsable des services administratifs du Centre, notamment la comptabilité, les achats, le personnel, les services d'entretien.

LE CANDIDAT:

Le poste s'adresse à toute personne ayant une maîtrise en administration, possédant plusieurs années d'expérience dans un travail similaire et ayant des connaissances en système de gestion automatisée et en système de budget-programme (P.P.B.S.).

Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience.

Seront considérées que les demandes faites par écrit et accompagnées d'un Curriculum Vitae détaillé. Adresser avant le 10 nov. 1970 au:

Directeur général
Centre de Recherche Industrielle du Québec
Casier Postal 38
St-Foy, Québec 10

DIRECTEUR de l'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION

sera responsable de l'obtention, du transport, de l'entreposage et de la manutention des matériaux. En créant ce poste, la compagnie poursuit deux objectifs: 1) la recherche de résultats favorables dans ce secteur complexe de son exploitation et 2) la provision d'une "réserve" administrative en vue des besoins qui découleront de la croissance de l'entreprise.

Nous recevons les candidatures, dans la plus stricte discrétion, de diplômés universitaires ayant fait des études poussées ou possédant en administration une formation solide (pratique ou académique) et dont la carrière jusqu'à maintenant témoigne du potentiel et de l'ambition pour la haute direction. La connaissance d'une fonction spécifique est d'importance secondaire; la compétence administrative au niveau dirigeant et l'aptitude à penser en ces termes sont d'importance capitale.

À Montréal. Traitement initial \$20-25,000
GORDON BRYSON & COMPANY LTD.
Conseil en personnel de gestion
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110
845-1256

Sous la pression du peuple

Allende devra trouver un socialisme chilien

par Gisèle Tremblay

Le peuple chilien, qui a un sens très aigu de l'humain et déteste la violence, vient de se donner un président marxiste mais celui-ci, M. Salvador Allende, a promis de construire son socialisme selon des voies proprement chiliennes et saura éviter, notamment dans ses relations avec les Etats-Unis, les erreurs d'autres gouvernements de gauche comme celui de Cuba.

C'est ainsi que l'abbé Marcel Beauchemin, qui a passé huit ans au Chili comme missionnaire, concluait hier devant les membres du club Richelieu-Montréal son exposé sur "la tournure des événements politiques au Chili".

M. Beauchemin, qui a vanté la personnalité de l'ex-président démocrate-chrétien, M. Edoardo Frei, tout en lui reconnaissant un manque de fermeté dans l'application des réformes, a prédit que M. Allende établira un régime d'austérité pour enrayer l'inflation et qu'il devra sans doute utiliser la force policière pour garder la maîtrise de la situation.

Le confédéré du club Richelieu croit cependant que M. Allende respectera la constitution chilienne et qu'il ne cherchera pas à garder le pouvoir au-delà de son mandat de six ans.

Auparavant, l'abbé Beauchemin avait rappelé à son audi-

toire quelques événements politiques chiliens des douze dernières années qui ont préparé la voie à la situation actuelle, en insistant sur la longue tradition démocratique de cet étrange pays coincé entre les Andes et l'Océan.

Dès 1958, a rappelé le confédéré, les deux candidats vedettes des dernières élections présidentielles s'affrontaient déjà dans un appel au peuple. M. Jorge Alessandri, soutenu par la droite, l'avait

emporté de justesse, avec seulement 32% des voix, sur M. Allende, surnommé "le candidat de toujours" parce qu'il s'est longtemps présenté sans succès à la présidence. Il n'a manqué à M. Allende, a précisé M. Beauchemin, que les 40.000 voix enlevées par un obscur candidat de dernière heure.

Aux élections de 1964, a poursuivi le confédéré, une propagande anticommuniste virulente déclenchée par l'avènement, quelques années auparavant, de la révolution cubaine, a engendré le triomphe électoral du candidat démocrate-chrétien, M. Eduardo Frei. La veille du scrutin, a relaté M. Beauchemin, la soeur de Castro, Juanita, avait fait parvenir un message enregistré demandant au peuple chilien de ne pas voter communiste, car Salvador Allende est un ami de Fidel.

M. Beauchemin, qui a souligné le caractère artificiel de l'Union populaire maintenant au pouvoir sous la direction de M. Allende, a fait remarquer que le gouvernement précédent n'avait pu tout faire malgré sa bonne volonté et qu'il laisse donc à ses successeurs un lourd fardeau de problèmes économiques et culturels, parmi lesquels il place l'inflation et le retard de la réforme agraire.



Salvador Allende

Puissance économique

L'Europe ne peut rester un nain monétaire

par Yvan Boulanger

"L'Europe ne peut pas être une puissance économique importante et demeurer un nain monétaire". C'est ce qu'a affirmé hier M. Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes chargé des affaires économiques et financières, qui venait de retracer devant la Chambre de Commerce française au Canada l'évolution de la CEE et de la place qu'elle tend à prendre dans le monde.

M. Barre avait intitulé son exposé: "La nouvelle frontière pour les communautés européennes". Cette nouvelle frontière, c'est celle définie par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement réunis en décembre 1969 à La Haye: mettre en oeuvre un plan par étapes en vue de la réalisation d'une union économique et monétaire.

M. Barre a résumé le programme du Marché commun européen et ses objectifs en soulignant les trois points suivants:

● Ce programme est d'abord défini et conçu en fonction des intérêts des pays européens, dont la situation objective n'est plus celle de l'après-guerre, alors que l'Europe avait besoin de se

redresser. L'Europe joue maintenant un rôle économique réel important.

● Mais il est en même temps conçu dans un esprit de coopération et de contribution à l'économie mondiale et non dans un esprit d'affrontement et de rupture. A ce sujet, M. Barre a rejeté les accusations portées contre la Communauté européenne dans certains milieux américains. Il a également souligné que si la primauté actuelle du dollar comporte des avantages non seulement économiques mais également politiques qui sont considérables pour les Etats-Unis, elle comporte également des obligations qu'il ne faudrait pas oublier.

● Enfin, a déclaré M. Barre, l'Europe, à la faveur de ce programme, pourra constituer un salubre contrepoids à la puissance américaine.

En somme, ce que veut l'Europe, c'est d'en arriver à une coopération entre partenaires égaux.

Dans l'évolution récente de la Communauté européenne, M. Raymond Barre a particulièrement retenu trois éléments qui en manifestent

à la fois le poids et le dynamisme.

La CEE, a-t-il d'abord rappelé, a obtenu en 1967, à la conférence de Rio de Janeiro, une minorité de blocage au sein du Fonds monétaire international. (Cette minorité est de 15% alors que les voix maintenant détenues par les pays de la communauté sont de 17%.)

Deuxièmement, à la récente conférence de Copenhague sur la réforme du système monétaire, la CEE a décidé d'adopter une position commune.

Enfin, à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la CEE tenue à La Haye en décembre 1969, il a été décidé de constituer une unité économique et monétaire, ce qui constitue précisément "la nouvelle frontière" définie par M. Barre.

Au sujet des tendances protectionnistes qui se manifestent aux Etats-Unis, et plus particulièrement à la Chambre des représentants, M. Barre a déclaré, rappelant un texte adopté récemment à Bruxelles qu'elles suscitent un grand souci en Europe.

Nous sommes convaincus, a-t-il dit, que la Communauté européenne participe pleinement aux échanges internationaux de façon qui n'est pas dommageable aux pays tiers. La Communauté a choisi l'ouverture et la compétition. Elle est loin de constituer l'ensemble protectionniste qu'on se plaît souvent à décrire. Et il a cité à ce sujet des chiffres relatifs au commerce international.

M. Barre a précisé que la Communauté ne peut accepter qu'à partir de ces fausses accusations "on fasse du protectionnisme", le "on" désignant évidemment les Etats-Unis.

Enfin, expliquant le souci causé en Europe par les tendances protectionnistes qui s'affirment aux Etats-Unis, M. Barre a souligné le danger de contagion et d'escalade du protectionnisme, évolution qui serait dommageable à tout le monde et remettrait en question le progrès acquis au cours des 20 dernières années dans le domaine des échanges.



Thérèse Casgrain

Thérèse Casgrain, sénateur

Le chômage est à l'origine de la situation 'effervescente' actuelle

OTTAWA (PC) - Dans son premier discours au Sénat, Mme Thérèse Casgrain a donné son appui au gouvernement Trudeau, et affirmé que le chômage était l'une des principales causes de la "situation effervescente" au Québec.

Mme Casgrain a milité auparavant dans les mouvements féminins ainsi que dans la CCF, ancêtre de l'actuel Nouveau parti démocratique. Elle a demandé à tous les gens de bonne volonté de sa province d'unir leurs efforts

pour éviter une "balkanisation" du Canada.

Mme Casgrain a rendu hommage au premier ministre, M. Trudeau, "qui a toujours lutté pour nos libertés civiles" et qui, d'après elle, n'avait d'autre choix que de décréter la loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre.

"Les gens vraiment responsables déplorent les critiques et insinuations malveillantes faites à tort et à travers contre les autorités qui ont agi rapidement pour combattre une situation ex-

trêmement dangereuse," a-t-elle dit.

"Au lieu d'agir, on perd aussi un temps précieux à "parloter", analyser et critiquer une mesure qui s'imposait d'elle-même et on retarde l'action d'un gouvernement qui pourrait s'exercer à la satisfaction de tous les citoyens."

Selon le nouveau sénateur, un climat de terreur existait dans la province de Québec au moment de l'intervention gouvernementale.

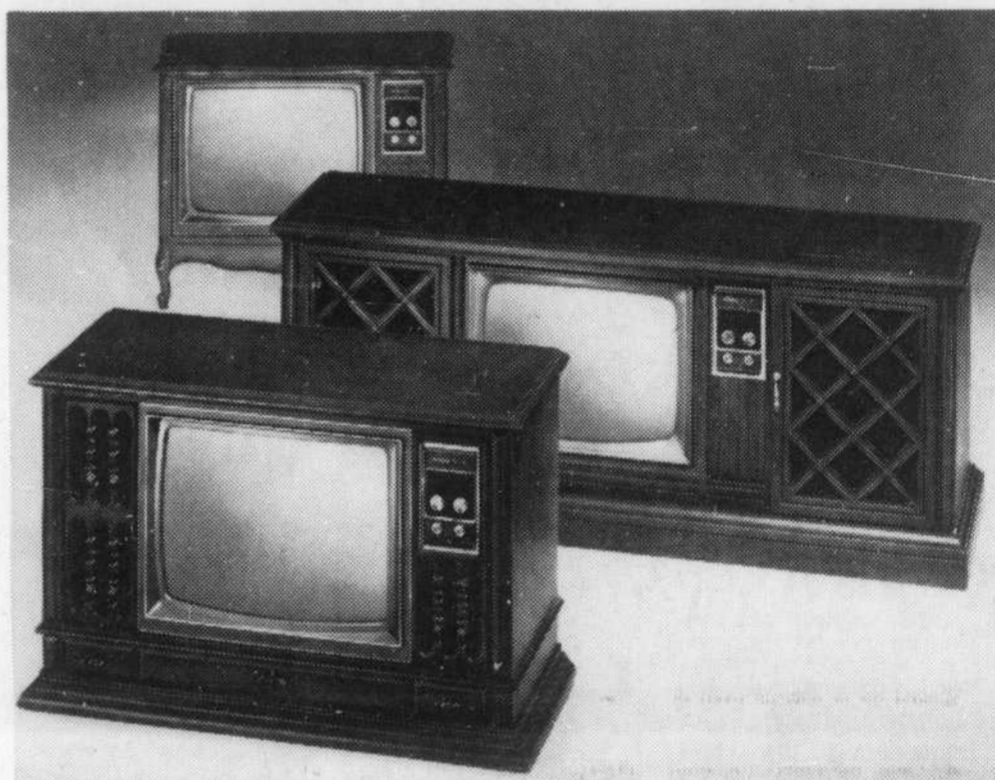
Elle s'est dit satisfaite de

la déposition, lundi, du nouveau projet de loi sur des mesures d'urgence qui doit remplacer la loi sur les mesures de guerre.

Quant au chômage, Mme Casgrain a dit: "Le climat malsain qui existe surtout dans le Québec changerait peut-être rapidement si on s'empressait de faire ce qu'il faut pour enrayer un chômage grandissant."

Le sénateur a demandé le rétablissement des travaux d'hiver et l'institution de divers travaux publics.

Trop tard peut-être pour avoir le premier télécouleur du quartier mais juste à temps pour avoir le meilleur!



Il se peut que vous hésitez à acquérir un appareil couleur parce que vous ne trouvez pas tout à fait ce que vous recherchez, ou vous craigniez ne pouvoir syntoniser les vraies couleurs, ou vous aviez peur des coûts d'entretien ou de réparation, ne vous en faites plus: Sylvania a réponse à tout cela.

Nouvelles couleurs "profondes" tout à fait naturelles

Ces nouvelles couleurs "profondes" rendent la télévision tout à fait naturelle. Sylvania a révisé la hauteur de l'écran par rapport à sa largeur afin de la faire coïncider exactement avec les dimensions voulues par la caméra. Vous ne manquez absolument rien.

Ces nouvelles couleurs "profondes" sont auréolées d'un "composé noir" qui leur donne une nouvelle netteté, un nouveau contraste. C'est cette combinaison qui fait que les lampes-écran couleur Sylvania sont les plus précises jamais conçues.

Quatorze importants fabricants de téléviseurs utilisent les lampes-écran Sylvania; déduction logique, Sylvania fabrique donc quelque chose de mieux.

Syntonisation parfaite automatique

Vous ne réglez le poste qu'une seule et première fois; par la suite, la mémoire électronique de l'appareil "se souvient" pour vous.

Le réglage automatique de la syntonisation comprend l'amplification F.I. vidéo spéciale à trois étages qui procure une riche sonorité; la démagnétisation automatique qui purifie automatiquement les couleurs chaque fois que votre télécouleur se réchauffe et finalement, le réglage automatique de l'amplification qui contrôle le signal et le règle constamment afin de vous procurer la réception la plus claire possible.

Le châssis Gibraltar™ élimine chaleur et risque de surcharge

Sylvania a réussi à éliminer ces deux causes de pannes en les remplaçant par deux autres caractéristiques:

La première est un sélecteur spécial d'alimentation: un commutateur à l'arrière de l'appareil vous permet de choisir le voltage propre à votre région.

La deuxième qui est vraiment une première dans l'industrie, c'est un triplicateur d'alimentation à haut voltage, c'est-à-dire, un dispositif entièrement transistorisé qui élimine deux des lampes-réceptrices causant le plus d'ennuis et le plus de chaleur.

Conclusion, Sylvania réduit au minimum la chaleur et utilise beaucoup moins d'énergie.

D'autres idées lumineuses de Sylvania

Par exemple: vous n'aimez pas tourner les cadrans UHF et VHF? Alors choisissez le modèle 4C647; il est muni de boutons-poussoirs.

Ou encore vous n'aimez pas vous déranger pour régler l'appareil? Demandez la télécommande qui vous permet de le faire fonctionner sans quitter votre fauteuil.

Sylvania offre également le châssis sans lampe... sauf la lampe-écran, bien entendu. Les téléviseurs Sylvania sont donc plus fiables grâce au châssis Gibraltar entièrement transistorisé.

Si vous choisissez le télécouleur de 26" Sylvania, le teint des visages sera toujours

d'un naturel parfait: le Perma Tint™ y voit en éliminant de l'image les verts ennuyeux.

Sylvania est persuadée que toutes ces innovations feront de vous des téléspectateurs complètement détentés et satisfaits.

La protection Sylvania est la meilleure

de l'industrie

Elle est aussi la plus facile à comprendre car elle répond clairement à toutes vos questions. Le plan de garantie de cinq ans protège la lampe-écran ainsi que les dispositifs transistorisés. Tout le reste est protégé pour un an. Ne vous inquiétez pas des pièces de rechange: elles sont également protégées pour la durée de la garantie.

Sylvania ne craint pas non plus de parler de pannes. C'est inévitable puisque les appareils couleur sont plutôt complexes. Cependant, ils ont été conçus pour vous servir très longtemps.

Tenant compte des coûts et des problèmes de réparation, Sylvania a décidé tout simplement de mettre sur pied des équipes de spécialistes formés à l'usine. Il vous sera toujours facile de les atteindre; ils effectueront leur travail efficacement, rapidement et à peu de frais.

Les télécouleurs Sylvania sont conçus et montés de façon à faciliter leur tâche.

La meilleure qualité à meilleur prix

Sylvania vous épargnera des déboursments inutiles tels que les coûts d'importation et d'expédition pour la bonne raison que tous ses appareils de divertissement sont fabriqués ici même au Québec et selon les normes de qualité de fabrication américaine. Vous obtenez ainsi la meilleure qualité qui soit et les meilleurs bas prix qui soient.

Avant de terminer, nous aimerions vous faire une toute petite invitation. Rendez-vous chez un vendeur autorisé et comparez les télécouleurs Sylvania aux autres marques concurrentielles. Vous verrez qu'ils répondront à toutes vos exigences.

Les opérations de courtage immobilier en hausse à Montréal

QUEBEC (OIPQ) - Une analyse du bilan des sociétés de courtage immobilier du Québec montre qu'en 1968, les actifs des Sociétés établies dans la région de Montréal se sont élevés à \$26,200,000 représentant 69.5 pour cent du total des actifs alors que le pourcentage de la population de la région par rapport à la population totale était de 57.3 pour cent. Dans la région administrative de Trois-Rivières, les actifs ne représentent que 2.9 pour cent du total et dans la région du Saguenay Lac Saint-Jean, 1.8 pour cent. Le pourcentage de la population dans ces deux régions étant respectivement de 7 pour cent et de 4.7 pour cent. On a constaté cependant que les immobilisations et les emprunts hypothécaires par rapport à l'actif et au passif du bilan étaient moins importants à Montréal que dans les autres régions.

Le bureau de la statistique du Québec a révélé ces

chiffres dans une brochure intitulée "Société de courtage immobilier-statistiques financières 1968". Cette brochure contient les états financiers par région administrative des entreprises dont l'activité principale en 1968 consistait en opérations de courtage immobilier. Le nombre de ces entreprises s'établit à 590.

Les revenus des sociétés de courtage immobilier du Québec se sont élevés, en 1968, à \$23,100,000 et leurs dépenses à \$19,900,000. Les commissions réalisées par ces entreprises constituaient \$21,100,000, soit plus de 90 pour cent des revenus. Les commissions payées aux vendeurs s'élevaient à \$7,000,000, soit 36.7 des dépenses.

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10 - P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes LONGPRÉ
MARCHAND
GODREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

Découvrez
une nouvelle
cuisine
italienne
authentique

Vito Restaurant Italien

5412 Côte-des-Neiges,
Montréal
(entre LaSalle et Édouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

Ameublement De-Lux (1964) Inc., 1355, ave. Leclair, Verdun 769-8587	Brault & Martineau '66 Ltée, 1906, Chemin Chambly, Longueuil, 679-1260	Brault & Martineau Inc., 4690, rue Ste-Catherine est, Montréal, P.Q. 254-7545	Brault & Martineau Inc., 5250, rue Jean-Talon est, Montréal, 728-3646
A. Fortin T.V. Inc., 47, Fleury ouest, Montréal, P.Q. 381-9261	Iberia Furniture Inc., 4078, St-Laurent, Montréal, 845-5777	Lefebvre Radio & Meubles Inc., 1502, St-Paul, Ville Lemoyne, 671-2677	Jas. A. Ogilvy Ltd., 1307, Ste-Catherine ouest, Montréal, 842-7711
Beloel Télévision Service, 5247, Bélanger est, Montréal, 721-8431	Linton Furniture Ltée, 653, ave. Ogilvy, Montréal, 272-1944	Lachine Radio & T.V. Reg'd., 225, 15e Avenue, Lachine, 637-0321	All T.V. & Radio Service Engr., 4454, Papineau, Montréal, 527-9227
Edwards Electric Ltd, 5380, rue Sherbrooke ouest, Montréal, 486-4540	Sky Comet Radio & T.V., 3255, Legendre, Cartier St-Michel, 323-1600	Rauer T.V. Reg'd, 8619, boul. Lalonde, Pierrefonds, 684-2128	

Jean-Jacques Bertrand:

L'UN, une troisième voie entre l'unité rigide d'Ottawa et la cassure voulue par le PQ

QUEBEC (Par G. L.) — Le chef de l'Union nationale s'est dit convaincu, hier, que ce parti garde toute sa raison d'être parce qu'il continue d'incarner, tant sur le plan constitutionnel que sur le plan économique-social, des options valables, des options nécessaires.

"L'Union nationale, a dit M. Jean-Jacques Bertrand, constitue le seul instrument dont disposent les Québécois qui se veulent nationalistes militants sans être nécessairement séparatistes. Elle est le seul parti qui, entre l'unité rigide imposée d'Ottawa et la cassure voulue par les péquistes, prône une troisième voie, celle de la collaboration dans l'égalité et l'harmonie. Que l'Union nationale disparaisse et il n'y aura plus de choix qu'entre le statu quo plus ou moins camouflé du

parti Trudeau-Bourassa et la rupture brutale d'avec le reste du pays."

Le chef de l'opposition officielle a rendu publique les notes de son allocution devant les députés et candidats du parti, qui ont complété hier à Québec une session d'étude de trois jours. M. Bertrand rencontre aujourd'hui les membres du bureau du conseil national du parti, et il donnera une conférence de presse en fin d'après-midi.

"C'est ma conviction que si jamais une constitution nouvelle doit assurer en ce pays la coexistence harmonieuse des deux communautés qui l'habitent, a indiqué M. Bertrand, elle sera dans ses grandes lignes conforme au modèle soumis dès 1968 par un gouvernement d'Union nationale."

Passant en revue les causes

de la défaite de son parti aux élections générales d'avril dernier, le chef de l'UN a répété qu'il ne lui est jamais venu à l'idée d'accuser de trahison certains de ses collègues ou de faire peser sur eux la responsabilité de la défaite. Il en prend sa très large part et il ajoute que l'Union nationale doit être "largement ouverte" à tous les vrais Québécois. "Tant mieux si elle constitue un point de rencontre et de synthèse entre divers courants d'opinions. C'est précisément sa raison d'être, en particulier sur le plan constitutionnel, d'être plus féru d'harmonie que d'uniformité, d'opposer la souplesse à l'intransigeance, d'assumer la protestation de tout un peuple contre les excès de la standardisation et du dogmatisme."

"Sans rejeter a priori aucune des options possibles, l'Union nationale a toujours indiqué clairement sa préférence pour un réaménagement constitutionnel qui permettrait au Québec de réaliser sa vocation particulière à l'intérieur de l'ensemble canadien. Elle n'envisage l'indépendance que comme un moyen "in extremis", une solution de dernier recours. En quoi elle se distingue du Parti québécois, qui fait de l'indépendance un absolu, ou tout au moins un préalable nécessaire."

Les causes

M. Bertrand a attribué la défaite de son parti à huit causes qu'il analyse brièvement:

- la mobilité de l'électorat ou la régression de l'esprit de parti;
- la multiplicité des partis;
- l'attrait de la nouveauté: "Aux élections du 29 avril, les gens n'ont invoqué aucun scandale, n'ont formulé aucun reproche sérieux à l'endroit de l'UN. Leur principal souci n'était pas de renverser un gouvernement, mais de trouver des thaumaturges";
- la radicalisation des idées;
- la répartition des votes, les anglophones votant pour un seul parti, alors que les francophones ont partagé leurs suffrages entre quatre partis;
- l'ingérence des fédéraux;
- les manœuvres de la finance;



Jean-Jacques Bertrand

● la division des nationalistes: "Le résultat des dernières élections et les leçons de notre histoire nous incitent à nous demander s'il y a place, au Québec, pour deux partis nationalistes", dit M. Bertrand.

Le chef de l'UN est convaincu qu'il y a place pour l'Union nationale, estimant que son parti a "conservé à un très haut degré le respect de la population" et qu'il possède des facultés de rebondissement ou de renouveau, comme l'histoire l'a prouvé depuis dix ans.

L'indépendance économique

Le PLC (Québec) propose la convocation d'une conférence

La section Québec du Parti libéral du Canada propose que le gouvernement canadien convoque une conférence nationale pour étudier le degré et le type d'indépendance économique qui devrait être recherchée, ainsi que les moyens à prendre pour atteindre cette fin. Une telle conférence devrait aborder notamment les questions suivantes: les investissements étrangers et le contrôle des entreprises canadiennes, la vente des ressources naturelles (pétrole, eau, gaz, etc) et l'opportunité de contrôler totalement les industries dites stratégiques.

C'est là l'une des résolutions adoptées par le Conseil général du Parti au Québec et qui seront soumises pour discussion dans l'une ou l'autre des quatre grandes commissions du congrès national du Parti, prévu pour les 20, 21 et 22 novembre à Ottawa.

La section Québec a aussi adopté une résolution sur le financement des élections et des partis politiques, résolution prévoyant que des fonds publics statutaires soient versés par le gouvernement fédéral à tous les partis politiques reconnus en vue de financer les activités électorales et la permanence des partis. La section Québec propose en outre que les dons faits aux divers partis politiques soient déductibles du revenu imposable.

Les libéraux du Québec vont soumettre quatre autres résolutions au congrès national de leur Parti:

Livre blanc sur la fiscalité

1- que Livre blanc sur la fiscalité, présenté en 1969 par M. E.J. Benson, ministre des finances, soit adopté afin de répartir plus équitablement le fardeau fiscal en fonction de la faculté contributive des personnes et que le gouvernement fédéral s'assure que les amendements qui seront apportés, au cours de la présente session, ne compromettent en rien l'objectif du projet. Il propose également que le principe de l'imposition de gains de capital soit accepté, avec les spécifications suivantes:

- a) que les gains ne soient imposés que s'ils sont réalisés;
- b) que les gains sur les habitations personnelles principales ne soient pas imposés;
- c) que les gains sur les biens meubles à usage personnel ne soient pas imposés;
- d) que le taux d'imposition canadiens ne soient pas plus élevés que les pays concurrents et tiennent compte de la situation économique actuelle.

et que la majoration de l'impôt pour ceux qui ont un revenu moyen et élevé soit acceptée, compte tenu des charges familiales et du besoin

de réinvestissement de l'épargne dans l'économie canadienne.

Communications Etat-citoyens

2- au niveau des communications Etat-citoyens, le Parti libéral du Canada (section Québec) propose que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux, et par l'intermédiaire de ces derniers avec les administrations municipales, à la mise en place d'un réseau de comptoirs d'informations indépendants des trois niveaux de gouvernement afin de fournir, d'une part, à tous les citoyens les renseignements appropriés sur les programmes gouvernementaux et afin de transmettre, d'autre part, aux différents gouvernements les plaintes, griefs et aspirations des citoyens. Le Parti libéral du Canada (section Québec) propose également que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates pour revaloriser le rôle du député en lui fournissant les facilités requises pour exercer ce rôle dont un secrétariat permanent dans son comté.

Firmes d'enquête sur le crédit

3- Le Parti libéral du Canada (section Québec) propose que le gouvernement fédéral réglemente les opérations des firmes dites d'enquête sur le crédit en obligeant celles-ci à informer les personnes concernées, lors de la prépa-

ration d'un rapport à leur sujet.

De la marijuana et du haschisch

4- Le Parti libéral du Canada (section Québec) recommande dans cette proposition que la peine d'emprisonnement pour simple possession de cannabis soit remplacée par une amende et que des mesures législatives soient adoptées en vue de supprimer les dossiers des personnes déclarées coupables pour possession de cannabis. L'aile québécoise du Parti libéral du Canada propose de plus que la définition du trafic soit modifiée et qu'une campagne d'information sur l'usage de drogues soit entreprise par le gouvernement fédéral.

Orientation des aveugles

L'Institut national canadien pour les aveugles, membre de la Campagne des Fédérations, fournit aux étudiants aveugles la formation et l'orientation nécessaires par l'intermédiaire de son nouveau département d'orientation et de formation. Son but est surtout d'aider l'étudiant à s'aider lui-même.

L'INCA, pleinement conscient des besoins des citoyens qui ont déjà reçu une certaine éducation fait de son mieux pour contribuer au bien-être social en général.

Vincent, candidat au leadership de l'UN?

QUEBEC (PC) — L'ex-ministre de l'agriculture et de la colonisation, M. Clément Vincent (UN-Nicolet), a fait savoir qu'il serait peut-être candidat au congrès de leadership de l'Union nationale.

M. Vincent a fait cette déclaration mercredi soir, quelques minutes après sa sortie du club Renaissance, à Québec, où se tient un caucus unioniste de quatre jours groupant les députés élus et les candidats défaits aux dernières élections.

Le député de Nicolet a précisé: "A ma grande surprise, depuis que M. Bertrand a annoncé sa décision d'abandonner le leadership du parti, plusieurs personnes ont demandé que je laisse porter mon nom lors du congrès à la chefferie."

"Actuellement, je n'ai pas encore pris une décision irrémédiable, mais je vais profiter de cette occasion pour aller dans différents comités de la province faire connaître d'avantage mes opinions sur les questions de l'économie agricole, ouvrière et industrielle", a ajouté M. Vincent.

"Après ces rencontres, je vais voir s'il est bon de porter mon nom au congrès de leadership, même si, dès le dé-

but, je sais que je n'ai aucune chance d'être choisi chef de l'Union nationale. Il reste quand même que nous avons dans ces circonstances particulières une magnifique tribune pour faire passer des idées", a affirmé M. Vincent.

"Je n'ai cependant pas l'intention de me servir de cette tribune pour me faire du capital politique ou pour gagner plus de prestige".

Par ailleurs, M. Vincent a dénoncé les activités du comité d'action politique UN 70, qui a distribué une circulaire tirée à 100.000 exemplaires dans tous les comtés de la province, afin de prendre le pouls des militants de ce parti, notamment sur le choix du successeur éventuel de M. Bertrand.

M. Vincent a affirmé que ce groupement n'avait reçu aucun mandat de la part du parti ou de l'aile parlementaire pour distribuer ce questionnaire et il a même mis en doute la bonne foi des personnes en cause, les décrivant comme un groupe très minoritaire.

"De toute évidence, on cherche à "pacter" les résultats de ce sondage", a affirmé le député de Nicolet.

Les créditistes choisiront un candidat 'pesant' dans Chambly

QUEBEC (PC) — Le Ralliement créditiste provincial présentera un candidat aux élections partielles dans le comté de Chambly.

Au cabinet du chef créditiste, M. Camil Samson, on affirme que ce candidat est avantageusement connu dans cette circonscription.

Cependant, l'informateur n'a pas voulu dévoiler pour le moment son nom, certains détails concernant sa mise en candidature n'étant pas encore réglés.

D'autre part, le porte-parole créditiste a souligné que ce candidat a déjà été député, mais il a toutefois refusé de préciser dans quelle formation politique il s'était fait élire.

Le candidat libéral dans cette circonscription est M. Jean Cournoyer, qui a été nommé ministre du travail par l'administration Bourassa.

Le candidat créditiste dans ce comté lors des élections du 29 avril était M. J. B. Senez, qui avait totalisé 1.231 votes.

Le Parti québécois

Dix congrès régionaux

En vue de préparer son congrès national qui se déroulera à Québec en février, le parti québécois tiendra au cours des prochains semaines dix congrès régionaux ouverts à la population.

Les deux premières consultations se dérouleront samedi et dimanche à Québec et à Hull. A Québec, le congrès se déroulera à l'école Cardinal Roy, où MM. Gilles Grégoire et Robert Burnes prendront la parole. Dimanche, le président du parti prendra la parole à l'assemblée publique qui se déroulera au Centre Durocher. Se succéderont ensuite à la tri-

bune MM. J. Parizeau et Gilles Grégoire.

A Hull, le congrès débute vendredi à 20h, à l'école Saint-Michel de la rue McLaren, à Buckingham. M. Lévesque prendra la parole, de même que le député péquiste de Gouin, M. G. Joron. Le congrès se terminera dimanche par des exposés de MM. C. Laurin, chef parlementaire du PQ, G. Joron et R. Burns, député de Maisonneuve.

Cette vaste entreprise de consultation et de participation, explique le PQ, a été rendue nécessaire par l'accroissement du nombre de membres qu'a connu le parti depuis un an. Un parti comptant près de 85.000 membres ne peut prétendre être authentiquement démocratique s'il ne tente pas d'impliquer et d'associer le plus grand nombre de citoyens possible à la définition de son

rôle tant au niveau régional que national de son programme et de son fonctionnement.

Les délégués à ces dix congrès se pencheront également sur le programme d'urgence présenté récemment par le président du parti, M. Lévesque, de façon que soient rapidement amorcées les réformes nécessaires à la solution des problèmes aigus qui se posent au Québec.

Les autres congrès se dérouleront en fin de semaine, le 14 et 15 novembre, à Rimouski, Montréal ouest, Chicoutimi, Sherbrooke, Rouyn et Boucherville. Enfin, deux congrès se dérouleront les 28 et 29 novembre à Trois-Rivières et Montréal est. M. Lévesque prendra la parole à tous ces congrès, sauf à celui qui se déroulera à Montréal ouest, à l'école Notre-Dame-de-Grâce.

Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACD

OTTAWA (PC) — La nomination de M. Paul Gérin-Lajoie comme président de l'Agence canadienne de développement international a été confirmée aux Communes, hier, par le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Ancien député de Vaudreuil-Soulanges et ministre de l'éducation dans le gouvernement Lesage, M. Gérin Lajoie occupait depuis bientôt deux ans le poste de vice-président de la Commission des prix et revenus, à Ottawa. Cette commission conseille le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation.

M. Sharp a confirmé cette nomination en réponse à une question de M. Patrick Nowlan (PC - Annapolis Valley).

Thomcliffe
Ruesmère, P.Q. Route 11
Un véritable restaurant de grande classe.

Seulement à 15 minutes de Montréal par:
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord - Sortie 9
Vers le sud - Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00 jusqu'à la fermeture.

Pour réservations Appelez: 625-2434.

la force de l'argent au service de la jeune famille

Banque Canadienne Nationale

Les marchés boursiers

Les pertes surpassent les gains à Montréal et à Toronto

La tendance à la hausse observée récemment à Montréal s'est alourdie hier alors que l'indice général et celui des industrielles enregistraient des reculs. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 135 à 60, avec 67 valeurs inchangées.

A l'indice, les industrielles ont reculé de 33 à 167,40 et l'indice général de 17 à 162,74. Les services publics ont gagné 21 à 138,60, les banques 30 à 170,60 et les papiers 64 à 83,25.

Parmi les mines et pétroles, Husky Oil a reculé de 3-8 à 112-1-8. International Nickel, Inter-Provincial Pipe-Lines, Aquitaine, Denison Mines et Hudson Bay Mining and Smelting ont tous perdu 1-4 à 46-5-8, 52-4-2, 52-3-4, 52-3 et 51-9 respectivement.

Dans les industrielles, Imperial Tobacco a régressé de 5-8 à 51-7-8. Hunter-Douglas de 5-8 à 58-5-8. Kaiser de 5-8 à 56-1-4. Maritime Telephone de 1-2 à 51-7-8. Woodward Stores de 1-2 à 51-1-2. Rothmans de 1-2 à 151-1-4. Dominion Textiles de 1-2 à 111-4 et Magnasonic Canada de 1-2 à 86.

Scott LaSalle a grimpé de \$1 à \$23 1-2. Sherwin Williams de \$1 à \$13. CPR de 1-2 à 62 1-2. Velcro Industries de 1-2 à \$26. MacMillan Bloedel de 1-2 à \$24 et Cassidy's Ltd. de 1-2 à \$4.

Québec Téléphone a perdu \$1 1-4 à \$12 1-4 et Canada Hydro 1-2 à \$14 1-2. Bell Canada a avancé de 3-8 à \$44.

Toronto

Le marché des valeurs de Toronto a fermé fractionnellement en baisse, hier, après trois séances consécutives à la hausse.

L'indice des industrielles avait décliné de .03 à 163,93, celui des aurifères, de 53 à 179,27, celui des métaux vils, de 35 à 92,96 et celui des pétroles de l'Ouest, de 62 à 184,14.

Dans l'ensemble les industrielles ont été en avance au cours de la séance mais elles se sont repliées en clôture.

Le volume s'établissait à 1,51 million d'actions, une baisse par rapport aux 1,78 millions d'actions négociées la veille. Le nombre des pertes surpassait celui des gains, soit

260 à 182, et 226 valeurs étaient stationnaires.

Au nombre des valeurs en baisse, on notait Lytton Mines, de 19 cents à \$2,91; Dominion Stores, de 1-8 à 9-7-8; Steinberg A, de 1-4 à 13-1-2; Oshawa A, de 1-8 à 11-1-2; et Loblaw B, de 1-8 à 53-8.

D'autre part, Loblaw était en hausse de 1-8 à 5-8-8, Pacific Petal, de 1-2 à 28. Alberta Gas Trunk, de 3-8 à 46-1-2. Roman, de 30 cents à 6-75. Endako, de 1-4 à 13-3-4. Pine Point, de 1-4 à 33-1-4.

New York

La tendance a été irrégulière, hier, à Wall Street. Des prises de bénéfices ont pesé sur la cote, après la hausse des deux dernières séances mais l'espoir d'un abaissement du taux de l'escompte a suffi pour compenser ce mouvement. Les cours ont fluctué dans d'étroites limites et le marché est resté, pendant toute la séance, au voisinage de son niveau précédent. Les affaires, assez calmes, ont diminué.

Les caoutchoutières ont été soutenues. Goodrich enregistrait une nette avance. Les produits chimiques, les pharmaceutiques, les alimentaires et les tabacs, malgré une baisse de Philip Morris, ont progressé par endroits.

En revanche, les automobiles, où General Motors s'est encore inscrit en léger progrès, les magasins, les papeteries, les aéropatiales, les ordinateurs et les sidérurgiques ont été en majorité en baisse. Les électroniques, où General Electric s'est alourdi, les matériaux de construction et les cinémas, malgré une hausse de Walt Disney Productions, se sont repliés. Ailleurs, les fluctuations ont été très étroitement irrégulières.

On a noté toutefois une forte avance de Motorola aux radiotélévisions. L'indice des industrielles a avancé de 0,75 à 771,56. Depuis vendredi dernier, l'indice a enregistré une hausse de 18 points.

Au total, 10,79 millions d'actions ont changé de mains, au regard de 12,19 millions mercredi. Parmi les valeurs canadiennes échangées à New York, Alcan a monté de 1-8 à \$20-7-8. Canadian Pacific de 5-8 à \$60 3-8. Dome Mines de 1-4 à \$64 1-2 et Inco de 1-8 à \$46.

McIntyre Porcupine a perdu 1-3-4 à \$157 1-4 et Genstar 1-8 à \$8 5-8.

À la Bourse américaine, Brascan a reculé de 1-4 à \$14 1-4. Jolybit Corp. de 1-8 à \$4,75. Mulbydenite de 1-8 à \$4,75. Scurry Rainbow a monté de 3-4 à \$23 1-2.

NOMINATION CHEZ CONTINENTAL CAN



M. W. Blair Douglas, C.A., B. Comm.

M. E. E. Fry, président de Continental Can Company of Canada Limited, annonce l'élection de M. W. Blair Douglas au poste de vice-président à l'administration et aux finances. À ce titre, M. Douglas aura la responsabilité du secrétariat et de la trésorerie de la compagnie.

M. Douglas, un diplômé de l'université McGill, est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. Avant de se joindre à Continental, il était contrôleur d'une autre importante compagnie canadienne.

fonds mutuels

Table listing mutual funds with columns for Fonds, Off., and Dem. Includes Abbey Nth Am Fd, A.G.F. Special, Adenac, etc.

Selon la First National City Bank

Le dollar américain serait à l'abri de toute dévaluation

NEW YORK (AFP) - En dépit de l'accumulation des créances dollars à l'étranger, le dollar américain est à l'abri de toute dévaluation mais c'est cette immunité qui constitue au fond le problème du dollar, notamment dans ses rapports avec l'Europe, écrit la First National City Bank dans un long article consacré à "l'avenir du dollar" et publié dans sa dernière lettre économique mensuelle.

La plupart des autres pays ne sont nullement disposés à accepter les conséquences concurrentielles d'une dévaluation du dollar et si celui-ci était dévalué, la plupart des monnaies le suivraient, déclare la seconde banque des Etats-Unis. En outre, les Etats-Unis n'ont guère de raisons intérieures de dévaluer car l'importance de leur commerce extérieur dans le niveau de l'activité économique nationale n'est pas suffisante pour être une source d'inquiétude sérieuse.

"En conséquence, la parité du dollar a été rendue relativement indépendante de la position de liquidité des Etats-Unis, poursuit la Citibank. Cette indépendance, plutôt que les risques de change ou de crédit associés à l'accumulation des créances dollars à l'étranger, est le cœur du problème du dollar. Car l'immunité résultante des Etats-Unis à la discipline des paiements extérieurs jointe aux dimensions de l'économie américaine permet aux Etats-Unis d'exercer une grande influence unilatérale sur le système monétaire des autres pays".

La banque observe que cette influence est accentuée par le fonctionnement du marché de l'euro-dollar. Les banques centrales européennes pourraient s'arranger pour réduire cet impact, dit-elle, mais "en tout cas, le problème politique plus fondamental demeure. Les nations souveraines sont suscep-

tibles de trouver irritants, et certaines pourraient même un jour trouver inacceptables, des rapports dans lesquels leurs disponibilités monétaires sont en partie déterminées par les serments de la politique monétaire américaine".

Après avoir analysé le rôle possible des droits de tirage de change flottants, la Citibank estime qu'"en juger par les récents développements en Europe, la création d'un bloc de change européen, formé par les membres du marché commun comme une étape sur la voie de l'intégration économique et monétaire totale, pourrait être une des solutions de rechange au système actuel

qui pourrait apparaître à relativement long terme".

Un tel bloc aurait de profondes implications pour le dollar, déclare la First National City Bank. "Le dollar deviendrait plus comme les autres monnaies dans ses rapports avec les monnaies européennes, dit-elle. L'utilisation du dollar en Europe comme monnaie de réserve et comme monnaie internationale privée diminuerait probablement. Le système monétaire international tendrait à se diviser suivant les lignes du commerce et de la géographie en deux grands ensembles monétaires, un groupe dollar et un groupe centre sur le marché commun européen."

"Une amélioration marquée de la gestion intérieure de l'économie américaine, telle que celle qui semble être en train de se dessiner, évitant les phases de croissance monétaire excessive aussi bien que celles de rigueur extrême, améliorerait l'atmosphère monétaire transatlantique du moment, conclut la City Bank. Néanmoins, la question demeure de savoir si, même si la politique américaine de stabilisation réussit, les pays européens se réconcilient indéfiniment avec le fait de vivre avec le dollar sur les bases actuelles si une solution de rechange efficace peut être trouvée".

Le Nord du Québec

Beaucoup d'optimisme face aux développements miniers

par Michel Lefèvre

Le Nord du Québec débordait de richesses et la reprise vers le haut de la courbe de production minière ne va pas trop tarder, si l'on en croit M. Paul-E. Auger, sous-ministre au ministère des richesses naturelles du Québec.

Prenant la parole devant les étudiants de Polytechnique à l'occasion de la semaine d'information minière, M. Auger, réalisant l'importance de l'industrie minière pour le Québec, considère la place prépondérante de ce secteur non en termes absolus du produit national, mais en fonction du démarrage économique et du maintien des régions périphériques québécoises.

L'optimisme du sous-ministre est manifeste devant l'annonce ou la possibilité d'annonce prochaine de projets importants d'investissements.

Selon M. Auger, la situation du minerai de fer est particulièrement réjouissante. Parmi les prochaines réalisations, mentionnons la société Québec Cartier Mining qui investira quelques \$300 millions afin de développer de nouvelles mines au Mont Wright et la société Iron Ore Co. qui vient d'annoncer récemment des investissements du même ordre afin d'établir une usine de bouillottage à Sept Îles.

En ce qui concerne le minerai de nickel et de cuivre, M. Auger estime que l'établissement, dans l'extrême-nord du Québec, d'une zone minière n'est que le début de ce qui pourrait bien être un développement d'importance

mondiale. A ce sujet, il mentionne le projet de mise en valeur, par la Société New Québec Raglan dans la région de Putungui, de mines dont M. Paul-E. Auger, sous-ministre au ministère des richesses naturelles du Québec.

Après avoir attiré l'attention sur ces quelques projets en voie de réalisation, M. Auger déclare que le Nord québécois possède des milliards de tonnes de minerai le long du Fossé du Labrador et dans la région ouest de la Baie de l'Ungava qui ne demandent qu'à être exploités.

Mais réalisant que ce milieu nordique est compris dans un environnement très vulnérable, le conférencier dresse une série de défis qu'il faudra résoudre. En effet, selon M. Auger, il faut concevoir des lignes de développement tout en préservant ce milieu qualifié de fragile. A ce sujet, il faut intégrer les habitants des régions nordiques (indiens et esquimaux) en préservant les éléments principaux de leur civilisation.

En ce qui concerne les problèmes techniques comme l'organisation du transport et du territoire, le sous-ministre estime que les études de rentabilité doivent être conçues et menées dans un contexte régional global, soit tout le développement du Nord québécois.

Amené à parler de l'action de SOQUEM dans l'industrie minière, M. Auger souligne que le rôle de cet organisme, malgré un petit budget, a tout de même été remarquable jus-

qu'à présent. Par les découvertes qu'elle a faites, par l'intérêt qu'elle a provoqué dans les régions peu explorées et par les capitaux d'exploration qu'elle a attirés, SOQUEM a joué un rôle prépondérant comme agent de croissance, a-t-il dit.

Afin de situer, dans nos esprits, ce que l'on entend par le Nord québécois, disons que cette deuxième moitié du Québec est située au nord du 52ème parallèle de latitude et s'étend sur une superficie de plus de 500.000 milles carrés. Bien que des études géologiques aient démontré que cette région possède de fortes réserves de la plupart des minerais de valeur commerciale, on ignore encore le volume exact des richesses enfouies dans cet immense territoire.

Les obligations des commissions scolaires et des municipalités

La Commission municipale de Québec a adjugé hier une émission d'obligations au montant de \$400.000 pour la Paroisse de St-Barnabé (comté de St-Maurice). L'émission a été adjugée à Florido Mateau aux conditions suivantes: \$61.000 à 8 1/2%, échéance 1971-75, \$23.000 à 9%, échéance 1976-79, et \$316.000 à 9 1/4%, échéance 1980; prix \$97,21, taux effectif 9,6837%. Il y avait 4 soumissionnaires.

les indices

MONTREAL

Table with columns: Indus., Serv. publ., Banq., Comb., Papiers. Rows: Changement, Fermeture, Sem. dernière, Mois dernier, 1970 haut, 1970 bas, 1969 haut, 1969 bas.

TORONTO

Table with columns: Industrielles, Aurifères, Métaux, Pétroles. Rows: Changement, Fermeture, Sem. dernière, Mois dernier, 1970 haut, 1970 bas, 1969 haut, 1969 bas.

DOW JONES

Table with columns: Industrielles, Transport, Services publics, Ensemble. Rows: Ouv., Haut, Bas, Ferm., Chang.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table listing various stocks with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. Includes Abitibi, Alcan, Algonquin, etc.

Bourse canadienne

Table listing various Canadian stocks with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. Includes Am Metro, Bell Canada, etc.

au comptoir

Les cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne

Table listing various commodities and currencies with columns: Titre, Volume, Haut, Bas. Includes A.G.P. Special, Gold, etc.

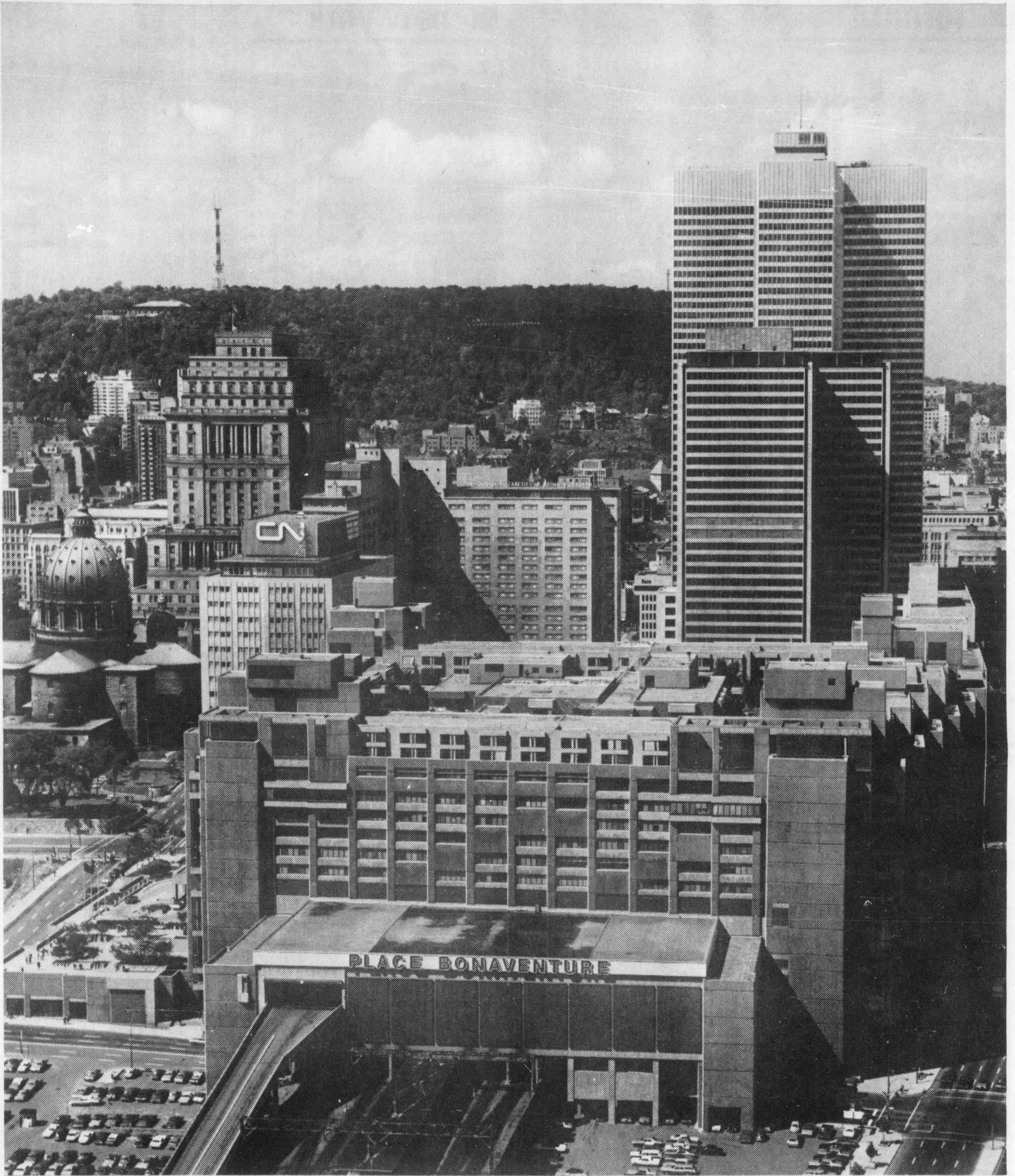
cours du dollar

Table listing exchange rates for various currencies with columns: Pays, Monnaie, Cours. Includes Afrique du Sud, Allemagne, etc.

Advertisement for SHELL CANADA LIMITED, Dividends sur les actions ordinaires, Avis est ici donné que des dividendes sur les actions ordinaires émises par la Compagnie ont été déclarés comme suit:

Advertisement for COMET AUTO INC. 2619, Boul. Rosemont, Montréal 408. 721-4975. Service après vente i-r-r-e-p-r-o-c-h-a-b-l-e. FIAT logo.

Advertisement for ROCHE-BOBOIS. POUR LANCER SA MARQUE AU CANADA R & B VOUS OFFRE UN SALON SUR BASE INOX à \$135 le fauteuil. Image of a chair and a person sitting on it.



Place Bonaventure: un Centre de Commerce, 80 boutiques, un hôtel et un des plus grands halls d'exposition du monde.

Le coeur de Montréal s'est déplacé vers le sud... et vers la Place Bonaventure.

DEPUIS belle lurette, on dit que le coeur de Montréal, c'est Peel et Ste-Catherine.

Mais maintenant, il y a la Place Bonaventure. Sous son toit, se trouvent (a) 80 boutiques et magasins, (b) un hôtel-belvédère de grand luxe, (c) une station de métro, (d) un centre de commerce en gros d'un million de pieds carrés, (e) un des plus grands halls d'exposition du monde, (f) un centre international de commerce.

Nous pouvons même nous vanter d'avoir presque une fois et demie la superficie de l'Empire State Building!

Les 80 magasins et boutiques de la Place Bonaventure offrent la marchandise la plus variée, des modes les plus récentes aux articles d'art Eskimo. Des restaurants et des bars, un supermarché, des banques, un bureau de poste et une succursale à

libre-service de la Régie des alcools complètent le tout.

Le rôle du Centre de Commerce en gros

Au-dessus de la Galerie des boutiques, il y a les six étages du Centre de Commerce en gros.

Les fournisseurs de nombreuses industries y ont installé leurs salles d'exposition. Par exemple, l'industrie de la chaussure est représentée à l'étage A; l'industrie de l'ameublement à l'étage E; celle des fournitures pour la maison et le bureau à l'étage D.

Les représentants de l'industrie du vêtement sont si nombreux à la Place Bonaventure que l'étage A est devenu un véritable carrefour de la mode.

Hôtel et jardins suspendus

Couronnant la Place Bonaventure, au 17^e étage, se

trouve l'hôtel Bonaventure, le seul hôtel-belvédère au monde.

L'hôtel Bonaventure est situé dans deux acres et demi de magnifiques jardins. Ses cascades, ses arbres et sa piscine extérieure ouverte toute l'année ne cessent d'étonner les visiteurs.

Un flot de touristes

Notre Hall d'exposition climatisé compte parmi les plus grands et les plus modernes.

L'année dernière, plus d'un million de personnes sont venues voir les nombreuses expositions qui y ont eu lieu. Une excellente affaire pour tout Montréal!

Le coeur de Montréal bat maintenant à la Place Bonaventure... venez-y bientôt!



**Place
Bonaventure**

Pour savoir comment Place Bonaventure peut vous aider, composez (514) 395-2233.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like Abitibi, Acres Ltd, Acres A pr, etc.

Table of stock market data for Toronto, continuing from the previous table with various stock symbols and their corresponding prices and changes.

new york

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and various stock symbols like Abitibi, Acres Ltd, Acres A pr, etc.

Table of stock market data for New York, continuing from the previous table with various stock symbols and their corresponding prices and changes.

Guerre des prix déclinée en Ontario

TORONTO (PC) — Une guerre des prix vient d'être déclenchée dans les épiceries de l'Ontario, alors que dans tous les coins de la province on coupe les prix pour suivre l'exemple de la chaîne Dominion Stores...

Advertisement for Ford and Mercury vehicles, featuring the headline 'Vous comptez rajouter votre parc de voitures? Les concessionnaires Ford et Mercury peuvent vous vendre ou vous louer des véhicules 1971 de tous genres.' and an image of a Ford car.

Vous croyez n'avoir pas plus besoin d'un ordinateur que d'un vol vers la lune? Ravisez-vous!

descend et qui n'avance pas recule. La maison Univac fabrique des ordinateurs pour des compagnies qui montent. On emploie nos ordinateurs pour les voyages lunaires. On les emploie aussi pour des choses plus terre-à-terre...

Advertisement for Univac computers, featuring the headline 'La compagnie des ordinateurs LIN VAC' and a large image of a computer terminal.

Nous fabriquons d'immenses ordinateurs... et des petits. Nos ordinateurs savent croquer au même rythme que votre entreprise et savent dialoguer avec les autres machines. Cependant, nous ne parlons pas le jargon des ordinateurs. Nous parlons affaires, à des hommes d'affaires qui veulent savoir ce qui en est. Nous laissons le jargon aux ordinateurs.

Des compétiteurs ont ensuite publié des listes de prix inférieurs à ceux de Dominion, mercredi, mais cette dernière a réagi rapidement. Au début de l'après-midi, les gérants des magasins Dominion avaient reçu l'ordre d'établir la parité des prix avec les compétiteurs.

Advertisement for Ford and Mercury vehicles, featuring the headline 'PARC FORD MERCURY' and an image of a Ford car.

arts

et

spectacles

Cinépix est vendue à une société américaine

La société Kalvex Inc. de New York a annoncé mercredi qu'elle avait acheté la compagnie canadienne Cinépix Inc., qui a notamment produit les films "Valérie" et "L'Initiation".

Un porte-parole de Kalvex a précisé que sa compagnie avait acquis un tiers des intérêts de Cinépix en août 1969, et qu'elle avait acheté le reste des intérêts par la suite, pour une somme non divulguée.

Cinépix, qui s'occupe également de la distribution de films étrangers, a produit sept films au cours des deux dernières années. Le président de Cinépix, M. John Dunning, a affirmé que l'administration de la compagnie resterait inchangée à la suite de la vente.

"Cette transaction, a-t-il dit, a procuré à Cinépix les fonds nécessaires à l'expansion de son réseau de distribution vers les marchés étrangers, et notamment vers le marché important des États-Unis. La population du Canada n'est tout simplement pas de taille à financer les producteurs de films canadiens."

"Les producteurs de films canadiens, a-t-il poursuivi, ont besoin d'un réseau de distribution étranger s'ils veulent faire bonne figure devant leurs concurrents lorsqu'ils exploitent un film à l'extérieur du Canada et aux États-Unis."

Pour sa part le président de Kalvex, M. Emmanuel Wolfe, a souligné que sa compagnie est décidée à réinvestir les profits de Cinépix dans la production de films canadiens. Au cours des dernières années, selon M. Wolfe, ces films "ont démontré qu'ils sont à même de faire face à la compétition mondiale". Cinépix, a-t-il ajouté, continuera d'être administrée comme une compagnie canadienne.



Sur notre photo, Janis Joplin, vedette avec Jimi Hendrix, Otis Redding et plusieurs autres de "MONTEREY POP", film de Pennebaker qui sera présenté au VERDI dès ce soir. Une véritable expérience audiovisuelle où les mots liberté, amour et musique retrouvent leur sens originel.

Cinéma Des petits riens qui font un monde

par Jean-Pierre Tadros

Si les événements de ces dernières semaines ont éloigné les "amateurs de vues" des salles de cinéma, il est plus que probable que le froid les y ramènera très vite. Et comme dame Hiver est là qui nous lance des clin d'oeil, autant préparer notre fin de semaine à l'intention donc de nos cinéphiles du dimanche, et des autres, naturellement, faisons un rapide tour d'horizon des principales productions actuellement à l'affiche.

L'ennui, finalement, c'est de savoir par quel bout commencer. La semaine dernière, j'évoquais le problème que pouvait poser l'existence d'un cinéma politique en des périodes aussi troublées et troubles que celle que nous venons de vivre. Il serait donc tout à fait normal que j'enchaîne sur le film de Bud Yorkin, au titre si évocateur et rassurant, "Start the revolution without me".

Seulement, je ne l'ai pas vu. Que je m'explique vite. Car ce n'est pas tellement que dans la vie d'un critique de cinéma il lui reste finalement bien peu de temps pour voir des films, mais tout simplement que le moment me paraît mal choisi pour la passer et que, d'autre part, la révolution française (car, c'est bien d'elle qu'il s'agit) nous paraît bien trop loin pour qu'elle puisse encore nous distraire. Je me suis donc accordé une courte trêve.

Or, en tout cas, ne vous empêchez d'aller le voir au Seville, où il commence une deuxième semaine. Signalons toutefois que Donald Sutherland et Orson Welles partent de la distribution. Ce qui devra bien nous inciter, finalement, à aller voir "Start the revolution without me".

Naturellement, ce n'est guère de très bonne guerre de commencer ainsi par un film que l'on n'a pas vu. Comme j'en ai quand même vu quelques-uns, et de bons (ce qui est un peu plus surprenant); autant donc vous conter tout de suite les petites surprises d'une semaine de la vie d'un critique.

Les choses de la vie
Je commencerai par la toute dernière, parce qu'elle s'est révélée tout simplement la meilleure. Mercredi soir, en effet, l'Elysée présente en avant-première le dernier film de Claude Sautet, "Les choses de la vie".

Or, comment ne pas être séduit par un film d'une telle simplicité? Surtout en une époque où le cinéma français semble s'enfoncer complaisamment dans un océan de prétentions. Sans exotisme, point de salut, entendons répéter outre-atlantique. Et bien, "Les choses de la vie" aura brutalement rappelé que la simplicité peut être payante; à condition, évidemment, qu'on sache l'utiliser. Et c'est ce qu'a su faire, avec un heureux bonheur, Claude Sautet.

Tout a été dit, nous faisons remarquer à la semaine dernière Roberto Rossellini, qui se demandait alors, pourquoi les redire encore une fois. Et bien non, tout

Mais nous parlerons plus longuement de ce film dans notre édition de samedi. Disons simplement que ce film arrivera peut-être à réconcilier le grand public avec un cinéma qui entend briser avec la linéarité traditionnelle du récit. Ce qui ne sera pas son moindre mérite. (A l'Elysée)

Le Passager de la Pluie
Dans l'ordre des surprises, il faut bien faire place tout de suite au dernier film de René Clément, "Le passager de la pluie". En fait, René Clément ("La bataille" suite à la page 6)

Messiaen aux Musialogues

Dans le cadre de sa série "Musialogues", la Faculté de Musique de l'Université de Montréal recevra ce soir Olivier Messiaen, dont on présentait des pages pour piano, hier, à la SMCC.

7.00 The Andy Williams Show
7.30 Friday Night Movie
8.00 Frider Night Movie
8.30 "Shakhs Gun in the west" (western 1968)
9.00 The Monogram series
9.30 "Rhino"
10.00 The National News
10.30 The National News
11.18 Pulse
11.45 Friday Night Feature Movie
12.30 "Gambit" (comédie 1966)
1.45 University of the air
2.15 Montreal bulletin board

Salle McLaren
JEAN-PAUL BELMONDO
ANNIE GIRARDOT
14 ANS

un homme qui me plaît

CLAUDE LÉLICHU
Sam. Dim. - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
REAGBIEN PRES D'HERVILLE 721-6000

Au Quat'Sous De l'épicier au poseur de bombes!

par Michel Bélar

Le théâtre est un acte social: comme le vote. En principe, une collectivité s'y retrouve toujours un peu, majoritairement ou non, à quelque niveau que ce soit. En ce sens, l'acte théâtral recèle une part importante de mise en relief, de dénonciation et de provocation. C'est là une évidence. Une évidence que l'on réussit pourtant à masquer en la camouflant derrière la valeur de jeu inhérente à la définition même de la "performance théâtrale". Le théâtre est presque devenu chez-nous une entreprise de désamorçage. Une situation, comme une bombe, est proprement désamorcée lorsqu'elle n'a plus d'impact, lorsqu'elle est réduite à l'état d'objet isolé. Sans danger pour personne. Qu'elle n'implique pas de prise de position. Le théâtre débouchant sur la prise de conscience ne fait plus long feu depuis longtemps. Pourtant, il faut souligner, depuis un an ou deux, la renaissance d'un théâtre à portée sociale s'incarnant profondément dans la société québécoise. Ce n'est encore qu'un courant marginal, mais du moins laisse-t-il supposer la fin du gargarisme érigé en système et de l'encensement mutuel.

Une violence certaine

"N'écrivez jamais au facteur" et "Le diable en été" sont deux courtes pièces en un acte de Michel Faure qui s'incarnent précisément dans ce courant de théâtre à portée sociale. Elles mettent en scène des personnages profondément québécois: hélas! devrait-on s'empêcher d'ajouter. Qu'est-ce qu'un Québécois moyen? "Un raciste, réactionnaire, rétrograde et misérable", de répondre un Michel Faure qui n'a pas peur des mots. Devant tant de franchise, de violence verbale presque, il est difficile de ne pas réagir: la démonstration est pourtant implacable. Ainsi, dans "N'écrivez jamais au facteur", Robert (Jean Duceppe) est un petit épicier de quartier qui n'a jamais fait de mal à personne mais qui, s'il en avait l'occasion, laisserait court à ses préjugés: pour éliminer toute opposition, il n'y a qu'une solution, le poteau d'exécution. Au poteau les étudiants, au poteau les immigrants, au poteau les Russes, les Chinois, les Noirs, les Juifs... etc. Cette caricature fait rire au premier abord; pourtant, si l'on veut bien se souvenir de la tonalité générale des commentaires que l'on

a pu entendre dernièrement au Québec, cela recoupe une réalité tragique. Cette incarnation brutale du principe "Law and Order", on s'en rend compte maintenant, n'est pas aussi gratuite qu'on pourrait le penser.

Dans "Le diable en été", la situation est encore plus claire, l'escalade de la violence encore plus visible. Cette fois-ci, il s'agit d'un cultivateur qui se voit tout à coup offrir le moyen de mettre un terme à toutes ses frustrations: il achète une mini-bombe atomique. Ainsi, il ne sera plus la risée du village, il aura droit lui aussi à la considération de tout le monde, il ne sera plus constamment humilié. Pas une seconde, le cultivateur n'hésitera à faire sauter le village.

Encore une fois, au-delà de l'anecdote, ce texte pose de grandes questions. Jusqu'où peut aller l'humiliation? Jusqu'à quelles extrémités une collectivité peut-elle être poussée? Les deux textes de Michel Faure, avec cette franchise brutale qui les caractérise, ont du moins le mérite de poser clairement le problème. Plus même, la radicalisation qui découle de la prise de position de l'auteur ne peut qu'amener, que susciter d'autres prises de position: dans ce contexte bien précis, la portée sociale du texte ne peut qu'amener des conséquences positives. Théâtralement pourtant, on pourrait faire le reproche suivant à Michel Faure: "N'écrivez jamais au facteur" et "Le diable en été" sont des textes un peu trop superficiels, un peu trop épidermiques pour toucher véritablement le spectateur. Ce sont là deux textes bien faits, drôles par surcroît, qui se suffisent presque à eux-mêmes parce que trop explicites. Leur naïveté brutale réussira peut-être à émouvoir mais je ne pense pas qu'elle puisse déboucher sur une interrogation vraiment cohérente.

Quant à l'interprétation, elle est magistralement assumée par un Jean Duceppe extrêmement convaincant. Autant

Suite à la page 6

Horaires des théâtres

CEAUX THEATRE - "A Touch of the Poet" de Eugene O'Neill - 2030 (relâche lundi - samedi à 18h.35 et 22h.)

COMEDIE-CANADIENNE - "Har" - 2030

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI - "Mise à mort d'Alfred Hitchcock" par les Enfants de Chénier - 20h.30

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE - 1200 rue Bleury "Des souris et des hommes" de John Steinbeck Horaire irrégulier. Tél. 866-1964

THEATRE DE QUAT'SOUS - "N'écrivez jamais au facteur" et "Le diable en été" de Michel Faure - 20h.30

THEATRE DU RIDEAU VERT - "La Corsaire" de Tchekov - du mardi au samedi à 20h30; dimanche à 19h.30

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID-PELLETIER - Relâche

THEATRE MAISONNEUVE - Claude Léveillée - 20h.30

THEATRE PORT-ROYAL - Le TNM présente "Jeux de massacre" de Ionesco - 20h.15 (relâche dimanche et lundi)

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

AHLEQUIN - "Hôtel St-Gregory" 12.45 - 4.55 - 9.05 "Défensive privée" 2.50 - 7.00

BERRI - "Un amour de Coccinelle" 1.00 - 4.30 - 8.00 et "Le Cheval aux Sabots d'or" 2.40-6.15-9.50

BIJOU - Voir St-Denis

C/NADEIN - "Par exemple adultère" 12.00 - 3.20 - 6.35 - 10.10 et "Adolphe ou l'Age d'Or" 1.30-4.55-8.20

CAPITOL - Spectacle sur scène (Revenchypstème)

CHAMPLAIN - "Airport" (fr) 11.55 - 5.20 et "Le Fiment de la vie" 3.25-7.55

CHATEAU - "Le safari au grand nord" et "Equipe de choc"

CINEMA DE PARIS - "Le pistonné" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

CINEMA 7 - "Airport" et "La Mariée a du chien"

DAUPHIN - "Acte de Coeur" 7.30 - 9.30

SALE McLaren - Butch Cassidy le Kid 12.40-4.20-8.00

ELYSEE - Salle Alain Resnais "Le grand étonnement" 7.30 - 9.45 et salle Eisenstein Z même horaire

FLEUR DE LYS - Voir Cinéma de Paris

GRANADA - Voir Château

IMPERIAL - "Hello Dolly" 8.30 dim. 7.30 m. (séries sam. dim. merc. à 2.00)

JEAN-TALON - "Deux jumelles, un amour" 3.40 - 7.00 - 10.30 - "La piscine" 1.30 - 4.50 - 8.20

MAISONNEUVE - Voir Jean-Talon

MERCUR - "Psychose" et "Une poignée de pistons"

MIDI-MINUIT - "Nue comme un vers" et "Le maquereau"

PAPINEAU - Voir Château

PLAZA - Voir Cinéma de Paris

PRESBYTER - "L'amour humain"

PICASSO - Voir Midi-Minuit

RIVOLI - "Le docteur Jivago" 8.00 sam et dim. 11.5-4.25-8.00

ST-DENIS - "Deux femmes en or" et "Marie-Christine" et "L'hiver en froid"

VENDÔME - "Que la bête meure" - 12.45 - 2.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE - "Start the revolution without me" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

ALOUETTE - "How To Succeed With Sex" ATWATER 1 - "Dary of a Mad Housewife" ATWATER 2 - "Airport"

BONAVENTURE - "Yes!"

CINEMA V - "Quiet Days in Clichy" 7.30 - 9.30 (dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30)

COTE DES NEIGES 1 - "Monique" et "Cinéma 2 Hôtel"

GUY - "Performance" - 1.30 - 3.30 - 5.20 - 7.20 - 9.20

KENT - "Nuthing Height" - "Out of Town"

LOLWEE - "Out of Town"

PALACE - "Cotton come to Harlem"

VAN HORNE - "Coming a part" 7.30 - 9.30

JOE - 12.15 - 2.05 - 3.50 - 5.40 - 7.35 - 9.25 (samedi à 11h.) - Petite salle: "Doctor Zhivago" 12.15 - 2.00 - 3.40 - 5.25 - 7.10 - 8.50 (samedi à 10.30)

PUSSYCAT - "Techniques of Physical Love" et "Perfection of Love"

SEVILLE - "The Christine Jorgensen Story" 7.30 - 9.30 - 11.30

VERDI - "Monterey Pop" 7.30 - 9.30 sam. dim. 5.30 - 7.30 - 9.30

WESTMOUNT - "Catch-22" 12.10 - 2.25 - 4.40 - 7.05 - 9.30

ET AUTRES LANGUES

Suedois s.l. anglais

SALLE HERMIS - "A Swedish Love Story" 8.00-10.00

Danois s.l. anglais

CINEMA V - "Quiet Days in Clichy" - 7.30 - 9.30 - (dimanche à 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30)

FESTIVAL - "Quiet Days in Clichy" - tous les jours dès 1.30

SNOWDON - "Love me please" 1.30 - 3.25 - 5.25 - 7.15 - 9.30

CINEMATHEQUE CANADIENNE

CINEMATHEQUE CANADIENNE - 7.30 Réalisme allemand: "Sur le pavé de Berlin" 9.30 Réalisme allemand: "Emil and the Detectives"

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

Vendredi

CBFT 2	
9.10	Aujourd'hui à CBFT
9.15	Les Orales
9.30	Les animaux chez eux
10.00	Télévision scolaire
	"Cours d'éducation physique"
10.15	Télévision scolaire
	"Plein air"
10.30	En mouvement
10.45	Saturne
11.00	La Souris verte
11.15	"La Dame de Vitell" (comédie-Francais 1957)

CBMT 3	
1.00	Cinéma
	"Via Macao" (espionnage)
2.30	Oui ou non
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	La Ribouldingue
5.00	Voyage au fond des mers
	"L'île des dinosaures"
6.30	Joe 90
6.50	Téléjournal
6.55	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
7.30	Q&A sera
8.00	Donald Lautrec "chaud"
8.30	Les Règles du jeu
10.00	Format 60
11.00	Téléjournal
11.20	Nouvelles du sport
11.30	Cinéma
	"Comment réussir en amour" (comédie - Franco 1962)
1.15	Téléjournal
1.20	Cinéma
	"Coup de maître au service de Sa Majesté britannique" (drame policier - Italo - Espanol 1966)

CFTM 10	
7.20	Mus-Musique
7.25	Horaires Bienvenue
7.30	Les P'tits Bonhommes
7.45	Mini-Annonces
8.00	Bonjour
8.45	36-24-36
9.00	Madame est servie
10.00	Pour vous mesdames
	"Les droits de la famille"
11.30	L'enfant du cirque
12.00	Le 10 vous informe
12.15	Cinéma-Vendredi
	"Violence au Kansas" (Western - Américain)
2.00	Cinéma-Vendredi
	"La main de Dieu" (mélodrame - Italien)
3.30	A vous de jouer
4.00	Le Cirque du capitaine
5.00	Café-Terrasse
6.00	Studio "10"
7.00	Le 10 vous informe
7.25	Les commentaires de
	Me Alban Flamand
7.30	En première
	"La flotte se mouille" (comédie - Américain)

CFCF 12	
7.00	Montreal bulletin board
7.30	University of the air
8.00	Miss Helen
8.15	The Sandbox
8.30	Wild Whirl of Fashion
8.30	Hercules
10.00	Magie Tom
10.30	Pevton Place
11.00	John Manolesco
11.30	McLellan and Co
11.30	The Flintstones
12.30	Matinée with Joe Van
	"Red mountain" (drame 1951)
2.30	Famous jury trials
3.00	Another world
3.30	Trouble with Tracy
4.00	Beat the clock
4.30	Lassie: "The Witch"
5.30	The Pierre Berton Show
6.00	Pulse

"CLAUDE CHARBOL EST EN PLEINE FORME!"

"Mené de main de Maître"

MICHEL DUCHAUSSOY
CAROL GELLER
JEAN YANNE

QUE LA BÊTE

UN FILM DE CLAUDE CHARBOL

Be SEM. COULEURS

VENDÔME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Blue Bonnets

CE SOIR À 7h.45
LE DIMANCHE À 2h.00
(Pas de courses le jeudi)

un homme qui me plaît

CLAUDE LÉLICHU
Sam. Dim. - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN
REAGBIEN PRES D'HERVILLE 721-6000

après "Le Vieil Homme et l'enfant"

POUR TOUS

★★★★ VOICI... CLAUDE BERRI
LE NOUVEAU FILM DE BERRI

LE PISTONNE

HORAIRE: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30 COULEUR

CINEMA DE PARIS 861 2996 FLEUR DE LYS 288 3303

Louise Jacques MARLEAU RIBEROLLES 18 ANS Adultes

Comment vivront-ils...
L'Amour Humain

avec la participation de GUILDA EN COULEURS UN FILM DE DENIS HEROUX

Représentation complète à 10.00; 11.30; 3.30; 5.30; 7.45 et 9.45 p.m.

4e SEM.

CINEMA LE PARISIEN

CE SOIR 20 h 30

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINS

"N'ÉCRIVEZ JAMAIS AU FACTEUR" et "LE DIABLE EN ÉTÉ" de MICHEL FAURE

mise en scène PAUL BUISSONNEAU avec JEAN DUCEPPE

Amulette Garneau et Yvon Leroux

RÉSERVATIONS: 845-7277

Avec la collaboration de CKAC Guy LATRAVERSE présente

ISABELLE PIERRE
PIERRE LEDUC et son orchestre

CLAUDE Leveillé

2 au 11 novembre

Billets sem.: \$2.00 à \$5.00 - samedi: \$2.50 à \$5.50

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

dès CE SOIR: 7h. 30 et 9h. 30

ILS SONT TOUS DE RETOUR!

JANIS JOPLIN
JIMI HENDRIX
OTIS REDDING

EN COULEUR

MONTEREY POP

Tous les soirs 7.30 et 9.30
Sam. et dim. 5.30 - 7.30 - 9.30

verdi 3380 St-Laurent 277-4145

famille et société

Nutrition Canada cherche à connaître le poids, la taille et les habitudes alimentaires des Québécois

par Renée ROWAN

On ne possède actuellement aucune statistique officielle sur le poids et la taille des Québécois. On n'a jamais établi, non plus, de façon précise et scientifique, la fréquence de l'obésité chez les habitants de cette province.

L'enquête Nutrition Canada qui a débuté à Ottawa le 3 octobre dernier et qui se poursuivra partout à travers le pays jusqu'en 1972, permettra justement d'établir ces statistiques à l'échelle nationale et provinciale en plus de se rendre compte si les Canadiens se nourrissent bien et, dans la négative, pourquoi, nous dit le Dr Madeleine Blanchet Patry, co-directeur régional de l'enquête au Québec, qui était de passage mercredi après-midi au kiosque Nutrition Canada au Salon de l'agriculture et de l'alimentation.

Les visiteurs intéressés à en savoir davantage sur l'enquête sont accueillis au kiosque par Mlle Monique Saint-Hilaire, des services éducatifs de la Direction générale des aliments et drogues.

Un des buts de l'enquête, nous dit Mlle Saint-Hilaire, sera de fournir à la Direction des aliments et drogues des renseignements sur l'état nutritionnel des Canadiens et sur la quantité d'une variété de substances non-nutritives ajoutées à plusieurs aliments "nouvelle-vague".

L'enquête dans la région du Québec débutera à Montréal le 6 mars prochain. 4.000 Québécois seront appelés à en faire partie. Si l'examen clinique (interview diététique, examen médical et dentaire) est le même partout à l'échelle du pays, il existe toutefois certaines particularités propres au Québec concernant le recrutement de l'équipe responsable de l'enquête chez nous et la représentation régionale quant au choix des personnes faisant partie de l'enquête.

L'équipe itinérante responsable des examens sera la même partout à travers le Canada, sauf au Québec.

— Ici, elle sera recrutée sur place, nous dit le Dr Patry. Cela s'est avéré nécessaire pour deux raisons: la connaissance de la langue, bien sûr, mais aussi la connaissance des habitudes culturelles de la population. On ne pouvait pas ne pas en tenir compte.

Le Dr Madeleine Blanchet Patry, épidémiologiste au ministère de la santé à Québec, et le Dr Léo-Paul Pichette, attaché au département de médecine interne de l'Hôtel-Dieu de Montréal, sont directeurs régionaux. Le Dr Patry est responsable de l'organisation tandis que le Dr Pichette est tout particulièrement chargé de la formation

médicale des résidents qui feront les examens médicaux. L'équipe médicale comprendra outre le Dr Pichette deux résidents et un dentiste.

Mlle Andrée Beaulieu, agent de formation en diététique, sera responsable de l'équipe des six diététistes recrutées dans différentes régions du Québec.

— Nous avons d'autre part insisté, nous dit le Dr Patry, pour que le Bureau fédéral de la statistique établisse son échantillonnage de 4.000 Québécois en tenant compte de la distribution de la population dans toutes les régions administratives et économiques c'est-à-dire dans les dix régions. Nous avons tenu à cette représentation régionale à cause de la diversité des habitudes alimentaires qui varient énormément d'une région à l'autre selon que l'on est plus ou moins éloigné des grands centres et à cause des ressources propres à chaque région.

L'échantillonnage de la population s'appuiera sur l'âge, le sexe et le niveau du revenu de la famille. La moitié de l'échantillonnage devra appartenir au groupe des familles à faible revenu; l'autre moitié aux familles à revenu au-dessus du niveau de pauvreté.

Chaque personne interviewée passera une heure avec les spécialistes de l'alimentation. Grâce à sa formation et à ses connaissances particulières, remarque Mlle Beaulieu, la nutritionniste prendra note, en termes précis, de la diète de chacun. Les données sur la quantité et le type d'aliments consommés dans une journée déterminée et sur la consommation fréquente de certains aliments seront inscrites sur des formulaires et confiées à un ordinateur aux fins d'ana-

Personnes âgées

Elles sont plus pauvres au Québec qu'en Ontario

OTTAWA (PC) — Les vieillards au Québec sont moins nombreux mais plus pauvres qu'en Ontario.

Voilà ce que révèle une question de M. Stanley Knowles (NPD-Winnipeg, Nord-Centre) à laquelle le gouvernement a apporté une réponse cette semaine, aux Communes.

En effet, selon les statistiques déposées par le ministre de la santé nationale et du bien-être social M. John Munro, 401, 762 vieillards au Québec touchaient, en août, des pensions de vieillesse, contre 624,977 en Ontario. En revanche, la marge se réduit à 227,425, au Québec, et 252,139 en Ontario pour ceux qui reçoivent un supplément du revenu garanti.

Ce supplément, s'ajoutant aux pensions de base, se chiffre à \$28,45 par mois au Québec et à \$25,01 en Ontario.

lyse. Voici quelques exemples des renseignements qui seront retenus: les formules pour bébés, les habitudes alimentaires au cours de la grossesse, les diètes correctives, l'emploi de vitamines et de minéraux. Chaque membre de la famille décrira lui-même ses habitudes alimentaires, sauf dans le cas des très jeunes enfants: l'alimentation de ces derniers sera étudiée à partir des interviews avec la mère.

Les données recueillies au cours des interviews permettront la planification de programmes d'information sur l'alimentation: les nouveaux aliments, les règlements en matière de santé et de bien-être et, ce qui est peut-être le plus important, l'établissement d'un rapport entre l'alimentation et l'état nutritionnel non seulement des Québécois, mais de tous les Canadiens.



Les artisans du meuble québécois donneront une série de cours d'initiation à la décoration intérieure dans le Vieux-Québec, à partir du 16 novembre. Ce cours qui s'adresse surtout aux amateurs de vieux meubles, leur apprendra à sélectionner les meubles anciens, à les décaper, à les restaurer ainsi que l'art de les disposer avantageusement avec des meubles contemporains. Pour de plus amples informations, s'adresser au 866-1836.

Chronique du consommateur

Des milliers de femmes ont visité cette semaine le Salon de l'agriculture et de l'alimentation présenté pour la 18ème année à Montréal, mais pour la première fois à la Place Bonaventure.

Elles auront visité de nombreux kiosques, participé à des colloques, assisté à des démonstrations de toutes sortes. Aux stands de l'alimentation, elles auront recueilli des renseignements utiles, fait connaissance avec de nouveaux produits, accumulé des tas de recettes, dégusté des fromages, des jus, des noix, de la sauce de spaghetti, et j'en passe.

M'a semblé cette fois que les consommatrices ne goûtaient pas que pour manger... Elles sont de plus en plus avisées et certaines posent des questions très pertinentes.

Ainsi, au comptoir des produits Ballati où je me suis arrêtée une dizaine de minutes, une femme a demandé à la vendeuse le pourcentage de viande dans la sauce à spaghetti. Une autre s'est inquiétée s'il y avait ou non des produits chimiques dans la sauce. Une troisième a demandé si, une fois le pot ouvert, la sauce achetée dans un grand contenant, pouvait se conserver plusieurs jours au réfrigérateur. Une autre enfin a voulu savoir quelles étaient les épices utilisées.

Plusieurs exposants, en particulier aux stands des produits français, suisses et italiens, offrent à déguster diverses variétés de fromages.

— On sent une grande évolution dans ce domaine me dit une représentante à un comptoir de fromages de France.

Il n'y a pas si longtemps, peu de visiteuses pouvaient faire la différence entre un Brie et un Camembert, entre un fromage à pâte molle et à pâte demi-dure. Les dégustations de vins et fromages devenues tellement populaires dans tous les milieux ont contribué à une meilleure connaissance des fromages. Maintenant, les gens s'arrêtent, goûtent, posent des questions, s'intéressent, développent leur sens critique.

Pendant que j'étais là, hier, il y avait une dégustation d'un nouveau fromage à la crème refait avec du Neufchâtel et de l'Emmental: le Six de Savoie. Une des visiteuses était convaincue que le fromage avait goût d'orange: une autre, un petit goût de noix. Elles ont discuté entre elles, puis ont demandé à la vendeuse de quoi était fait le fromage, d'où lui venait son goût.

La même chose au comptoir des beurres Lactantia. Il y avait une dégustation de beurres assaisonnés: à l'ail, à l'échalote, au roquefort, au citron et au curry. "Comme c'est bon, a commenté une femme en dégustant un petit croûton tartiné de beurre à l'ail. Comment cela se fait-il que je n'ai jamais vu ces produits à mon épicerie?" "Il faut créer la demande, lui a

répondu la représentante de cette beurrierie de Victoriaville. A force de réclamer un produit, l'épicerie le fait venir."

Je me suis ensuite arrêtée quelques minutes devant l'exposition des lapins domestiques, un nouvel élevage que l'on tente d'implanter au Québec. "Il n'y a rien de meilleur, me dit un des éleveurs, qu'un jeune lapin à la broche, à la façon d'un Bar-B-Q". Il faudra essayer.

A signaler à cause de son intérêt sur le plan visuel la présentation insuflée des tomates de l'Ontario qui ne manque pas de retenir le visiteur. On a confié à un magnifique robot tout rouge, dont les lumières s'allument et s'éteignent selon ses déplacements, le soin d'expliquer dans son langage et dans celui des hommes, tout le processus de la culture et de l'utilisation de la tomate, sans oublier les valeurs nutritives de la "pomme d'amour". Le robot, une fois son petit boniment terminé, vous invite même à déguster un verre de jus de tomate.

A ne pas manquer également, une excellente démonstration au kiosque de la Fédération des fermières du Québec, sur l'art de fabriquer du vin domestique; au stand des services consultatifs de l'agriculture du Canada, la préparation de différents types de fondues; au centre de démonstration, les desserts au lait écrémé présentés par Germaine Gloutnez. Au cours de cette dernière démonstration, on distribue des dépliants

fort bien faits sur le "lait écrémé en poudre" préparé par le ministère de l'agriculture du Canada, section des consommateurs.

De ce livret, voici une recette de fraises mousseline facile à préparer.

Fraises "mousseline"

- 1 paquet (15 onces) de fraises congelées, tranchées (empaquetées au sucre)
- 1 c. à table de gélatine
- 1/4 tasse d'eau froide
- 1 c. à table de jus de citron.

- Mousse:
- 1/2 tasse d'eau froide
 - c. à table de jus de citron
 - 2/3 tasse de lait écrémé en poudre,
 - sel
 - 1/2 tasse de sucre.

Décongeler les fraises et les égoutter. 15 minutes. Garder le sirop.

Faire gonfler la gélatine dans le 1/4 tasse d'eau froide, 5 minutes et dissoudre au-dessus de l'eau chaude.

Pour faire la mousse: Dans un bol profond, verser l'eau froide et la cuillerée à table de jus de citron. Ajouter le lait écrémé en poudre et le sel. Mélanger avec un moussoir ou un malaxeur électrique jusqu'à ce que le mélange garde sa forme, environ 5 minutes. Ajouter graduellement le sucre en continuant de battre.

A la mousse, ajouter la gélatine dissoute et le sirop de fraises. Mélanger les fraises et la cuillerée à table de jus de citron et incorporer au mélange. Verser dans un moule et laisser prendre au froid environ 3 heures. Pour démolir, plonger le moule dans l'eau chaude pendant quelques secondes. 6 portions.

Renée R.

Commissaires d'écoles 275 femmes au Québec pour 4,225 hommes

QUEBEC (PC) — La représentation féminine au sein des conseils scolaires est de 5,6 p.c. pour l'ensemble de la province, en 1970, soit seulement 275 femmes sur environ 5,000 commissaires d'écoles.

Toutefois, leur nombre a augmenté cette année, puisqu'en 1969 la représentation féminine s'établissait à 4,7 p.c. seulement.

C'est ce qu'indique la Fédération des commissions scolaires du Québec qui, dans la dernière livraison de sa revue scolaire, publie des statistiques sur les cadres scolaires.

Selon la revue, 93,5 p.c. des commissaires sont, en 1970, des parents d'élèves fréquentant les écoles du secteur public, 65 p.c. d'entre eux ont des enfants aux écoles élémentaires et 50 p.c. aux écoles secondaires.

La moyenne d'âge des dirigeants scolaires est de 45,5 ans, en 1970, soit à peu près

la même que l'an dernier (45,4 ans).

LA COUTURE CHEZ-TOI



Faites plusieurs paires de ces mocassins et tous les pieds seront au chaud... Choisissez du feutre ou une suédine et vous réunissez la semelle au crochet. Patron no: 670

Le patron imprimé no 670 est offert pour les grandeurs "petit, moyen et grand". (Nouvelle classification des tailles). Ce patron est en vente au prix de \$1,00 au service des patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Selon la FFQ

Les femmes doivent travailler à la réforme de la société

La Fédération des Femmes du Québec a vécu avec angoisse le drame qui vient de bouleverser le Québec et condamne la tragique violence dont nous avons été les témoins impuissants, nous dit un communiqué remis hier à la presse.

Fondée afin de regrouper les femmes et les associations désireuses de coordonner leurs activités dans les domaines de l'action sociale, le FFQ rappelle récemment à ses 67.000 membres que "les femmes doivent non seulement prendre conscience des problèmes mais se sentir responsables et oeuvrer à transformer, à améliorer, à sauver notre société".

Depuis 1966, la FFQ s'est penchée sur de nombreux problèmes sociaux et a élaboré un programme d'action définissant des objectifs urgents, mais elle n'a pu compter que sur une poignée de ses membres pour participer à son programme d'action ajoute le communiqué qui fait un appel

pressant à ses membres. "Les femmes du Québec ont-elles enfin compris qu'une réforme fondamentale de notre société est imminente et nécessaire et qu'elles ne peuvent plus refuser d'y participer, chacune selon ses capacités et dans son milieu", demande au nom du mouvement, la présidente de la Fédération, Mme Yvette Rousseau.

Vient de paraître

Une revue de pédagogie dynamique

Pédagogie dynamique est le nom d'une nouvelle revue lancée ce mois-ci par les entreprises d'Education nouvelle, à l'intention des éducateurs et des parents qui s'intéressent de près ou de loin à la qualité de l'enseignement à l'élémentaire.

Bien qu'un peu technique, et sans doute plus accessible aux enseignants qu'aux parents, elle n'en traite pas moins de questions qui sauront retenir l'attention des uns et des autres.

Au sommaire du premier numéro: la pédagogie dynamique à l'école élémentaire. L'apprentissage de la mathématique, la prédiction du succès scolaire à l'élémentaire, un don divin: le merveilleux ainsi que l'explication et un programme de travail de la méthode dynamique de lecture et de français, à l'intention des professeurs qui seraient tentés de faire une expérience d'individualisation dans leur classe, mais dont l'isolement ne permet pas de jouir de la collaboration des maîtres de leur niveau d'enseignement.

L'équipe se compose surtout des pédagogues de la célèbre équipe de l'université de Sherbrooke et de quelques noms prestigieux du Québec et du reste du monde. Pédagogie dynamique sera publiée cinq fois l'an et dès le premier numéro, les auteurs font appel à la collaboration des lecteurs afin que ceux-ci livrent non seulement leurs commentaires, réactions et impressions, mais surtout leurs propres expériences dans le domaine de l'enseignement, afin que l'ensemble de la collectivité puisse en profiter.

On peut obtenir plus de renseignements sur cette nouvelle revue en s'adressant à Education nouvelle, 342 Terrasse Saint-Denis, Montréal (tél. 842-8931).

L'avortement sur demande devrait être accordé aux femmes

— Dr Morgenthaler

Une femme a le droit de se faire avorter à volonté, et nul n'a le droit de l'en empêcher. C'est en substance ce qu'a déclaré mercredi, le Dr Henry Morgenthaler, au cours d'un débat-causerie sur la régulation des naissances, organisé par le McGill University's Young Alumni Society.

Président de la Société humaniste, le Dr Morgenthaler, qui est actuellement sous le coup d'une accusation de complicité dans un avortement, a affirmé que "le sexe est une fonction humaine parfaitement normale. Pourquoi une femme devrait-elle aller se faire avorter en cachette par un "boucher"? Le sexe est-il un crime?"

L'orateur a critiqué avec véhémence la législation actuelle qui n'autorise que les avortements thérapeutiques, c'est-à-dire si un comité de médecins estime que la vie de la mère est en danger du fait de la grossesse.

Pourquoi, s'est écrié le médecin, une jeune fille parfaitement normale, enceinte par accident, devrait-elle subir un interrogatoire incohérent et répondre à des questions oiseuses du genre: "Vos parents vous aimaient-ils?", ou "Avez-vous eu une enfance heureuse?"

L'erreur est humaine, dit-il, et une femme ne devrait pas avoir à payer toute sa vie pour en avoir commis une.

Pire, elle ne devrait pas être obligée de mettre au monde un enfant indésirable.

A ce moment est intervenu le Dr F.J. Tweedie, gynécologue attaché au Royal Victoria Hospital, pour lui demander de préciser ce qu'il entendait par "enfant indésirable". Indésirable à qui, demanda-t-il? "Laissez la femme en juger," fut la réponse du Dr Morgenthaler.

A ceux qui affirment que c'est un crime que de tuer un fœtus, le Dr Morgenthaler a dit que le fœtus ne devient un être humain qu'après six mois de grossesse.

Les débats du Conseil municipal seront télévisés en direct!

La ville de Beloeil tentera une expérience inédite d'animation et de communications auprès de la population, afin de l'inciter à s'occuper davantage des affaires municipales.

A partir du 16 novembre, date de la prochaine assemblée du conseil municipal de cette ville de 13.000 habitants de la banlieue de Montréal, les débats du conseil seront télévisés en direct par un réseau privé de télévision qui pénètre déjà dans plus de 2.400 foyers.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PLACE BONAVENTURE

31 OCT - 8 NOV

VEZ-VOUS DETENDRE EN FAMILLE

Démonstrations et spectacles continus

A LA PISTE CENTRALE

- Présentation d'animaux de race — tous les animaux de la ferme
- Le Cirque Garden Brothers — Éléphants et Poneys savants du Cirque Garden Brothers

AU COIN DES BONNES IDEES:

- "Le Temps des Belles" — défilé de modes Simpson-Sears

AU CENTRE DE DEMONSTRATION

- Démonstrations culinaires —
- Samedi... Festival de la Pomme, 21h. Couronnement de la Reine, Jacques Desrosiers, M.C.
- Concours des races canines.

Voyez plus de 2,500 oiseaux et animaux vivants. Venez déguster de bons petits plats de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'U.R.S.S. et du Canada.

Ouvert tous les jours de 10 heures à 22 heures.

Prix d'entrée: adultes \$1.50 enfants \$0.50

Prenez le Métro!

Il n'y a pas de mots pour décrire son goût merveilleux!

FAÍSCA

R.A.Q. No.

534-C	534-G
13 oz.	26 oz.
\$1.20	\$1.95

Le superbe vin rosé et pétillant de Portugal

BIRKS JOAILLERS

Souvent l'amour ne tient qu'à un doigt!

L'or Birks fait éclater sa beauté... et celle toute resplendissante d'une bague à pierre véritable.

Voici quelques bonnes idées pour la femme que vous aimez.

- Améthyste, \$85. Péridot et perle, \$85. Citrine, \$50.
- Rubis et diamants, \$300. Saphirs et diamant, \$225.

Ces pierres sont montées sur or 14 et 18 carats.

BIRKS JOAILLERS

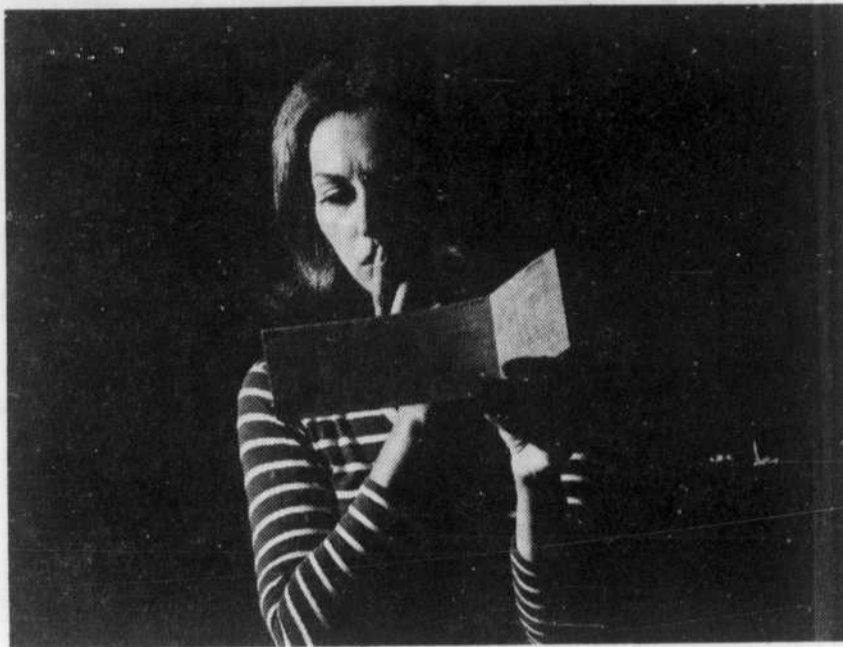
Carré Phillips, Dorval, Fairview, Rockland, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie et les Galeries d'Anjou.

**Madame Roy de Montréal
vient de recevoir son compte d'électricité.**

Coût: \$18.40

Consommation: 1200 kilowatt heures

Période: 2 mois



**La même consommation d'électricité
lui coûterait**

(d'après les manuels de tarifs des distributeurs d'électricité concernés)

à Halifax \$22.60 ■ à Vancouver \$24.60 ■ à New York \$36.15
à Détroit \$29.30 ■ à Los Angeles \$21.60 ■ à Chicago \$28.45



**L'électricité est moins chère au Québec
que dans la plupart des grandes villes
d'Amérique du Nord.**

**L'Hydro-Québec aime ça comme ça.
Madame Roy aussi.**



L'information

sportive

Sur le tatami, du harai goshi takui waza entre P.E. Trudeau et Arpin!

par MARCEL GAUDETTE
(Collaboration spéciale)

Il y a 20 ans, un jeune Montréalais faisait ses premières armes en judo. Louis-Georges Arpin avait à peine 17 ans à l'époque. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et l'art du judo a grandi, avec lui, au Québec.

De 1950 à 1960, Louis Arpin, aujourd'hui réalisateur à la section des sports de Radio-Canada, fut l'un des plus grands compétiteurs sur les scènes locale, provinciale et canadienne.

Le 18 mai 1957, il réalisa un bien grand rêve. Il terrassa Joe Sauro pour accéder au titre ultime au pays, compétition alors sanctionnée par la Fédération canadienne de judo. La même année, lors d'une manifestation télévisée, il accéda à une victoire facile aux dépens de six ceintures noires en un temps assez expéditif, soit en 1 min. 28 sec.!

Ceinture noire 4e dan du Kodokan de Tokyo, Louis Arpin vient de publier, aux Editions de l'Homme, le premier d'une série de trois volumes entièrement consacrés à l'art du judo.

"Le Guide du Judo" (technique debout), tel est le titre de son premier bouquin de plus de 200 pages abondamment illustrées.

"Je désire consacrer ce guide du judo à la mémoire de Jigoro Kano, fondateur du judo. Plusieurs millions de judokas lui doivent de connaître la voie qui nous a donné cette façon de vivre pour atteindre le but fixé, et l'entraîne, ce principe essentiel auquel toutes les ceintures noires du monde croient sincèrement", mentionne Louis Arpin dans sa dédicace.

Bien qu'il ait été "taillé dans le roc", Louis Arpin est un homme calme, nanti d'une rayonnante personnalité. Il maintient que le judo qui, traduit, veut dire "la voie de la souplesse", doit permettre au judoka de pouvoir mieux maîtriser son émotivité, de maintenir une excellente santé par cette forme de culture physique et de participer à un sport de combat dans l'éventualité d'une légitime défense. "Aussi, le judo vous permet de vous sentir supérieur. Par conséquent, il vous évite une certaine agressivité, normalement provoquée par la peur," dit encore Louis Arpin, qui a noté une évolution marquée dans le judo au Québec depuis les 10 dernières années.

A tous les membres de l'Association canadienne de judo Kodokan, et notamment à ceux de l'Association québécoise, mes salutations cordiales et mes meilleurs vœux de succès. Et c'est signé: Pierre Elliott Trudeau.

Un mot de P.E. Trudeau

Louis Arpin compte de nombreux amis. Parmi ceux-ci, on remarque le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, lui-même un expert en judo. Voici, en extension, le contenu de la lettre que M. Trudeau a fait parvenir à Louis Arpin et qui est publiée dans "Le guide du judo".

Une des caractéristiques les plus fondamentales du judo, c'est qu'il refuse la violence et qu'à la force il oppose la sagesse, la rapidité et l'intelligence. Il exige une parfaite maîtrise de soi, il enseigne le respect et l'estime de l'adversaire.

Grâce au dévouement d'un groupe de judokas résolus, ce sport connaît, depuis quelques années, une popularité accrue à travers tout le Canada, et singulièrement au Québec.

J'ai déjà eu l'occasion d'admirer l'agilité de Louis Arpin sur le tatami, en particulier après qu'il eût remporté, en 1957, les honneurs du championnat canadien. Plus tard, en randori avec lui, je me suis rendu compte à quel



LOUIS ARPIN... le guide du judo québécois.

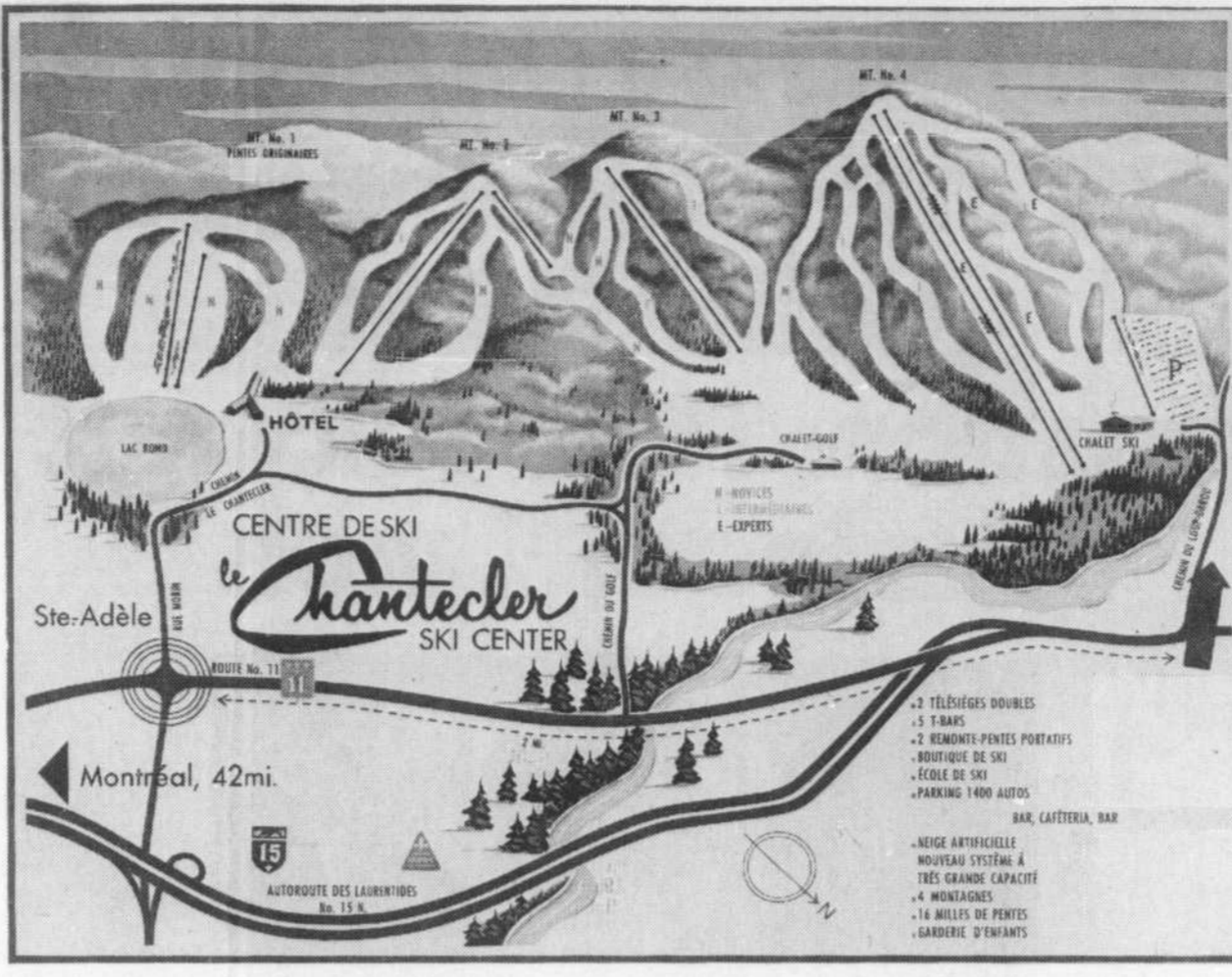
point pouvait être redoutable son mouvement préféré, le harai goshi takui waza.

Aujourd'hui, Louis Arpin continue à promouvoir la cause du judo en communiquant aux autres ses connaissances techniques. C'est là une louable initiative, et qui ne peut que profiter à tous ceux qu'intéresse ce sport passionnant.

Explications

En judo, tous les termes sont japonais. Quand Pierre Elliott Trudeau fait allusion au "tatami", il veut parler du tapis. Quand le premier ministre dit: "en randori avec lui", il exprime qu'il a déjà livré des exercices libres et en souplesse avec Louis Arpin. Et quand il parle de "harai goshi takui waza", il fait nettement allusion à la spécialité de Louis Arpin de balayer l'adversaire au moyen d'un coup de hanche avec une technique tout à fait spéciale.

Les expressions et termes japonais de ce genre sont expliqués tout au long du livre. En résumé, le lecteur fait d'une pierre deux coups: il apprend ou améliore son judo tout en apprenant à parler, un tantinet, le japonais.



Un développement-ski assez formidable

Récemment, Robert Martel, nouveau directeur général de l'hôtel Chantecler, révélait les détails d'un développement-ski déjà prêt et assez, sinon formidable. En voici les faits saillants:

- 1—Investissement d'un million de dollars — ce qui représente le plus gros apport de capital dans le domaine du ski dans l'histoire des Laurentides.
- 2—Trois montagnes et douze pentes ont été ajoutées à la montagne et aux quatre pentes qui faisaient partie des installations originaires.
- 3—Deux télésièges doubles et deux autres remonte-pentes ont été ajoutés aux installations originaires.
- 4—Les quatre montagnes sont en parallèle, ce qui permet aux sportifs de skier de l'hôtel à la base des télésièges et de retourner à l'hôtel (distance de deux milles et demi de chaque côté).
- 5—Une des pentes aura une longueur de deux milles (du sommet de la montagne No. 2 à la base des télésièges).
- 6—La montagne No. 4 est la plus haute des Laurentides centrales. C'est donc le plus haut développement au sud de Tremblant.
- 7—Un restaurant de style canadien a été érigé à la base de la montagne No. 4. Le restaurant comprend boutique de ski, cafétéria et deux bars (à deux niveaux différents). L'intérieur sera fini en bois de grange et le plancher sera d'asphalte dans le but de créer une ambiance typique.
- 8—Un système de neige artificielle totalement révolutionnaire sera installé sur les montagnes 1 et 4. Ce nouveau système "Hedco" convertira 225 gallons d'eau en neige chaque minute ou encore couvrira 44.000 pieds carrés de deux pouces de neige chaque heure. Le nouveau fusil a un diamètre de 44 pouces. Le Chantecler sera le premier centre de ski au Canada à opérer ce nouveau système.
- 9—Un remonte-pente sera installé aux deux parcs de stationnement. Le skieur l'utilisera pour revenir à sa voiture.
- 10—L'investissement a créé nombre d'emplois à Ste-Adèle cet été. Une autre conséquence économique de ce nouvel apport de capital est qu'il ne reste plus aucun chalet à louer à Ste-Adèle pour la prochaine saison.
- 11—98% de l'investissement est québécois. Les télésièges ont été achetés des Industries Samson à Lévis et l'équipement pour l'entretien des côtes de Bombardier à Valcourt. Seulement le nouveau fusil pour la neige artificielle a été importé.
- 12—L'entrée du nouveau centre de ski se fera par le Chemin du Loup-Garou (3ième rang, Ste-Adèle), en face de l'entrée du Village Séraphin. L'entrée se situe 1/2 mille au nord de l'intersection Route 11 et autoroute des Laurentides.
- 13—L'entrée par le rang No. 3 sera pavée jusqu'au 2ème parc de stationnement.
- 14—Le chalet de golf sera à la disposition des détenteurs de passes de saison. On y offrira facilités de stationnement, de cases pour bottines et skis et également salle à manger et bar.
- 15—Une garderie d'enfants, située le long du Chemin du Loup-Garou, à 1.000 pieds avant l'entrée du centre de ski, offrira aux parents la possibilité d'y faire garder leurs enfants.
- 16—L'école de ski sera la plus populaire au Canada.
- 17—Les pylônes des télésièges ont été installés à l'aide d'un hélicoptère d'Autair Helicopter Services.
- 18—Les normes de sécurité ont été telles que le complexe a été bâti sans accident ou blessure corporelle.
- 19—Le centre a été réalisé selon le budget fixé au préalable.
- 20—Quelques statistiques de construction:
 - 205 acres de forêt ont été défrichés;
 - 10.222 bâtons de dynamite ont été utilisés;
 - 4.700 détonateurs;
 - 6.720 heures de niveleuses;
 - 28.400 heures de maintenance;
 - 1.125.000 verges cubes de matériel déplacé.

Un million en Orr!

BOSTON (PA) — L'avocat de Bobby Orr a déclaré, hier, que son protégé signerait un nouveau contrat de 5 ans et d'un million de dollars d'ici quelques semaines avec les Bruins de Boston de la ligue de hockey Nationale. "Le club voudrait être certain de l'avoir pendant plusieurs saisons et nous sommes tout à fait de leur avis", a dit Me Alan Eagleson de Toronto.

Orr termine, cette saison, un contrat de trois ans. Une des raisons motivant l'enthousiasme de Me Eagleson pour un nouveau contrat à long terme est qu'il pourra ainsi investir l'argent de son protégé dans plusieurs entreprises.

Orr endosse déjà, de façon publicitaire, les produits de General Motors, les plumes Bic, les patins CCM et une chaîne de restaurants italiens portant son nom.

La saison dernière, la jeune super-vedette des Bruins remporta pas moins de quatre trophées importants pour devenir le premier joueur à en gagner autant en une seule saison. Il gagna les trophées Ross, Norris, Hart et Smythe qui représentent, respectivement, le championnat des compteurs, le meilleur joueur de défense, le joueur le plus utile et le joueur le plus utile des éliminatoires pour la coupe Stanley.

Ce qui signifie que le maximum de distance qu'un skieur devra marcher des pentes à sa voiture est de 250 pieds.

10—L'investissement a créé nombre d'emplois à Ste-Adèle cet été. Une autre conséquence économique de ce nouvel apport de capital est qu'il ne reste plus aucun chalet à louer à Ste-Adèle pour la prochaine saison.

11—98% de l'investissement est québécois. Les télésièges ont été achetés des Industries Samson à Lévis et l'équipement pour l'entretien des côtes de Bombardier à Valcourt. Seulement le nouveau fusil pour la neige artificielle a été importé.

12—L'entrée du nouveau centre de ski se fera par le Chemin du Loup-Garou (3ième rang, Ste-Adèle), en face de l'entrée du Village Séraphin. L'entrée se situe 1/2 mille au nord de l'intersection Route 11 et autoroute des Laurentides.

13—L'entrée par le rang No. 3 sera pavée jusqu'au 2ème parc de stationnement.

14—Le chalet de golf sera à la disposition des détenteurs de passes de saison. On y offrira facilités de stationnement, de cases pour bottines et skis et également salle à manger et bar.

15—Une garderie d'enfants, située le long du Chemin du Loup-Garou, à 1.000 pieds avant l'entrée du centre de ski, offrira aux parents la possibilité d'y faire garder leurs enfants.

Derrière le volant...

Nouvelles formules "A" chez Surtees...

L'équipe Surtees offrira à ses clients deux formules "A" et ce, à compter de la saison prochaine. Il s'agit de la TS 5B qui, en fait, est une TS 5 entièrement renouvelée; le prix d'achat sera inférieur. La deuxième voiture est la toute nouvelle TS 8 construite d'après la Formule 1.

Nouvelles en bref... La nouvelle Ferrari 512S s'est avérée beaucoup plus rapide que la Porsche 917K lors de l'épreuve des manufacturiers à Osterreichting. Toutefois, elle n'a pas fait preuve d'autant d'endurance...

Les sports à la pige

CHI-CHI RODRIGUEZ, qui a subi une intervention chirurgicale au coude gauche le forçant à porter un plâtre pour au moins trois semaines, a dit que si la saison de golf était terminée pour lui, il n'en continuerait pas moins à agir comme professeur au club Dorado Beach, dans son île natale de Porto Rico.

CLAYTON DELBRIDGE, un homme d'affaires de Vancouver, vient de confirmer qu'il serait disposé à faire l'acquisition des Lions de la Colombie-Britannique si les propriétaires actuels étaient disposés à céder leur franchise.

JACK KEMP, quart-arrière des Bills de Buffalo, de la LNF, la saison dernière, commence une nouvelle carrière. Il a en effet été élu, tout récemment, représentant républicain du 39ème district, qui englobe une grande partie de Buffalo.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 800211
DAME CESALINE PAULINE FLORA LE BLANC, Demanderesse ainsi (Allie), ménagère, résidant et domiciliée au 3134 Boul. Dagenais, Fabreville, District de Montréal, épouse commune et biens de Joseph-Clement Lauriat.
-VS-
GERARD THIBAUT, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
JOSEPH-CLEMENT LAUREAT (alias Laurent BERTRAND) est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
MONTREAL, le 3 novembre 1970
(S) A. GRIMARD
Protonotaire adjoint C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 800 204
DAME GERMAINE LEVESQUE LEBRUN, demeurant et résidant au 4100 rue St-André, Montréal, district de Montréal.
Demanderesse
GERARD THIBAUT, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT à FERNAND MALTAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
MONTREAL, le 4 novembre 1970
(S) MARIUS D'AMOURS
PROTONOTAIRE ADJOINT C.S.M.
Me Robert Desjardins
4515 avenue Notre-Dame
Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No. 264548
JOHN DAVID L'ESPERANCE, homme d'entrepren de la cité et du district de Montréal
demandeur
FERNAND MALTAIS, de Kedgwick, Nouveau Brunswick
et
FERNAND CORMIER, de la cité et district de Montréal
défendeurs
IL EST ENJOINT à FERNAND MALTAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 3 novembre 1970.
Claude Dufour
GREFFIER-ADJOINT
Mes. Grossman and Winston
1410 rue Guy, 22-24
Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 798-806
ANDRE BISSEY, senior résidant à Davenport, district de Montréal.
Demandeur
ANDRE BISSEY, junior, autrefois résidant dans la Province de Québec, présentement demeurant en France.
Défendeur
-ET-
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Tercie-saisie
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur ANDRE BISSEY junior est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du Bref de Saisie Avant Jugement en mains tierce et Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.
MONTREAL, le 3 novembre 1970
Claude Dufour
Greffier-Adjoint
Marius d'Amours, P.C.S.M.
Me YVES LANGLAIS
à ROBINSON SHEPPARD & ASS.,
380 Carré Victoria, no 612,
Montréal 115, P.Q.
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 11708
Régiane ROBICHAUD, résidant à Montréal district de Montréal.
Requérante
MARCEL DESCHAMBAULT, de lieux inconnus.
Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Marcel DESCHAMBAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 novembre 1970
JACQUES PERRON
Greffier

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No. 11886
Thomas George GRIGNON, résidant à Montréal district de Montréal.
Requérant
DAME MARIE MARTIUS, autrefois résidant à Toronto, Ontario, et maintenant de lieux inconnus.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Dame Marie MARTIUS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 novembre 1970
JACQUES PERRON
Greffier

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'une partie du lot 286 situé dans le prolongement de la rue Ontario, au nord-est de la rue Liberté, C.S. M. 1182.
La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 12 décembre 1970, à 10:30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Saint-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 953 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 13 novembre 1969, conformément au plan d'expropriation 8-53 Longue-Pointe.
Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Langue-Pointe de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Número de cadastre	Subdivi-sion	Número de rue	Henri Charlebois
1	P-1451	lot 101	lot arr. Notre-Dame est	
2	P-908	lot 102	lot arr. Notre-Dame est	
3	P-1451	lot 103	lot arr. Notre-Dame est	
4	P-908	lot 104	lot arr. Notre-Dame est	
5	P-1451	lot 105	lot arr. Notre-Dame est	
6	P-908	lot 106	lot arr. Notre-Dame est	
7	P-1451	lot 107	lot arr. Notre-Dame est	
8	P-908	lot 108	lot arr. Notre-Dame est	
9	P-1451	lot 109	lot arr. Notre-Dame est	
10	P-908	lot 110	lot arr. Notre-Dame est	
11	P-1451	lot 111	lot arr. Notre-Dame est	
12	P-908	lot 112	lot arr. Notre-Dame est	

COTE PELOQUIN, MERCIER, NORMANDIN, DUCHARME & BOUCHARD, Procureurs de la Ville de Montréal

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés dans la Vingt-sixième avenue, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa.
C.S.M. 1301
La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 12 décembre 1970, à 10:30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Saint-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 953 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 21 juillet 1968, conformément au plan d'expropriation V-13 Rivière-des-Prairies.
Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Rivière-des-Prairies de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Número de cadastre	Subdivi-sion	Número de rue	Kinx West
1	133	P-1451	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
2	134	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
3	-	P-1451	lot boul. Gouin	Kinx West
4	-	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
5	-	P-1451	lot boul. Gouin	Kinx West
6	-	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
7	-	P-1451	lot boul. Gouin	Kinx West
8	-	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
9	-	P-1451	lot boul. Gouin	Kinx West
10	-	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée
11	-	P-1451	lot boul. Gouin	Kinx West
12	-	P-908	lot boul. Gouin	Cie Internationale d'immeubles Ltée

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 5 nov. 1970
R.B. Seaman
Greffier

Paduano, Chuvaleo faciles vainqueurs

par MARCEL GAUDETTE

Donato Paduano a brûlé un feu rouge, mardi après-midi rue St-Laurent, parce qu'il avait l'idée au combat qu'il livrerait hier soir. Un policier lui a servi une contravention, Paduano ou pas.

Mais hier soir devant 9-320 personnes au Forum de Montréal, "L'Ange du ring" n'a pas brûlé de feu rouge. Il a cependant continué à brûler les étapes, sortant victorieux contre le coriace boxeur torontois Don Ross qui a fait preuve de combativité et de courage devant le jeune champion canadien, qui enregistrait la 22e victoire d'affilée depuis son ascension dans les rangs professionnels.

Paduano a démarré lentement mais après avoir résolu le style du vétérano torontois, il a été complètement maître de la situation, remportant une victoire par décision partagée (47-47, 48-46 et 49-43).

Paduano, qui aura 22 ans le 28 de ce mois, espère maintenant affronter l'Écosais Ken Buchanan, champion mondial des moyens, en décembre, au Madison Square Garden de New York. Un tel combat lui procurerait une bourse d'environ \$30.000.

Un Rose sérieux

Comme toujours, à la 1ère ronde, Paduano a connu un lent démarrage. Ross a démontré une certaine agressivité, pendant que son rival passait à l'étude de son adversaire.

Les dents et les poings serrés, Ross a foncé sur Paduano à l'embouchure de la neuvième ronde. Paduano a concentré son attaque sur les blessures de son adversaire et, même s'il semblait battre en retraite parfois, il plaçait toujours les meilleurs coups.

Durant la neuvième ronde, l'arbitre Rosario Baillargeon a commandé à Paduano d'éviter de frapper trop bas.

A l'ouverture de la ronde finale, un Paduano déterminé a foncé droit sur l'adversaire. Il a d'abord encaissé une gauche au corps et une seconde à la tête avant de s'en tirer fort avantageusement dans les corps à corps. Puis, ce fut l'attaque sauvage au visage de Ross qui, courageusement, tint le coup jusqu'à la fin d'une belle bagarre.



TIM WOOD, deux fois champions du monde et des États-Unis et encore actuel détenteur du titre mondial pour le patinage de fantasia, fait ses débuts professionnels avec les "Ice Capades", au Forum à partir de mardi soir prochain.

HOCKEY

Classements						
LIGUE NATIONALE						
Est						
	G	P	N	Pts	BP	BC
Boston	7	2	1	15	26	25
New York	7	3	1	15	30	22
Montréal	7	3	1	15	34	25
Vancouver	4	7	2	10	37	44
Détroit	4	8	1	9	37	44
Toronto	3	7	6	30	34	34
Buffalo	2	9	1	5	15	44

3e Vancouver, Popiel (3), Boudrias (B) 3:25, Wilkins (V) 7:53, Anderson (B) 10:23, Maki (V) et Wyrozub (B), 15:04 et 18:59

4e Vancouver, Kurtenbach (4), Quinn, Maki (V) 9:05

5e Vancouver, Maki (7), Hall, Tallon (V) 9:54

Pun. L. Johnson (V) 15:05.

Lancers:
 Vancouver 4 6 10 - 32
 Buffalo 9 13 10 - 22
 Gardiens: Wilson, Vancouver, Crozier, Buffalo.
 Assistance: 7.404.

LIGUE AMERICAINE
Hershey 0, Québec 3
 1ère période

1-Québec: Trevelyan, Giannini, Johnson, 4:49
 2-Québec: Schultz, Gauvette, Drollet, 19:31
 Pun.: Brossart 5:48.

HIER SOIR
Flyers 1, Détroit 3
 Première période

1-Philadelphie, Bernier (5) (Ashbee) 0:17
 2-Détroit, Delvecchio (6) (Howe, Brown) 4:33
 Pun.: Van Impe 3:04, Bergman 6:00, Clarke 6:23, Howe 9:21, Neiskala 9:21, Détroit (ban) 15:41, Clarke et Webster 18:37.

Deuxième période
 3-Détroit, Brown (2) 8:31
 Aucune punition.

Troisième période
 4-Détroit, Howe (6) (Mahovich, J. Harris) 0:22
 Pun.: Bergman 6:51, Unger et Clarke 10:25, Karlander et Nolet, majeure 11:23, Mahovich et Ashbee 11:43, Shires 18:41.
 Lancers: Philadelphie 14 12 9-35
 Détroit 6 17 12-35
 Gardiens: Favell, Philadelphie; Edwards, Détroit.
 Assistance: 11.300.

St-Louis 2, Boston 0
 1ère période

Aucun pointage.
 Pun.: Sanderson 4:56

2ème période
 1-St-Louis, St-Marseille (1er), Roberts, 16:57
 Pun.: Picard 4:04, Grisp 17:31

3ème période
 2-St-Louis, Roberts (30), Wall, 19:58
 Pun.: Orr 6:18, McKenzie (min. et m.c.) 16:56.
 St-Louis 12 6 17-25
 Boston 9 16 13-38
 Gardiens: Hall et Wakely, St-Louis; Johnston, Boston.
 Assistance: 14.994.

Vancouver 4, Buffalo 1
 1ère période

1. Buffalo, Atkinson (1er), 14:06
 Pun.: Watson (B) 10:29

2ème période
 1. Vancouver, Popiel (2), Paiement, 2:03

3ème période
 1-Los Angeles, Pulford (3), Lonsberry, Flett, 4:39
 2-Toronto: Monahan (2), 14:38

Deuxième période
 3-Toronto: Keon (6), 4:43
 Pun.: Plant 2:58, Ley 7:00, Dorey 7:46, Lonsberry 9:03, Curtis 14:29, Flett 17:40, Dorey, Mickey 18:35.

Troisième période
 4-Los Angeles: Pulford (4), Lonsberry, Price, 5:28
 5-Los Angeles: Robinson (2), Marotte, Mickey, 16:37
 Pun.: Glennie 4:57, Dorey 15:45.
 Lancers: Toronto 9 9 14-32
 Los Angeles 12 13 3-33
 Gardiens: Plante (T), DeJordy (LA).
 Assistance: 8.161.

Un Cantin qui n'a pas Ratté sa chance!
 par MARC THIBEAULT

Deux des trois préliminaires, de 10 rondes chacune, précédant les matches Chuvaleo-Ventura et Paduano-Ross d'hier soir au Forum, ont été sensationnelles, particulièrement le combat opposant le jeune Reynald Cantin, 19 ans, 140 livres et quart, au grand et mince Gerald Ratté, 24 ans, 143 livres et demie.

Durant quatre des six premières rondes, Ratté joua le chat devant un Cantin souris qu'il avait d'ailleurs déjà vaincu, en 3 rondes et par décision alors qu'ils étaient tous deux amateurs.

Tant et si bien que le combat semblait inégal et injuste malgré tout son courage, sa détermination et ses offensives, Cantin, 5 pieds 6 pouces, n'arrivait pas à rejoindre un Ratté ayant une portée de bras nettement supérieure, de l'expérience et sachant admirablement tirer profit d'une contre-attaque si précise et efficace qu'elle semblait facile de façon déséquilibrée. Mais si un chat a neutre vie, une souris n'est pas facile à attrapper et, à partir de la 7e ronde et jusqu'à la 10e et dernière, Ratté l'apprit au point de perdre le match par décision partagée.

A la 7e ronde, Cantin ébranla Ratté d'une gauche et deux droites. Sans, pour cela, perdre la raison, Ratté ne se rendit tout de même pas compte que la souris se faisait tigre et il commença à oublier de garder la distance qu'il avait soigneusement mesurée et qu'il avait su très bien tourner à son avantage jusqu'à la 9e.

Tout en reculant et tournant en rond, Ratté se mit à mélanger les corps à corps tout en se laissant entraîner vers les câbles ou les coins. Il n'en fallut pas plus pour que Cantin commence et soutienne une remontée qui devait lui donner la victoire par la petite marge de deux points... grâce à deux poings plus puissants et dévastateurs que ceux de son rival.

Cantin domina les 7e et 10e rondes par une forte marge, la 9e aussi mais de façon moins totale; à la dernière ronde, Cantin fit plier les genoux d'un adversaire courageux et cherchant désespérément à retrouver une science et une force plutôt égarés sous la fusillade que lui faisait subir un petit Cantin en furie.

Chuvaleo était seul

Le titulaire canadien des poids lourds, George Chuvaleo, de Toronto, a tenu une "séance d'entraînement" contre le "pseudo boxeur" Tony Ventura, de Buffalo, Le Torontois, qui en était à son 80ème combat chez les professionnels, a affronté un enfant d'école, qu'il terrassa à trois reprises au quatrième assaut pour se voir adjuger la victoire par mise hors-combat technique après 1:15 minute.

Il s'agissait de la 66ème victoire pour le monarque canadien qui en était aussi à son 56ème gain par mise hors-combat.

On a annoncé, après le match, que les organisateurs mettront tout en oeuvre pour amener l'ancien titulaire mondial, Sonny Liston, dans l'arène du Forum pour y affronter Chuvaleo en février.

Au coup de premier gong, histoire de prendre Chuvaleo par surprise, Ventura s'est lancé à l'attaque, mais le titulaire canadien était trop bien armé et il ne fut pas long à démontrer une nette supériorité, se servant surtout de sa gauche d'une façon quand même assez modérée.

Au deuxième assaut, Chuvaleo a passé son temps à chasser son rival, sévissant occasionnellement au corps et à la tête du courageux boxeur américain, qui a essuyé de mini-rafales.

À la troisième reprise, ce fut le même stratagème, sans couleur. Chuvaleo pourchassait la "bête" sans trop lui infliger de souffrance, mais, au départ de la quatrième ronde, Chuvaleo a attrapé son "gibier" dans les cordages, le flagellant. Ventura s'est écroulé pour un compte de huit. Chuvaleo s'est relancé à l'assaut de "sa proie" qu'il terrassa à nouveau. Ventura prit le compte de 10 et insista pour que se prolonge son calvaire. En moins de temps qu'il n'en faut, Chuvaleo "dévora" à nouveau l'intrus et le géant du "pseudo boxeur" lanca la serviette. Chuvaleo venait de remporter l'une des victoires les plus faciles de sa carrière.

Un Cantin qui n'a pas Ratté sa chance!

Et, sous les applaudissements d'une foule excitée, Cantin vit l'arbitre Rosaire Baillargeon lui lever le bras en signe de victoire après que deux juges eussent tous deux voté 46-45 en sa faveur pendant que le troisième déclarait un pointage nul de 47-47.

Décision partagée et mince mais, néanmoins, éclatante.

Un Drover royal!

Lors d'un autre combat sensationnel de 30 rondes, le vétérano poids lourd Bill Brover, 205 livres et quart, autrefois de Wabush, Labrador mais maintenant de Greenfield Park, devait livrer un match remarquable, élevant et sans répit à un Jean-Claude Roy, 191 livres, de Montmagny, un pugiliste gaucher qui, à la fin, se demandait s'il n'était pas droitier tant Brover l'avait martelé avec une efficacité presque sans bornes.

À notre avis, Drover domina 6 rondes, Roy en obtenant 2 et les deux autres étant nulles.

Drover fit preuve de beaucoup plus de précision que son rival, ajoutant à son talent qualitatif une méthode quantitative qui, éventuellement, fit plus ou moins perdre son sens de la direction à un Roy bien assujéti.

Un Chasse à la chaise

Le premier match de la soirée en fut un assez spécial. De façon technique, il dura cinq rondes mais, en fait, quatre, le poids lourd montréalais Charlie Chase, 192 livres, qui n'est certes pas un champion du monde, les dominant toutes contre un James Murray, 190 livres et demie, de Newark, N.J., guère impressionnant. Qu'on en juge:

1ère ronde: bien que virtuellement inutile (3 coups faibles de Chase plus une dizaine d'effleurements de gants), elle va à Chase. Mais les spectateurs, pas encore tous assis, ont dormi debout.

2e ronde: elle est plus animée. Chase chassant son rival avec un certain entrain et l'atteignant de plusieurs bons coups dont deux solides droites à la tête qui ébranlent Murray.

3e ronde: au début, on lutte coups à coups avant que Chase ne fasse chanceler Murray à une droite montante au menton. L'Américain glissant au plancher pour 2 secondes, Chase atteindra ensuite Murray à la mâchoire avec deux solides gauches et le gars de Newark ira chaque fois au plancher pour, respectivement, 5 et 7 secondes.

4e ronde: Murray se lève chancelant et Chase se lance à l'attaque à tour de bras. Une solide droite au menton fait tomber Murray pour 9 secondes. Il se relève courageusement et encaisse et encaisse avant de retourner, titubant dans son coin.

Avant que la 5e ronde ne commence, le gérant de Murray demande à l'arbitre Gaby Mancini d'arrêter le combat parce que son protégé est épuisé. Il avait bien raison.

Révolte à l'Université de Détroit

DETROIT (PA) — Tous les joueurs de l'équipe de ballon-panier de l'Université de Détroit, c'est-à-dire 13 Noirs et trois blancs, ont annoncé hier qu'ils ne joueront plus tant que l'instructeur Jim Harding demeurera à son poste.

Dans une lettre adressée au Père Malcolm J. Carron, S.J., président de l'Université, les joueurs ont accusé Harding de s'être conduit envers ses joueurs comme s'ils n'étaient pas des êtres humains.

"Son attitude envers les joueurs, dont plusieurs souffrent d'une dépression psychologique, nous a incité à poser ce geste", ont déclaré certains membres de l'équipe.

"Aussi longtemps que Harding sera instructeur, aucun joueur ne participera à une joute de ballon-panier", ont-ils ajouté.

Informé de la position prise par ses joueurs, Harding a répondu "qu'ils ne resteront pas longtemps au sein de l'équipe. Je suis présentement l'instructeur et je le resterai encore pour les trois prochaines années".

Plus tôt cette semaine, Harding s'était montré intransigeant face à une révolte

de 13 Noirs qui ont voulu boycotter l'exercice de lundi à cause de la suspension de deux coéquipiers.

Harding n'aurait jamais voulu divulguer les raisons qui l'auraient incité à suspendre Gerald Smith et Dan Agee.

Une délégation de 25 joueurs, incluant plusieurs membres de l'équipe junior de l'université, avait rendu visite au président, mercredi, afin de discuter de la situation, mais ce dernier leur répondit d'aller s'expliquer avec Harding lui-même.

Le même jour, Harding déclare que l'équipe avait deux alternatives. "Nous devons oublier complètement notre calendrier régulier, ou demander aux étudiants de venir jouer pour l'équipe afin de remplacer les joueuses qui n'approuvent pas ma ligne de conduite.

Harding, qui a déjà été instructeur pour les Pipers du Minnesota, de l'Association américaine de ballon-panier avant de venir à l'Université de Détroit, est reconnu comme étant un instructeur très exigeant et très disciplinaire.

L'an dernier, une situation presque identique s'était présentée alors que les étudiants s'étaient révoltés à cause des exercices qu'ils considéraient beaucoup durs.

Edwards honoré

NEW YORK (PA) — Le Dr Phil Edwards, de Montréal, ancien champion coureur à pied, a été l'un des quatre anciens athlètes de l'Université de New York à être élu au Temple de la Renommée de cette institution, hier.

Avec le joueur de football Ken Strong et les joueurs de ballon-panier Rolph Schayes et Howard Cann, il est, de fait, parmi les tout premiers à faire partie de ce temple, tout récemment inauguré.

Le Dr Edwards est maintenant conseiller du gouvernement canadien pour les maladies tropicales et de la poitrine. Il est diplômé de l'université McGill en plus d'être diplômé de l'université new-yorkaise.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
 VENIR CHOISIR VOTRE AMÉLIORATION SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
 Canada Dactylographe Inc., 7035 Ave. Du Parc, 270-1141

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
 Avocats et Procureurs
 Tour de la Bourse 800 Square Victoria Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, c.r. Albert Bissonnette, c.r. Clément Vermette, Gérard J. Ryan, c.r. Jaime W. Dunton, Jean-Louis Tarnault, Michel Green, Bernard Grenier.

Tél.: 866-6743
 Adresse télégraphique: RIVERDIN

Brevets d'invention
 MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
 ci-devant
 Marion & Marion
 2100, rue DRUMMOND
 Montréal, 25 288-2152

SAM GOLDWATER
 avocat
 33 ST-JACQUES OUEST - SUITE 410
 Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

Enseignement correctif individuel en Mathématiques, (10 ans d'expérience)
 Échec, renforcement, passage au régulier, secondaire I, II, III, IV et V.
 Diagnostic et correction.
 Jean Auger - Orthopédagogue - 389-5001

INSCRITS À B.B.

CE SOIR

PREMIERE PERIODE
 - Trot à réclamer \$2,000 Bourse \$1,100
 - Galoproy Y. Catellier 1:10
 - Miler Prud'homme Y. Catellier 1:10
 - Trider Sunshine Y. Flon 4:1
 - Dangerous Luck P.E. Allan 9:2
 - Champ Moray P. Robillard 5:1
 - Dee Vee B. Côté 6:1
 - Succès Bomb R. Vanier 6:1
 - D.F. Galois R. Dupont 10:1
 - Flying Kathryn A. Bedard 9:1
 - Campbell G. Bardier
 - Lively Kid V. Bourgon

DEUXIEME PERIODE
 - Ambie N.G. de \$4,500 Bourse \$1,400
 - Tom Tar A. Hanna 3:1
 - Abe Brookdale G. Gendron 7:2
 - Bachelor Guy D. MacTavish Jr. 4:1
 - Camden Major R. Meulier 8:1
 - Lightning Dream D. White 6:1
 - Diller Day Y. Catellier 9:2
 - Mr. Ego A. Bedard 9:1
 - Duke Crain J. J. Martinou 10:1
 - Duret Stapper A. Dequae 5:2

TROISIEME PERIODE
 - Ambie N.G. de \$10,000 Bourse \$2,300
 - Prosper Dares D. MacTavish 5:1
 - Demontation R. Ricard 7:2
 - Pampon J. Hébert 4:1
 - Keystone Adage C. Pelletier 9:2
 - Shepherds Delight A. Bedard 9:1
 - Del Mir R. White 6:1
 - Good Knight Lebell A. Hanna 8:1
 - Hickory Stout J. Foley 10:1

QUATRIEME PERIODE
 - Trot à réclamer \$3,500 Bourse \$1,300
 - Rapid Scott G. Lachance 3:1
 - Anolis Mite Y. Flon 4:1
 - Diller Day Y. Flon 4:1
 - Success Do R. White 6:1
 - Sharp Kid R. Coutu 8:1
 - Queen Jersey J. Hébert 6:1
 - Green River Ref J. Hébert 6:1
 - Laday Citro M. Lefebvre 10:1
 - Carol Mir W. Bourgon 10:1

Auxiliaires
 Aurin Mars S. Grise

CINQUIEME PERIODE
 - Ambie à réclamer \$2,000 Bourse \$1,100
 - Volos Surprise A. Dequae 7:2
 - Cash R. White 6:1
 - Harwood Wirra J. Hébert 9:2
 - Irish Diamond J. Hébert 9:2
 - H.S.M. M. Adies C. Pelletier 8:1
 - Leprechaun A. Bedard 8:1
 - Adios Kim 8:1

HOCKEY
 LIGUE NATIONALE
Buffalo vs CANADIENS
 Billets maintenant en vente au FORUM

Demain à 8 heures p.m.

Ali a signé

NEW YORK (AFP) — Muhammad Ali, alias Cassius Clay, et Joe Montana, représentant Oscar Bonavena, ont signé hier à New York le contrat aux termes duquel le champion déchû et le boxeur argentin se rencontreront dans un combat d'une durée de 15 rondes, le 17 décembre prochain, au Madison Square Garden.

Après la signature des documents officiels, Harry Markson, directeur du Garden, a révélé qu'Ali avait été assuré de \$200,000 de garantie ou de 42,5% de la recette totale. Pour sa part, Bonavena recevra une garantie de \$100,000 ou 20% de la recette globale.

Solution d'hier

1-BAGARRER PIC
 2-QUATE DEUN
 3-NE HAUTINE J
 4-UBRENTISTE
 5-FA EMU RR IN
 6-IV L'IDEE BAN
 7-CALVISES GARE
 8-AVERS CRIER J
 9-L'ANTOITRE J
 10-INTROITRE
 11-OCEANS ANIAN
 12-NEES EVILTES

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1-Assemblage provisoire de charpente dressé devant une façade pour faciliter la construction, la réparation, etc.
 2-Putois - Conscience.
 3-Court, concis. - Etre incertain sur le parti qu'on doit prendre.
 4-Etre vexé, furieux. - Passionnée d'une science, d'une idée.
 5-Titane - Mâle de la vache - Se met entre parenthèses après une expression pour indiquer que l'on cite textuellement.
 6-Nonna en criant. - Mit en terre pour germer.
 7-Rhodium - Couleur.
 8-Partie antérieure d'un projectile. - Défaut grave.
 9-Qui est à l'origine. - Orient.
 10-Propre au lion (fém.) - Deux.
 11-Plante herbacée annuelle. - Lieutenant - Se taper mutuellement dans la main, ventre.

Verticalement

1-Importeur vivant. - Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
 2-Nom donné à une variété de concombres à petits fruits, conservés dans du vinaigre et consommés comme condiment. - Parcours de yeux.

3-Conspuer. - Partie du vêtement.
 4-Courtoisie.
 5-Fer - Ville de l'Inde. - Action de porter atteinte à ce qu'on doit respecter.
 6-Qui nie l'existence de toute Divinité. - Qui excède de beaucoup la taille ordinaire (fém.).
 7-Matrice. - Mesure chinoise.
 8-Aussitôt que. - Remplie de ferveur.
 9-Conifère. - Pronom personnel. - Agent politique de Louis XV.
 10-Mauvais cuisinier. - Platine.
 11-Mélange pulvérulent de corindon, de magnésie et d'émétique. - Dernière poche de l'estomac des oiseaux.
 12-Rejette par la bouche et avec bruit les gaz contenus dans l'estomac. - Imprimé.

aux 4 coins du monde

Les inondations du Sud-Vietnam

SAIGON (AFP) — Deux cent neuf personnes au total ont trouvé la mort au cours des inondations qui viennent de ravager les cinq provinces les plus septentrionales du Sud-Vietnam. On compte d'autre part 10 disparus et 11 blessés.

Le niveau des eaux est cependant redevenu normal et la presque totalité des 205.000 personnes qui avaient dû quitter leurs maisons et leurs villages ont pu y retourner. Une dizaine de milliers d'entre elles seulement sont toujours hébergées dans des camps de réfugiés.

Plus de 5.000 maisons, enfin, ont été totalement détruites, et près de treize mille ont été endommagées à cinquante pour cent.

L'Ordre du Bain ouvert aux femmes

LONDRES (AFP) — Un des derniers bastions encore interdits aux femmes en Grande-Bretagne vient d'être enlevé. A partir du 1er janvier prochain, l'Ordre du Bain pourra être conféré aux représentantes du sexe faible. La fameuse distinction, créée en 1725 par George 1er récompense les services rendus par les serviteurs de l'Etat, civils ou militaires.

Cette décision prise par la souveraine permettra également la nomination de femmes aux ordres de St. Michael et St. George du mérite, de l'Empire britannique et royal victorien.

La bataille du bruit à Orly

PARIS (AFP) — Les douze communes riveraines de l'aéroport d'Orly, dans la banlieue sud de Paris, ont remporté la première manche de la "bataille du bruit" qui les oppose aux trois compagnies aériennes dont le trafic est le plus important sur cet aéroport: Air France, Pan American et TWA.

Le tribunal de grande instance de Paris vient en effet de désigner trois experts qui seront chargés de déterminer dans quelle mesure les décollages et atterrissages provoquent sur ces communes des bruits excédant le niveau normalement supportable.

Morts dues à l'acide carbonique

KRISTIANSAND, Norvège (PA) — Douze travailleurs morts et une cinquantaine d'autres hospitalisés. Tel est le bilan d'une intoxication à l'acide carbonique due à une fuite dans le système d'extinction automatique en cas d'incendie, survenue jeudi à bord d'un pétrolier norvégien.

Jaugant 19.000 tonnes, le pétrolier Pollo était en radoub au chantier naval de la Kristiansand Mekaniske Verksted. Près de 100 hommes y travaillaient quand l'accident s'est produit.

Un hôtel pour 3.500 personnes

LONDRES (AFP) — La municipalité de Southwark (Londres sud-est) a donné son autorisation de principe à la construction d'un hôtel géant de 1.700 chambres, pouvant recevoir 3.500 personnes.

Cet hôtel, qui serait le plus grand d'Europe, sera situé sur la rive sud de la Tamise, un peu en amont du Tower Bridge. Les responsables de ce projet prévoient de relier directement l'hôtel à l'aéroport de Londres par un service d'aéroglossier sur la Tamise.

La construction de cet hôtel est évaluée à environ 10 millions de livres. Prévu pour une clientèle essentiellement américaine, il se rangera dans la catégorie des hôtels de tourisme et le prix des chambres sera modéré.

Maladie causée par la drogue

BOSTON (AFP) — Un groupe de 8 médecins de Los Angeles indiquent dans une étude publiée par le New England Journal of Medicine, à Boston, qu'ils ont découvert une nouvelle maladie aux suites mortelles provoquée par l'abus de la drogue.

Cette maladie, appelée par ces médecins "angine nérotique", détruit, affirment-ils, les artères alimentant les organes vitaux et expliquerait la mort mystérieuse d'un grand nombre de jeunes drogués.

L'équipe, qui fait partie du centre médical de l'université du comté de Los Angeles, a abouti à ces conclusions après l'observation de 14 patients hospitalisés pour usage de différentes drogues pendant des périodes allant de 3 mois à cinq ans. Quatre de ces malades sont morts des suites de "l'angine nérotique".

Un don de \$100.000 du Canada

PARIS (AFP) — M. René Garneau, représentant permanent du Canada auprès de l'UNESCO a fait don au nom de son gouvernement, d'un chèque de 100.000 dollars à l'Institut international de planification de l'éducation dont le siège est à Paris et qui fonctionne sous les auspices de l'UNESCO.

M. Garneau en remettant le chèque à M. Raymond Poinant, directeur de l'Institut, a expliqué que le gouvernement d'Ottawa entendait par son geste apporter une aide financière au programme de recherches poursuivies par cet organisme dans un domaine, celui de l'éducation auquel s'intéressent particulièrement les responsables canadiens.

Boeing 747 pris dans un remous

NEW YORK (AFP) — Quatorze passagers et six membres de l'équipage d'un Boeing 747 de la compagnie d'aviation Pan American World Airways se rendant de New York à Paris ont été blessés lorsque l'avion géant fut pris dans de forts remous au-dessus de l'île de Nantucket au large du Massachusetts.

Sept personnes ont été hospitalisées. Quatre ambulances se sont rangées près de l'appareil lorsque celui-ci ayant fait demi-tour vint se poser à l'aéroport international Kennedy de New York. Les autres blessés ont été soignés à l'aéroport même. Selon un porte-parole de la compagnie la plupart d'entre eux souffrent de coupures mais on compte aussi quelques fractures d'os.

Une poursuite d'un million de dollars

NEW YORK (PA) — Un professeur de philosophie des plus réputés aux Etats-Unis, a intenté une poursuite en dommages de \$1 million contre l'Université Fordham, qui lui aurait refusé un poste important à cause de son âge. Le professeur Paul Weiss est âgé de 69 ans.

L'accusation déposée par le professeur précise qu'en septembre dernier Fordham lui avait offert la chaire du cours Albert Schweitzer, un poste accompagné des honoraires de \$100.000 par an. M. Weiss, devait occuper le poste l'an prochain. Mais l'Université Fordham est administrée par l'Etat, et, sembler-il, les hauts fonctionnaires chargés de l'éducation, ont transmis à l'université l'avis qu'aucun subside ne lui serait versé pour la chaire Schweitzer, si un homme de l'âge du professeur Weiss l'occupait.

"Confusion au Canada"

MOSCOU (PA) — Un journal soviétique accuse le gouvernement canadien d'abuser des pouvoirs extraordinaires que lui confère la loi des mesures de guerre promulguée pour réprimer le terrorisme.

Liternaturnaya Gazetta — gazette littéraire — publie sous la signature de son correspondant à Ottawa, Algis Chekuolis, un commentaire intitulé: "Confusion au Canada".

L'auteur, tout en condamnant le terrorisme, affirme que les Canadiens français ont de légitimes raisons d'être mécontents. "Il n'y a pas de doute, écrit-il, que la population du Québec souffre d'un malaise national, social et économique. Mais, il n'y a certainement pas, et ne peut y avoir de justification pour les actes terroristes..."

Les attentats à la bombe, les enlèvements et les meurtres "ne peuvent apporter la libération" écrit encore le journaliste soviétique.

L'armée et la police, ajoute-t-il, ont pris le prétexte de la crise de terrorisme pour s'attribuer des pouvoirs extraordinaires "à des fins politiques et pas du tout exclusivement pour juguler le terrorisme".

SEPT TRICOTS



1970... C'est un double anniversaire! Morgan a 125 ans et la Cie de la Baie d'Hudson... 300!

Cinq marques renommées. Un seul prix imbattable. Soyez de la fête

Seulement 13 99

... le jeu est facile. Vous choisissez un ou plusieurs chandails en pures laines ou mélanges. Mailles moyennes. Épais tricots doubles chauds, douillets. Mailles simples, tricots fins, souples. Point alpaca ou jacquard. Doux, confortables, faciles à vivre. Vous prenez la taille qui vous convient: petite, moyenne, grande ou extra-grande. Quant aux coloris... vous avez l'embarras du choix. Et souriez! Vous gagnez!

Téléphoner à 842-6261. Tricots pour hommes, rayon 29, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



REN-DALE
Pullover de laine/mohair/alpaca. Maille chaînon. Décolleté en "V"

CARAMY CREATION
Pullover pure laine. Tricot jacquard. Décolleté à ras du cou.

KAMBERN ORIGINAL
Pullover à manches longues. Décolleté en "V". Laine et Orlon.

WHITE RAM
Cardigan classique pure laine.

KNIT-RITE
Cardigan pure laine. Tricot double.